



IRES.FORUM 2011

**Actes des séminaires
et journées d'étude**



IRES.FORUM 2011

**Actes des séminaires
et journées d'étude**

Conscient de l'importance de disposer d'un regard croisé sur des thématiques jugées importantes pour le pays et fidèle à sa tradition d'organiser des forums de discussion, en lien avec ses programmes d'études, à l'instar des exercices précédents, l'IRES a organisé, en 2011, plus de 30 séminaires et journées d'étude, lors desquels près de 140 communications ont été présentées et auxquels ont participé environ 850 personnes. L'IRES s'illustre, aujourd'hui, comme un lieu de débat serein sur des questions revêtant un caractère stratégique pour le Royaume.

Face à l'intérêt croissant, suscité de la part des partenaires de l'IRES, tant nationaux qu'internationaux pour participer à la réflexion menée par l'institut, celui-ci a accordé en 2011 une attention particulière à la diversification des panels invités, en réunissant des diplomates, des experts de renom, des décideurs publics, des opérateurs privés, des universitaires et des membres des partis politiques et de la société civile.

En vue d'offrir l'anonymat aux orateurs, conformément à la charte de confidentialité de Chatham House et d'encourager l'ouverture et le partage de l'information ainsi que l'éclosion d'idées novatrices, le recueil des comptes-rendus ne comporte pas de noms.



Tables des matières

Programme d'études « Lien social : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ? »	9
Médias et lien social au Maroc : entre le global et le local	11
Ecole et transmission des valeurs : cas du Maroc	19
Programme d'études « Changement climatique : impacts sur le Maroc et options d'adaptation globales»	25
Contexte international du changement climatique : quels enseignements et quelles opportunités pour le Maroc ?	27
Technologies relatives à l'énergie solaire : état de l'art et opportunités de développement au Maroc	35
Programme d'études « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé »	51
Relations Maroc-Turquie : quel potentiel de renforcement à l'aune des mutations régionales ?	53
Quelle contribution du capital humain à la compétitivité globale ?	61
Dynamique des investissements en Afrique : quelles stratégies d'expansion pour quelles formes d'alliances ?	69
Quelle option de l'économie verte : enjeux et opportunités pour le Maroc ?	81
Rôle des acteurs non gouvernementaux dans le développement des relations entre le Maroc et l'Espagne	89
Rôle des acteurs dans la dynamique des réformes au Maroc	97
Contribution de la puissance attractive à la compétitivité globale du Maroc : état des lieux et perspectives, à l'aune des transformations régionales et internationales	105
Questions relatives aux enjeux futurs du partenariat Maroc-Union Européenne	111
Relations Maroc-Inde : bilan et perspectives	119
Enjeux stratégiques des relations Maroc-Brésil	125
Présentation des diagnostics menés dans le cadre du programme d'études	133
Accords de libre échange conclus par le Maroc : quelle cohérence d'ensemble pour quels effets sur le positionnement du pays ?	143
Programme permanent « Veille stratégique »	153
Suivi des évolutions du contexte international	155
Développements récents dans la région nord-africaine : enjeux et perspectives pour le Maroc	157
Scénarios de croissance de l'économie mondiale à l'horizon 2050 : quelle place pour le Maroc ?	165
Quel avenir pour les transformations sociopolitiques en cours dans le monde arabe ?	173
Suivi des grandes réformes	183
Leviers stratégiques pour réussir la régionalisation avancée	185
Réussir la réforme constitutionnelle	191
Enjeux stratégiques sur le plan sécuritaire : quelques éléments de réflexion	201



Programme d'études

« Lien social : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ? »

Médias et lien social au Maroc : entre le global et le local



L'importance stratégique de la communication dans nos sociétés constitue l'une des caractéristiques saillantes de l'accélération du processus de globalisation. Démocratisation des technologies de l'information aidant, la communication a cessé d'être un concept abstrait pour devenir une donnée centrale dans la configuration d'un nouveau lien social et d'une nouvelle citoyenneté, à dimension planétaire.

L'IRES a organisé le 30 octobre 2009, dans le cadre du programme d'études « Lien social au Maroc : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ? », une première journée d'étude sur le thème « Médias, nouveaux prescripteurs du lien social ? » dans l'objectif de jeter un regard neuf quant au rôle des médias nationaux et internationaux, notamment, arabes, dans les processus d'évolution du vivre ensemble marocain.

Les résultats de cette première manifestation ont mis en exergue la place grandissante des médias dans notre société et leur pouvoir d'influence, chaque jour plus important, sur le lien social et l'ordre politique. Ils ont abouti à la nécessité :

- de mettre en place un système médiatique moderne et transparent dans le cadre d'une stratégie appropriée de communication.
- de créer les mécanismes de régulation, en mesure de stimuler l'épanouissement et la créativité chez les jeunes, tout en préservant les marges de liberté des citoyens.
- de développer une sociologie des médias.
- de faire une étude approfondie de l'internet et des différents usages qu'en font les jeunes.

Capitalisant sur les premiers résultats et désireux de comprendre les enjeux de l'impact des nouveaux médias, notamment l'internet, sur le lien social au Maroc, l'IRES a organisé, le 4 avril 2011 une seconde journée d'étude sur le thème « Médias et lien social entre le global et le local ». Cette seconde journée a vu la participation d'une pléiade d'universitaires, de professionnels et de spécialistes des médias.

En introduction à cette journée d'étude, l'accent a été mis sur le fait que les débats au sein de l'IRES doivent se conformer à la tradition de Chatham House. Aussi, a-t-il été rappelé que les journalistes invités à prendre part à cette journée le sont en leur qualité de professionnels des médias et non pour « couvrir » l'événement.

Médias et lien social dans un monde globalisé

La place des médias est chaque jour plus importante dans nos sociétés et leur influence est grandissante sur le lien social. Dans tous les pays, les médias sont devenus des vecteurs de nouveaux modèles socioculturels et de développement politique. Quatrième pouvoir, les médias sont aussi le miroir à l'aune duquel les sociétés se regardent en interne et se donnent à voir à l'international.

Au Maroc, l'impact des médias internationaux, notamment arabes, sur la socialisation politique, civique et religieuse des Marocains est déjà une réalité. Un chiffre édifiant à ce sujet est celui des paraboles au Maroc dont le parc est, selon les estimations de l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT), de l'ordre de 3,5 à 4 millions d'unités.

Pendant longtemps, le Maroc a fait figure d'exception au sein du monde arabe par le développement d'une « spécificité » politique et culturelle. Il semble qu'à un moment où le monde s'installe dans une cosmogonie totalement bouleversée, il y a lieu pour notre pays de se penser non pas seulement par rapport à lui-même mais en tant qu'il est dans le monde.

La révolution internet

Le réseau de l'internet est devenu, depuis l'avènement de l'ordinateur personnel, économiquement de plus en plus accessible à une large frange de la population mondiale. Aucune nouvelle technologie n'avait provoqué une fascination aussi intense dans les médias.

Alors qu'avant, il fallait se déplacer « physiquement » dans une région du monde pour accéder à sa temporalité, aujourd'hui le monde est devenu plus accessible, médiatiquement, grâce à l'internet.

La technologie ouverte et décentralisée de l'internet a donné naissance, de manière tout à fait fortuite, à une forme entièrement nouvelle de communication humaine et de participation de masse, par un médium bidirectionnel. Le Web 1.0 ne permettait qu'une communication unidirectionnelle : je crée un site pour vous donner de l'information. Avec le Web 2.0, la communication bidirectionnelle est apparue : un ou plusieurs émetteurs et un ou plusieurs récepteurs. Nous ne sommes, sans doute, qu'au début d'un processus dont il est difficile d'imaginer les conséquences à venir.

L'internet exerce sur la culture populaire mondiale et les cultures locales une influence de plus en plus forte. On assiste au passage d'un monde dans lequel les informations sont filtrées avant d'être publiées à un autre monde dans lequel les informations sont, cette fois-ci, publiées avant d'être filtrées. Par ce biais, la séparation entre espace privé et public, entre la conversation et la publication, n'est plus ferme et tranchée. Cette nouvelle forme de communication crée un nouveau paradigme culturel.

Tout en bouleversant la donne communicationnelle au plan global, internet ne met pas pour autant au rebut les médias qui le précédaient. La constitution de cet espace en « clair-obscur » a été un facteur de démocratisation de la prise de parole publique, en même temps qu'il a encouragé une désinhibition de l'intimidante distance requise dans les médias traditionnels pour produire des énoncés publics.

L'internet exerce une action de socialisation, contribuant à transmettre des valeurs et des normes de comportement, mais à un rythme plus rapide que ne pouvaient le faire les médias classiques. Ses utilisateurs sont maintenant capables de révolutionner les fondements du lien social, notamment dans sa dimension politique, pour faire bouger les choses sans même avoir recours aux médias traditionnels.

L'internet et les nouveaux réseaux sociaux en son sein, contribuent à la création d'un nouveau lien social, concurrençant de la sorte le rôle des institutions de socialisation classiques telles la famille et l'école. En choisissant leurs « amis » sur Facebook ou en décidant de « suivre » quelqu'un sur Twitter, les internautes, y compris Marocains, créent un écosystème d'amis, d'experts, de sources, de centres d'intérêt qui va structurer ensuite leurs parcours de navigation sur le web.

Ces outils sont autant de nouveaux moyens de faire vivre les liens communautaires et de renforcer l'appartenance au groupe. De ce fait, la question identitaire se pose à nouveau dans la mesure où elle dépasse la sphère sociale locale pour s'étendre au plan international et virtuel. La vie sur le net se substitue-t-elle pour autant petit à petit à la vie réelle ; le lien électronique remplace-t-il le lien social ?

Certains n'hésitent pas à répondre par l'affirmative à cette question. Le « réel perçu » avec l'internet prend de plus en plus le pas sur le « réel » et la réalité est entrain de devenir une fenêtre de plus et pas forcément la meilleure.

A l'âge de l'internet, l'Etat ne peut plus avoir le monopole de l'information. Le défi est de s'adapter à ce nouveau médium et au paradigme qui en émane. L'internet se rit des structures bureaucratiques traditionnelles et des relations hiérarchiques du pouvoir. Il libère l'auditoire du contrôle exercé par les fournisseurs étatiques et corporatifs sur le contenu. Dans l'espace cybernétique, la relation fondamentale entre la programmation, le contenu et la publicité n'existe pas. Et c'est le contenu qui a une importance suprême.

Les enjeux démocratiques de l'internet ne se déploient pas prioritairement dans l'espace de la représentation politique traditionnelle, et pas nécessairement contre lui d'ailleurs. L'internet qui constitue en même temps un nouveau support de communication politique, peut accompagner les démarches de consultation participatives initiées par les institutions publiques, comme il peut être un instrument de surveillance et de contrôle critique des activités des pouvoirs.

La diversité des pratiques politiques qui se déploient sur le réseau des réseaux interdit d'en faire un modèle unique. Mais il semblerait que, au sein de cette multiplicité, on peut dégager une infrastructure d'ensemble, un horizon normatif commun.

La gouvernance de l'internet

La question de l'opportunité et de la pertinence de la participation de l'Etat à l'encadrement de l'internet a souvent fait l'objet de sérieuses réserves, notamment du fait du décalage entre le temps des échanges sur le réseau et celui de l'élaboration des lois, de l'action de la justice, ou bien encore de l'inefficacité des règles étatiques en raison du caractère transfrontalier de l'internet. Les problématiques inédites posées par l'internet ne peuvent trouver de solutions que par une subtile alchimie entre initiative privée engagée et régulation publique novatrice, via des procédés démocratiques de droit commun dans le cadre d'une co-régulation.

Le modèle de gouvernance appliqué à l'internet au Brésil est une expérience pionnière en matière de participation de la société aux décisions portant sur la mise en place, la gestion et l'utilisation du réseau. Sur des principes de pluralité, de transparence et de démocratie, un comité de gestion de l'internet, composé de membres du gouvernement, du secteur entrepreneurial, du secteur tertiaire, de la communauté académique et de représentants de la société civile, coordonne et intègre les activités des services de l'internet dans le pays.

Internet au Maroc

À mesure que les sociétés intègrent l'internet dans leurs structures sociales, elles adoptent graduellement ses caractéristiques systémiques. Ainsi, le pouvoir d'influence de l'internet peut toucher toutes les couches de la population et un faible niveau d'alphabétisation ne constitue pas un obstacle. Alors que dans l'ancienne acception de lutte contre l'analphabétisme, il fallait savoir écrire pour pouvoir lire puis apprendre, avec la révolution de l'information et de la communication la donne a changé. L'analphabète peut acquérir du savoir et apprendre à écrire après-coup grâce aux outils audio, vidéo, d'apprentissage et de traduction en ligne sur l'internet.

Il y a au Maroc 35 millions d'utilisateurs de téléphones fixe et mobile et l'internet s'y développe à une vitesse vertigineuse. Au 31 mars 2011, le parc total de l'internet a atteint 2.172.903 abonnés contre 1.866.963 à fin décembre 2010. Ceci correspond à un taux de croissance de 16,4% au cours du premier trimestre 2011 et de 59,4% sur une année. Le nombre d'abonnés à l'internet 3G est passé de 268 131 fin 2008 à 1.366.472 en décembre 2010 pour atteindre 1,8 million au 31 mars 2011. Ceci rend caduc la différence PC / Smart Phone.

En moins de 8 mois, plusieurs dizaines de chaînes de télévision se sont mises à diffuser en direct leur contenu sur leurs sites web. C'est une véritable déferlante de données et d'informations quasi instantanées, mises à jour en continu, auxquelles les internautes Marocains peuvent désormais accéder et qui viennent s'ajouter aux autres sources déjà disponibles sur le net.

D'après une étude parue en février 2011, réalisée par Socialbakers, site spécialisé dans les statistiques Facebook, le Maroc occupe la 3ème place en Afrique avec 3.013.100 utilisateurs (9,53 % de la population) après l'Égypte (5.651.080 ; 7,02%) et l'Afrique du Sud (3.761.160 ; 7,66%). La tranche d'âge 18-24 ans représente 46% des utilisateurs de Facebook au Maroc. Il convient de signaler qu'en termes d'indice de pénétration, c'est la Tunisie qui, avec 2.467.960 Facebookers, arrive en tête en Afrique, avec un taux de pénétration de 23,31%.

L'accès à l'information et l'insertion du Maroc dans la société de l'information ayant été identifié par le Rapport du Cinquantenaire comme un nœud du futur, l'usage que les jeunes marocains font de l'internet et la participation aux réseaux sociaux en son sein confortent la tendance d'une plus grande ouverture de la société marocaine et de son système médiatique.

Or, les opérateurs privés comme les acteurs publics marocains semblent ne pas mesurer à sa juste valeur l'impact de ces évolutions sur les habitudes, mœurs sociales et politiques des Marocains, plus particulièrement des jeunes. Cette quantité astronomique d'informations échangées à travers le monde via l'internet, affecte irrémédiablement les anciens liens sociaux et configure de nouveaux liens entre des communautés réelles ou virtuelles. La question de la crédibilité et de la véracité des informations échangées ayant moins d'importance à l'heure de l'instantanéité et de la factualité.

Par leur pratique de l'échange d'informations d'une manière instantanée et l'interprétation qu'ils en font, les jeunes sont entrain de construire un nouveau type de lien social et politique qui met à mal les paradigmes classiques des adultes et leur vision du monde qui, du coup, devient surannée. Le danger vient du non dialogue entre le monde des adultes et celui des jeunes entre lesquels existe une discontinuité voire une opposition. Ceci concerne toutes les institutions sociales et politiques tant officielles, partisans que privées du fait que les réflexes d'inertie et de prudence l'emportent sur ceux de réactivité, d'imagination, d'audace et d'anticipation.

Internet et cyber-activisme

La société civile est sans doute l'un des traits les plus marquants de notre époque. L'usage de la technologie de l'internet a permis, depuis ses débuts, le cyberactivisme de mouvements sociaux et de groupements militants. Ce n'est que dans un second temps, que les acteurs politiques plus centraux (partis, syndicats et ONG) ont intégré l'internet à leurs outils de communication et de mobilisation.

Mis à part certains pays anglo-saxons, les expériences engagées pour intégrer l'internet dans la « politique par le haut » n'ont pas connu pour l'instant de franc succès. En revanche, les mobilisations politiques « par le bas » semblent beaucoup plus vivaces, pour ne parler que des récents exemples tunisiens et égyptiens.

Cependant, plutôt que d'opposer ces deux manières de faire de la politique, il faut être attentif à leurs interdépendances. La démocratie partisane a besoin d'une société en débat et en mouvement. D'autres préfèrent croire qu'au Maroc, comme dans les pays du sud, le combat de la société civile se développe uniquement sur deux axes prioritaires : les libertés publiques et le développement socio-économique des populations, aussi bien urbaines que rurales. Comment dès lors interpréter l'action de cette nouvelle société civile dans le panorama des mouvements associatifs et sociaux au Maroc et à l'international ?

L'intérêt que suscite la blogosphère marocaine, appelée aussi « blogoma », chez les médias traditionnels nationaux est somme toute très limité. Ce qui accentue chez les blogueurs marocains, jeunes pour la plupart, un sentiment que le monde officiel et celui des seniors n'a cure de leur monde à eux. Il ne faut pas, dès lors, s'étonner que les jeunes utilisent le puissant pouvoir de mobilisation des réseaux sociaux sur l'internet pour faire entendre leur souhait d'être reconnus à leur juste valeur au sein de la société et leur désir d'un autre lien social et politique.

Avec la pénétration accrue de l'internet, une autre société civile marocaine est née, plus jeune, moins institutionnalisée, qui ne traduit plus de la même manière les concepts de gouvernance, de démocratie locale et de processus participatifs. Avec le foisonnement des blogs et l'intense activité sur les réseaux sociaux dans le cyberspace marocain, les jeunes semblent se ré-intéresser à la politique, en parvenant à matérialiser l'action virtuelle sur le terrain, tout au moins en termes de revendications.

Jusqu'à très récemment, l'utilisation de Twitter, Facebook, Youtube et d'autres supports, répondait plus chez les jeunes marocains à des préoccupations relevant de la réalisation de soi sur le plan narcissique et subjectif, plutôt qu'à des velléités d'engagement collectif et sociétal. Le lien électronique est désormais au service d'un nouveau lien social.

Aujourd'hui, des jeunes du mouvement « 20 février » reconnaissent que le discours véhiculé sur les réseaux sociaux par les jeunes marocains est entrain de changer de nature et que leur apprentissage de la politique ne s'est pas fait à travers des partis mais sur Facebook. Le mouvement du « 20 février » est un exemple significatif des changements par le bas que connaît le Maroc.

Pour un Forum Marocain de l'internet

Pensé avant tout comme un espace de rencontre entre la régulation publique et l'autorégulation, entre les attentes des acteurs économiques et celles des utilisateurs du réseau, la mise en place d'un organisme de régulation sur le modèle brésilien, semble approprié. La réflexion sur la composition et le fonctionnement d'un organisme marocain de co-régulation se fonde sur deux principes :

- L'ampleur et la diversité des questions juridiques posées par l'internet et le passage à la société de l'information ne permettront pas à un comité unique, aussi large soit-il, de prendre des positions de qualité sur tous les sujets à traiter.
- L'organisme à créer devrait être capable de se saisir rapidement de questions à traiter, d'organiser le débat d'une manière efficace et d'en produire une synthèse.

Afin de permettre au Maroc d'effectuer un saut qualitatif à même de l'inscrire dans l'avant-garde internationale en la matière, le forum marocain de l'internet, dont il est proposé la création, devrait pouvoir :

- constituer un espace de rencontre entre les différentes instances publiques.
- favoriser la multiplication des procédures d'avis entre organismes participant à la régulation de l'internet.
- organiser les débats sur les questions communes à plusieurs instances de régulation.
- jouer un rôle pour la résolution des conflits qui opposent les grandes catégories d'acteurs en litige, sur des questions d'ordre général.
- assurer une fonction de veille technologique, mais aussi pour tous les usages et les contenus, qu'ils soient sociologiques, économiques ou juridiques.
- assurer, en coordination avec les pouvoirs publics, une présence suivie au sein des institutions internationales.
- jouer un rôle de pédagogie, aussi bien en sensibilisant les pouvoirs publics qu'en informant le grand public.

Ecole et transmission des valeurs : cas du Maroc



L'IRES a organisé le 15 Décembre 2011 un séminaire sur le thème « Ecole et transmission des valeurs : Cas du Maroc ». Animé par un panel composé de professeurs, de sociologues, de psychologues et de chercheurs, ce séminaire a été consacré à l'étude du rôle que joue l'école marocaine dans le processus de transmission des valeurs. Cette question a été abordée à travers deux problématiques : la corrélation entre les valeurs et les performances des élèves et l'éducation à la citoyenneté.

Les objectifs de ce séminaire résident dans l'identification des principaux facteurs qui expliquent les performances mitigées et le rôle social limité de l'école, la mise en exergue des leviers d'actions prioritaires ainsi que dans l'analyse des interactions entre l'école et les autres sphères de socialisation et institutions qui viennent en appui à son rôle.

L'approche retenue par l'IRES pour examiner cette question sociétale est, par essence, holistique puisque le sujet est à l'intersection entre plusieurs disciplines ; la sociologie, la psychologie, l'économie et la politique. Le traitement holistique permet de capter les interdépendances entre les différentes parties impliquées dans l'éclosion, la transmission et l'inculcation des valeurs.

Rôle de l'école publique

Historiquement, l'enseignement était l'apanage d'institutions privées, religieuses ou communautaires. Pour certains économistes, l'existence de l'école publique demeure « un mystère » puisque l'Etat n'a, a priori, aucune raison d'intervenir dans l'enseignement. Seul le coût de la scolarité, potentiellement inaccessible aux familles les plus pauvres, justifie les subventions étatiques. Autrement, le marché de l'enseignement s'autorégule et la concurrence inter-écoles aboutit à un optimum. Or, si l'école publique existe, c'est qu'elle a un rôle qui va au-delà du développement chez l'élève de connaissances et de facultés intellectuelles. Elle se veut le lieu de la transmission des valeurs humaines, religieuses et citoyennes du pays. Au Maroc, l'ambition affichée est de faire de l'école l'outil de la responsabilisation citoyenne.

A partir de ce constat, deux modèles sociétaux peuvent émerger. Dans certains cas, l'école est idéologiquement proche de la société : elle développe chez l'élève un ensemble de valeurs qu'il retrouve dans la vie adulte et professionnelle, selon le principe sociologique de la correspondance. Dans d'autres cas, l'école opère une transmission oblique de valeurs qui peuvent être contraires à celles véhiculées par d'autres canaux et notamment la famille. Ce modèle de divorce entre l'école et la société est lourd de conséquences sur le plan psychologique. Au Maroc, on constate que l'école et la société sont deux sphères cloisonnées qui interagissent peu ou pas entre elles, donnant lieu à une perte de repères qui affecte les individus.

Etat des lieux de la transmission des valeurs dans le système éducatif marocain

Au Maroc, l'école ne remplit pas ce rôle de vecteur de transmission des valeurs. Pourtant, le manque de valeurs a un impact mesurable sur le comportement des élèves. L'étude de l'effet des valeurs sur le comportement scolaire des élèves, menée par le Conseil Supérieur de l'Enseignement, a abouti aux conclusions suivantes :

- Le manque de valeurs affecte négativement et fortement la performance des élèves.
- Les problèmes de civisme à l'école accroissent le sentiment d'insécurité et se répercutent sur les résultats scolaires.
- L'absentéisme est précurseur aux violences et a un impact négatif très grand sur la réussite scolaire.
- L'effet de l'absence de valeurs sur les performances scolaires a connu une aggravation dramatique entre 2003 et 2007, passant du simple au double.
- Il existe une hostilité manifeste à l'égard des valeurs scolaires matérialisée par l'absentéisme.

La conclusion générale de l'étude est que l'école marocaine est une structure sociale fragile ne réunissant pas les critères nécessaires à une bonne coopération entre les différents acteurs impliqués dans la socialisation et l'éducation. Cette situation est plus grave au Maroc que dans d'autres pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Le Maroc semble faire moins bien que ses voisins : les autres pays de la région ont un système plus efficace de gestion des établissements publics.

Education à la citoyenneté au Maroc

La transmission des valeurs à l'école se fait également via l'éducation citoyenne. Celle-ci consiste en la transmission de valeurs issues, dans le cas du Maroc, de quatre types de référentiels (islamique, civilisationnel, national et universel) et en la diffusion d'une culture participative au sein des établissements scolaires.

La réforme de l'Education Nationale a été marquée par deux évolutions majeures : l'introduction des valeurs dans le programme scolaire et le changement de paradigme dans l'éducation à la citoyenneté (passage du concept d'éducation civique à une éducation à la citoyenneté).

Le problème qui s'est posé est qu'une fois que ce socle de références a été établi, la pratique qui en a été faite a révélé des blocages et des incohérences :

- Une absence d'adhésion aux valeurs universelles.

- Une confusion au niveau de l'appréhension du contenu des programmes des matières « éducation à la citoyenneté » et « éducation islamique ».
- Une appropriation limitée par les enseignants des concepts tels que la dignité et la liberté et, par conséquent, une incapacité à les transmettre.
- La culture de la participation ne s'est pas diffusée, ankylosée par un système d'enseignement vertical, sans interaction, caractérisé par l'autorité des enseignants et la passivité des élèves.
- Les contraintes en termes de ressources, de surcharge des effectifs des classes, de programme et d'inspection du travail ont handicapé les initiatives isolées des enseignants désireux de mettre en pratique cette culture participative.
- Ces blocages ont empêché la diffusion des valeurs telles que définies par la réforme de l'éducation nationale. L'éducation citoyenne a été confrontée à des difficultés de mise en pratique et les résultats escomptés sont restés limités.

Pour rompre ce cercle vicieux, il est nécessaire de passer d'une logique d'enseignement très axée sur les contenus à une logique d'apprentissage qui encourage la participation des élèves à la vie scolaire.

Mesures à prendre pour la promotion des valeurs

Pour que l'école puisse remplir son rôle d'éducation citoyenne, il est proposé ce qui suit :

- Encourager les éditeurs nationaux à proposer des manuels scolaires et veiller à ce que la commission de validation soit ouverte aux productions qui promeuvent les valeurs universelles.
- Prévoir un temps scolaire (hors programme) qui permette une pratique de la citoyenneté à partir du socle défini de valeurs.
- Développer et promouvoir un discours sur les vertus à moyen et long terme de l'éducation et sensibiliser les familles à l'importance de l'école.
- Mettre fin au discours fallacieux sur les relations formation-emploi selon lequel « les hauts diplômés chôment » et restaurer une vision non utilitariste du savoir et de la connaissance.
- Améliorer les conditions de scolarisation par diverses mesures telles que la diminution de la taille des classes ou la mise à disposition de sanitaires dans les établissements des milieux ruraux.

- Encourager d'autres activités telles que le sport, l'art et le théâtre puisqu'elles contribuent à la transmission des valeurs hors programme conventionnel.
- Promouvoir une culture patriotique et égalitaire.
- Tirer les enseignements des constats d'échec de certains modèles d'éducation testés à l'étranger et éviter de les reproduire au Maroc.
- Promouvoir la culture de l'entrepreneuriat et la positionner parmi les valeurs-clés que l'école marocaine doit transmettre.

Les valeurs se transmettent de façon technique (supports documentaires et système d'information) mais aussi via le climat général de l'école qui influe sur le comportement des élèves (confiance, créativité...). C'est la combinaison des supports techniques et du climat d'apprentissage qui permet d'aboutir à un système de transmission de valeurs efficace.

Conclusion

L'école marocaine peine à jouer pleinement son rôle dans la transmission des valeurs. Elle est en concurrence avec plusieurs autres systèmes scolaires étrangers – dont le nombre est en essor - qui introduisent une forte différenciation parmi les Marocains au niveau de l'acquisition de valeurs. Par ailleurs, elle est déconnectée des autres sphères de socialisation, ce qui la fragilise d'autant plus.

La multiplicité des référentiels pose un problème au niveau de la transmission des valeurs à l'école et crée une confusion propice au « bricolage » de valeurs. Ce constat corrobore les conclusions de l'enquête sur le lien social qui révèle la faiblesse de deux valeurs maîtresses (la confiance et la solidarité) qui font habituellement le ciment d'une société et qui impactent l'ensemble des transactions.



Programme d'études
« Changement climatique : impacts
sur le Maroc et options d'adaptation
globales »

Contexte international du changement climatique : quels enseignements et quelles opportunités pour le Maroc ?



L'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) a organisé le 14 février 2011 un séminaire ayant réuni un panel diversifié d'experts internationaux et nationaux pour débattre autour du thème « Contexte international du changement climatique : quels enseignements et quelles opportunités pour le Maroc ? ». Les travaux du séminaire se sont déroulés en deux sessions.

La première session s'est focalisée sur les perspectives d'évolution des négociations climatiques après le sommet de Cancun à travers une présentation faite par un responsable du Centre d'Analyse Stratégique (France). Cette session avait pour objectif d'identifier les opportunités qu'offre la coopération internationale en matière de changement climatique en termes de soutien et d'accompagnement des efforts consentis par le Maroc pour lutter contre les effets des bouleversements climatiques.

La seconde session a été consacrée à la présentation et à la discussion des conclusions de l'étude de l'IRES « benchmark international de la gestion du chantier changement climatique ». Lors de cette session, un passage en revue des expériences internationales issues d'un panel de dix pays a été mené, en identifiant les bonnes pratiques en matière d'adaptation et d'atténuation susceptibles d'être adaptées au contexte marocain.

La présente synthèse donne un aperçu sur les communications présentées, les débats suscités et les suggestions dégagées.

Gouvernance mondiale du changement climatique

Comme démontré par de nombreuses études scientifiques, le changement climatique est un enjeu de long terme qui nécessite une réponse immédiate. En effet, dans un scénario où les efforts entrepris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont limités, la biosphère terrestre pourrait se transformer en une source nette de carbone, ce qui pourrait constituer un effet accélérateur des différentes répercussions connues du changement climatique : hausse du niveau de la mer, bouleversement des écosystèmes, diminution des ressources en eau, phénomènes climatiques extrêmes...

Relever le défi lié à l'atténuation du changement climatique nécessiterait une transition énergétique radicale dans le cadre d'un consensus mondial en faveur de la lutte contre le changement climatique. Dans ce sens, les travaux du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) ont contribué à préciser l'ampleur de l'effort à fournir par les émetteurs de GES. En effet, les limites de soutenabilité du changement climatique ont été définies à travers un seuil critique évalué à 2°C d'augmentation des températures à l'horizon 2100. Afin de respecter ce seuil, il serait nécessaire de réduire les émissions de GES de 50% d'ici 2050.

Une trajectoire possible pour assurer la transition énergétique exigée a été déterminée par l'Agence Internationale de l'Énergie en s'appuyant sur l'option d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie et d'un recours accru aux technologies de production d'énergie propre (hydroélectricité, énergies éoliennes et biomasse, charbon propre et énergie nucléaire). En contribuant à une réduction substantielle des besoins mondiaux en hydrocarbures fossiles à moyen terme, cette transition serait en mesure de répondre à l'enjeu, plus immédiat, de sécurisation de l'approvisionnement en pétrole et en gaz.

Afin d'asseoir les bases nécessaires à la lutte contre le changement climatique, la coopération internationale s'est intensifiée dans ce domaine comme en témoignent les étapes importantes franchies par la communauté internationale ces deux dernières années. Les deux grands rendez-vous de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenus à Copenhague en 2009 et à Cancun en 2010, ont, en effet, pu réaliser certaines avancées en matière de solidarité internationale pour faire face à l'enjeu du changement climatique sans pour autant qu'ils lèvent de nombreuses incertitudes qui pèsent sur l'avenir à long terme de cette coopération.

Au niveau des avancées, il y a lieu de citer quatre points essentiels :

- l'accord sur l'objectif de maintien de l'accroissement des températures en dessous de 2°C à l'horizon 2100, comme préconisé par le 4ème rapport du GIEC et confirmé par l'accord politique de Copenhague. Cet objectif serait par ailleurs ouvert à la révision selon les avancées de la science (notamment au moment de la publication du 5ème rapport du GIEC).
- l'association des principaux émetteurs de GES, notamment les Etats-Unis et la Chine, à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique. La Chine, premier émetteur de GES, a pu, d'ailleurs, devenir en 2009 le premier investisseur mondial en matière d'énergies renouvelables selon les publications émanant du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement.
- la reconnaissance de la nécessité de soutenir l'adaptation au changement climatique dans le cadre du principe de la responsabilité commune et différenciée à l'égard des sources du changement climatique. Ce gain de cause a été notamment le fruit de la mobilisation des groupes des pays les plus vulnérables tels que les Etats insulaires et ceux d'Afrique.
- la décision d'instituer différents mécanismes de coopération tels que le fonds climat dédié à canaliser les promesses de financement formulées lors de Copenhague, l'appui des pays développés au déploiement et à la diffusion de technologies propres et la mise en place d'un mécanisme de la lutte contre la déforestation.

Au niveau des incertitudes, il y a lieu d'évoquer :

- l'avenir du protocole de Kyoto après 2012 qui reste le seul accord mondial contraignant portant sur la réduction des émissions de GES. Les Etats-Unis et le Canada sont catégoriquement opposés à un nouveau protocole engageant après 2012 et ce, au même titre que le Japon et la Russie qui ont exprimé à Cancun leur refus de s'engager en faveur d'une nouvelle période du protocole de Kyoto.
- les modalités et sources des financements dédiées à l'adaptation ainsi que leur articulation avec d'autres mécanismes de financements comme l'aide au développement. Le contexte de crise rend les transferts à caractère ponctuel des pays développés à destination des pays en développement de plus en plus difficiles. Ceci oriente, d'ailleurs, la réflexion vers des mécanismes de financement dits « automatiques » (taxes sur les billets d'avions).
- la viabilité du schéma de gouvernance mondiale du changement climatique basé sur le consensus de tous les pays. L'équilibre entre légitimité et efficacité semble rester fragile malgré une confiance retrouvée à Cancun dans le schéma de coopération multilatérale. Plus particulièrement, une réflexion profonde s'avère nécessaire sur une évolution de la gouvernance climatique mondiale pour éviter que des minorités de blocage n'entravent les négociations (exemple donné de La Bolivie opposée à l'accord de Cancun). Il est notamment question de privilégier un processus décisionnel qui renonce à l'unanimité et tire profit de l'interprétation de la notion jurisprudentielle de "consensus" opérée à Cancun.
- le partage du fardeau de la réduction des émissions de GES à l'horizon 2050. Si l'on considère une répartition de l'effort mondial attribuant à chaque habitant le même quota d'émissions, il serait nécessaire d'opérer une division par 5,1 des émissions du Canada, par 4,8 de celles des Etats-Unis et par 4,1 de celles du Japon...Or, en considérant les objectifs individuels soumis à la CCNUCC par les principaux émetteurs, le Postdam Institute for Climate Change a estimé qu'on devrait assister à une hausse globale des émissions mondiales de 10 % à 20 % d'ici à 2020. Dans ces conditions, l'atteinte de l'objectif de 2°C est totalement incertaine. La probabilité que le réchauffement mondial dépasse 3°C d'ici à 2100 est évaluée à l'ordre de 50 %.

De manière générale, les négociations climatiques ont confirmé une tendance au règne du soft law (droit mou) en matière de droit international. En effet, on assiste, de plus en plus, à l'adoption de règles de droit non obligatoires qui se contentent de conseiller ou d'inciter sans poser d'obligation juridiquement sanctionnée.

Les perceptions des négociations climatiques, lesquelles reprendront à Durban, convergent vers le prolongement de la logique de Cancun, en privilégiant l'option d'avancer par une série progressive de décisions opérationnelles sur celle de concentrer les efforts pour la conclusion d'un grand accord mondial. Il sera notamment question d'opérationnaliser la feuille de route technique et méthodologique définie à Cancun.

En tout état de cause, il est primordial d'obtenir un engagement plus important de la plupart des pays. A cette fin, il convient de renforcer la communication sur les conséquences des engagements des différents pays tout en poursuivant et en encourageant la pression internationale et domestique dans ce sens.

Politiques publiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique au Maroc

Le Maroc appartient à l'une des régions les plus touchées par les bouleversements climatiques. Il convient de rappeler à ce propos que les questions du climat et du développement sont indissociables au Maroc comme en atteste la dépendance d'une part importante de son économie à l'égard des aléas climatiques. Le pays a d'ailleurs toujours consenti des efforts appréciables pour renforcer sa capacité d'adaptation à l'hostilité des conditions climatiques. Il a notamment entrepris un vaste chantier de mobilisation de son capital hydrique et élaboré une stratégie « Maroc Vert » dans l'objectif de doter le pays d'une agriculture solidaire et à haute valeur ajoutée.

Le Maroc souhaite également intégrer les principes du développement durable dans ses politiques publiques comme en témoignent l'élaboration d'une charte nationale pour l'environnement et le développement durable et l'adoption d'une nouvelle stratégie énergétique qui prévoit la mise en place à l'horizon 2020 d'une capacité de production d'énergie solaire et éolienne de 2000 MW pour chacune des deux énergies, ainsi que plusieurs actions en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique.

Ces différents efforts gagneraient à s'inscrire dans le cadre d'une stratégie nationale multisectorielle de lutte contre le changement climatique, formulée avec des objectifs précis et une visibilité avérée en termes de besoins de financement.

A cette fin, il convient de définir une vision concertée à long-terme pour l'atténuation. Les mesures retenues, dans ce sens, tiendraient compte à la fois des politiques déjà mises en place, notamment celles liées aux plans solaire et éolien et de l'efficacité énergétique ainsi que des scénarios nationaux d'atténuation soumis à la CCNUCC à travers la seconde communication nationale. Le benchmark international mené par l'IRES a permis d'identifier les axes d'actions suivants :

- Introduire des dispositions incitatives pour promouvoir l'économie verte (réglementation ou fiscalité « verte », économies d'énergie...) et adopter un dispositif de labellisation verte pour les entreprises. Dans ce sens, une étude des bienfaits économiques de l'atténuation pour le développement du pays pourrait être conduite.

- Généraliser les audits énergétiques (performances énergétiques des grands projets, des habitations...), sensibiliser davantage quant aux économies d'énergie, encourager les transports publics et la rénovation du parc automobile et optimiser la logistique des marchandises.
- Promouvoir des comportements individuels éco-responsables (conduite efficace...).
- Assurer une gestion efficace des déchets en capturant et valorisant le méthane des décharges et les gaz d'incinération des déchets...
- Pérenniser le schéma des coopérations nécessaires pour l'établissement des inventaires des émissions de GES en veillant à consolider les circuits d'information et les bases de données nécessaires et à entretenir les compétences collectives en méthodologie d'inventaire.

En termes d'adaptation, le Maroc peut consolider la démarche d'adaptation déjà en cours de mise en œuvre (notamment dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture), en l'élargissant a minima aux domaines suivants : la santé, les zones côtières urbaines, la prévention des risques naturels (inondations, incendies) et le tourisme. Le benchmark international a permis de mettre en relief les propositions suivantes :

- Définir l'articulation entre les niveaux national et local d'adaptation et généraliser l'établissement de plans d'adaptation territoriaux (approche en cours de mise en œuvre au niveau des zones oasiennes).
- Sensibiliser et informer les citoyens de manière à leur permettre de prendre des dispositions individuelles d'adaptation.
- Renforcer la gestion des risques sanitaires, d'inondations et d'incendies (alerte précoce, meilleure coordination entre les acteurs).
- Protéger ou restreindre les constructions dans les zones affectées par l'élévation du niveau de la mer (synergies possibles avec le projet de loi sur le littoral).
- Préserver le tourisme face la raréfaction de l'eau et l'élévation du niveau de la mer au niveau des projets balnéaires.

L'expérience révèle que les actions d'adaptation et d'atténuation peuvent être liées et permettre, dès lors, d'importants gains en termes d'efficacité. En effet, les actions les plus intéressantes en termes d'adaptation s'avèrent être celles associées à une réduction des émissions de GES car ceci introduit une certaine rentabilité économique et environnementale à l'adaptation souvent jugée coûteuse et dépendante de l'évolution du climat qui reste incertaine. Les exemples donnés dans ce sens concernent le secteur des bâtiments (isolation thermique et efficacité énergétique) et de l'adaptation dans les zones littorales (réhabilitation des écosystèmes lagunaires pour la protection contre les risques érosifs liés à l'élévation du niveau de la mer).

Afin d'accompagner la mise en œuvre des propositions formulées précédemment, il serait primordial d'accorder une attention particulière au volet relatif au renforcement des connaissances nécessaires pour affronter le changement climatique. Dans ce sens, il a été proposé de :

- coordonner la recherche en matière de scénarios climatiques et d'études d'impacts du changement climatique.
- renforcer l'éducation, la formation et la sensibilisation à la question du changement climatique en communiquant vis-à-vis de la population pour la préparer à cette lutte.
- renforcer le réseau d'observation météorologique et saisir les opportunités de coopérations régionales.

Non moins important, il convient de doter le Maroc des moyens susceptibles de le faire bénéficier des mécanismes de coopération internationale décrits plus haut. Dans ce sens, il a été préconisé de :

- jeter les bases d'un leadership régional du Maroc en élaborant une stratégie internationale du Maroc en matière de changement climatique.
- positionner le Maroc en tant que hub de transfert de technologie propre vers l'Afrique dans le cadre de la coopération triangulaire pays développés-Maroc-Afrique subsaharienne. A ce titre, plusieurs initiatives sont déjà amorcées et méritent d'être capitalisées telles que la coopération engagée avec le Japon et le Maroc en matière de gestion de l'eau. Un plan d'action en matière de transfert de technologie est également en cours de préparation avec la contribution des départements ministériels concernés (énergie, MASEN) ainsi que le secteur privé.
- organiser et identifier, de manière proactive, les besoins en termes de financement et en termes d'adaptation et d'atténuation. Il existe actuellement une fenêtre internationale d'opportunité qu'il convient de saisir. Dans ce sens, l'expérience accumulée par le Maroc en matière de mécanismes de développement propre (MDP) gagnerait à être rentabilisée.

- valoriser et élargir l'expérience nationale en matière de réhabilitation et de développement ainsi que l'image de civilisation de l'aridité dont sont dotées les zones désertiques du pays.

Enfin, en matière de gouvernance du chantier du changement climatique, les participants ont insisté sur le fait que les actions à mener en matière de changement climatique reposent sur plusieurs secteurs. Dès lors, un cadre de coordination intersectorielle apporterait de l'efficacité dans la réalisation des plans d'actions nationaux. Il importe également d'associer la société civile et les associations concernées, environnementales ou non, à l'élaboration des décisions afférentes à la lutte contre le changement climatique.

Technologies relatives à l'énergie solaire : état de l'art et opportunités de développement au Maroc



Le plan solaire marocain est une initiative majeure pour favoriser le développement des énergies renouvelables au Maroc, à travers la construction, d'ici 2020, d'une capacité de production électrique, utilisant l'énergie solaire de 2 GW. Le lancement de ce projet structurant est un choix stratégique pour l'avenir du pays qui appelle à prendre des décisions raisonnées, notamment à l'égard de sa dimension technologique, comme l'a révélé le séminaire organisé par l'IRES en 2010 sur le thème « Plan solaire : atouts du Maroc et défis à relever ».

Souhaitant se focaliser sur cette dimension technologique, l'IRES a organisé le 16 décembre 2011 un séminaire sur le thème « Les technologies relatives à l'énergie solaire : état de l'art et opportunités de développement au Maroc ». Lors de cette manifestation, qui a réuni des experts et des praticiens œuvrant dans le domaine de l'énergie solaire, un état de l'art des différentes technologies solaires a été dressé, dans l'objectif d'explorer les opportunités liées au déploiement de ces technologies, tant au niveau des procédés d'hybridation renouvelables que des applications industrielles.

Le séminaire s'inscrit dans le cadre de la mission de veille stratégique de l'institut qui s'intéresse, entre autres, à la question de la garantie de la sécurité énergétique du pays, à travers l'un des dix domaines de veille de l'institut, à savoir « garantir l'indépendance en ressources stratégiques et les préserver durablement ».

La question énergétique est une partie intégrante de deux programmes d'études de l'IRES : celui de la « compétitivité globale », à travers les aspects liés aux relations internationales et à l'économie verte et celui du « changement climatique » où la réflexion est menée sur les politiques d'adaptation et d'atténuation.

S'agissant du plan solaire marocain, les atouts dont dispose le pays pour réussir ce projet ainsi que les défis y afférents ont été mis en relief. Au niveau des atouts, le Maroc dispose :

- d'une forte intensité de rayonnement solaire. Dans une perspective d'exportation, les capacités de production du Maroc seront complémentaires à celles des pays européens, eu égard à la différence saisonnière dans l'intensité de rayonnement.
- de la proximité avec l'Europe et des opportunités offertes en matière d'intégration du marché européen de l'énergie. Cette intégration serait, par ailleurs, facilitée par l'interconnexion électrique existante, en cours de renforcement.
- d'un foncier disponible et peu coûteux pour un déploiement à grande échelle de capteurs d'énergie solaire.
- d'un coût de main d'œuvre qui reste compétitif au niveau régional.

- d'une expérience cumulée, en matière de pilotage et de mise en œuvre de projets d'envergure.

Nonobstant ces atouts, qui contribueraient certainement à la réussite du projet marocain, trois défis ont été identifiés :

❖ **Sur le plan technologique** : Le rythme soutenu de développement des technologies solaires rend complexe et délicat d'arrêter un choix optimal, d'où la nécessité d'une certaine flexibilité dans la conduite du plan solaire national et d'une veille technologique soutenue dans ce domaine. A ce propos, l'accent a été mis sur la nécessité d'impulser le développement de la recherche scientifique nationale, en matière d'énergie solaire qui se trouve à un état embryonnaire et sur le besoin de son alignement sur les objectifs stratégiques du pays dans ce domaine.

❖ **Sur le plan économique** : Les coûts d'investissement et de production à partir de l'énergie solaire demeurent encore élevés, comparativement aux combustibles classiques, ce qui impose le recours à des financements innovants et compétitifs en la matière. Il convient de rappeler qu'il est difficile d'établir, à l'heure actuelle, la comparaison du coût du kwh d'origine solaire avec celui d'origine fossile, sans tenir compte de l'ensemble des externalités telles que les nuisances à l'environnement engendrées par les filières classiques.

❖ **Sur le plan industriel** : L'intégration industrielle du plan solaire, à travers l'implication du tissu industriel marocain dans la réalisation des équipements nécessaires aux parcs solaires et/ou hybrides, est une opportunité de taille qu'il faut saisir afin de doter le Maroc d'une plateforme industrielle, garantissant la concrétisation de son ambition solaire. Les possibilités offertes, en termes d'intégration industrielle sont d'autant diverses que les technologies de production de l'énergie solaire peuvent être exploitées selon une variété de schémas d'hybridation et de couplage intelligent (production d'hydrogène, dessalement de l'eau de mer...).

Interventions des conférenciers

Les interventions des conférenciers ayant participé au séminaire ont été axées sur le contexte mondial du développement de l'énergie solaire, l'optimisation du choix technologique en matière de production d'énergie solaire, l'hybridation en matière de production d'énergie solaire et ses applications industrielles.

Contexte mondial du développement de l'énergie solaire

Le développement de l'énergie solaire intervient dans un contexte d'engouement international pour les énergies renouvelables, motivé, entre autres, par la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, provoquées par les énergies fossiles et par le surenchérissement tendanciel de leurs coûts d'approvisionnement.

En effet, le développement des énergies renouvelables serait, après l'efficacité énergétique, le second levier de réduction des émissions de CO₂, susceptible de limiter l'augmentation des températures causées par le changement climatique en deçà du seuil critique de 2°C à l'horizon 2100. Ainsi, l'Agence Internationale de l'Energie prévoit que la part des énergies renouvelables dans l'ensemble de la production d'électricité devrait progresser de 19% en 2008 à 32% en 2035.

Deux familles de technologies de production de l'énergie solaire suscitent un intérêt particulier pour les investisseurs : la technologie solaire thermodynamique à concentration (CSP) et le photovoltaïque (PV) (cf. encadré n°1).

Encadré n°1 : Topologie des technologies de production de l'énergie solaire

Une centrale solaire thermodynamique à concentration (ou centrale solaire thermique ou encore heliothermodynamique, en anglais CSP pour Concentrating Solar Power Plant) est une centrale qui concentre les rayons du soleil à l'aide de miroirs afin de chauffer un fluide caloporteur qui permet en général de produire de l'électricité.

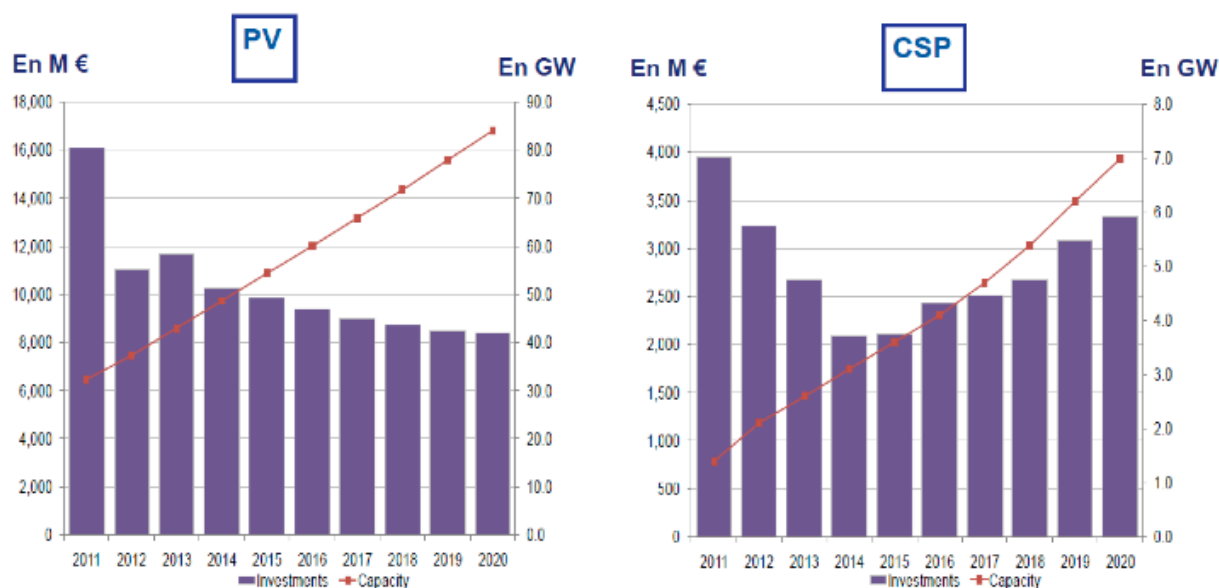
Au niveau du CSP, on distingue :

- ✓ les centrales à tour,
- ✓ les centrales solaires à miroirs cylindro-paraboliques,
- ✓ les centrales Dish Stirling paraboliques,
- ✓ les centrales solaires à miroirs de Fresnel.

Pour ce qui est de l'énergie solaire photovoltaïque, celle-ci est une énergie électrique produite à partir du rayonnement solaire qui fait partie des énergies renouvelables. La cellule photovoltaïque est un composant électronique qui est la base des installations produisant cette énergie. Elle fonctionne sur le principe de l'effet photoélectrique. Plusieurs cellules sont reliées entre elles sur un module solaire photovoltaïque, plusieurs modules sont regroupés pour former une installation solaire. Cette installation produit de l'électricité qui peut être consommée sur place ou alimenter un réseau de distribution

Les investissements internationaux en matière de technologies de production d'énergie solaire connaîtront d'importants développements lors des prochaines décennies, comme l'attestent les projections établies par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (cf. graphique ci-dessous) et qui se basent, notamment, sur les annonces de projets d'énergie solaire, faites par plusieurs pays.

Graphique n° 1 : Les investissements financiers et capacitaires en matière de technologies de production de l'énergie solaire à l'horizon 2020



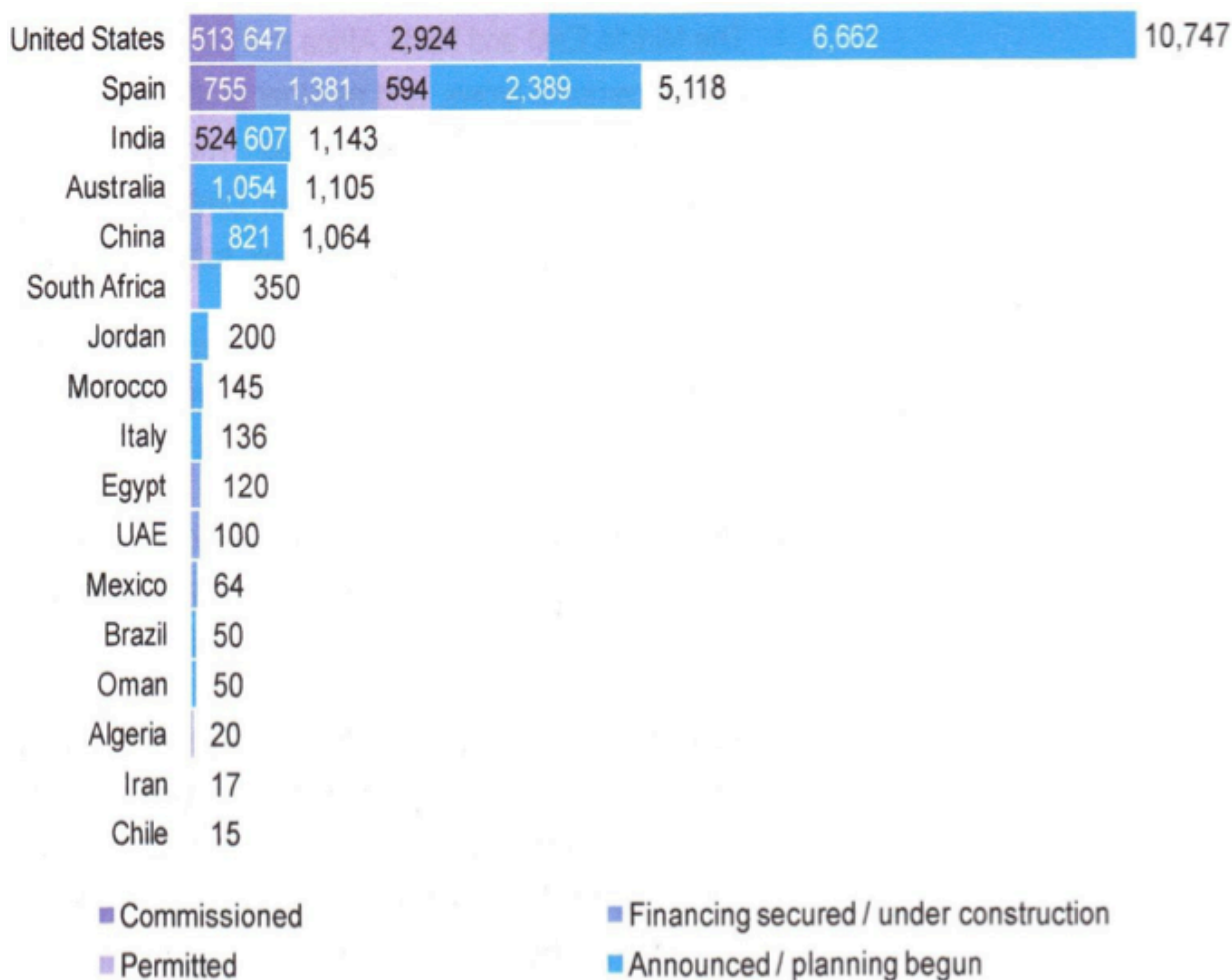
Source: UNEP

Source : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Les pays qui détiennent, actuellement, le leadership en matière de technologie solaire thermodynamique à concentration sont les Etats Unis et l'Espagne (cf. graphique n° 2) alors que pour le photovoltaïque, il s'agit de l'Allemagne et de l'Espagne. Ceci dit, la Chine mène un rattrapage technologique très rapide, en matière de technologies de production de l'énergie solaire qui lui permettra de se hisser au rang de leader mondial en la matière dans les années à venir.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2011, les énergies renouvelables sont officiellement inscrites dans le nouveau plan quinquennal de l'économie chinoise. La Chine devrait continuer à investir massivement dans le secteur, via une subvention de 300 milliards d'euros. Dans ce cadre, la Chine compte développer un ambitieux projet solaire. Si à l'heure actuelle, les installations solaires chinoises ne fournissent que 1 GW d'énergie électrique, la Chine mettra en place des champs solaires pouvant générer 50 GW d'ici 2020, avec un premier objectif de 10 GW d'énergie solaire pour 2015.

Graphique n° 2 : Projets CSP dans les pays leaders à fin T2 2011 (en MW)



Source : Bloomberg

L'Europe représente un marché important d'énergie solaire car elle cherche à satisfaire, dans des conditions optimales, ses besoins énergétiques grandissants. Ainsi, un cadre réglementaire favorable a été mis en place pour atteindre l'objectif de 20% des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne, à l'horizon 2020. Le développement de ces énergies connaît, néanmoins, quelques blocages économiques, liés aux limites constatées au niveau du business modèle, basé sur les feeding tarif (tarifs subventionnés) qui a l'inconvénient d'introduire des distorsions dans le marché européen des énergies renouvelables et de limiter sa compétitivité sur le plan international.

Afin de résorber une partie des problèmes liés à la compétitivité de la production de l'énergie solaire sur le sol européen, une vaste initiative dénommée Desertec a été lancée et qui réside en la promotion d'un concept éco-énergétique qui prévoit l'exploitation du potentiel énergétique des déserts afin d'approvisionner durablement toutes les régions du monde en électricité.

Le concept Desertec fût développé, à l'origine, par la coopération transméditerranéenne pour les énergies renouvelables, aujourd'hui connue sous le nom de Fondation Desertec qui a vu elle-même le jour en 2003 sous les auspices du Club de Rome et du Centre national de recherche sur l'énergie en Jordanie (NERC). Desertec vise à répondre, en grande partie, aux besoins des pays producteurs d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et à fournir 15%, dans un premier temps, de l'électricité nécessaire à l'Europe.

Dans le sillage du lancement de ce concept, plusieurs pays du sud de la Méditerranée se sont engagés dans de vastes projets de développement de l'énergie solaire, dont le Maroc, qui offre un cadre particulièrement propice pour la production de l'énergie solaire et sa transmission.

Optimisation du choix technologique en matière de production d'énergie solaire : avantages et inconvénients de la technologie solaire thermodynamique à concentration et du photovoltaïque

L'évolution rapide des technologies de production d'énergie solaire, conjuguée à leur grande variété et leur possibilité de combinaison, rend difficile d'arrêter un choix technologique raisonné pour les projets solaires d'envergure. En effet, ce choix devrait être optimal selon une multitude de critères qui dépassent la seule prise en compte du coût du kwh renouvelable. Parmi ces critères, il y a lieu de citer en particulier :

- la prise en compte des différents besoins énergétiques à la fois internes et externes (export). Pour les besoins internes, une attention particulière devrait être accordée à la consommation en énergie des activités de dessalement de l'eau de mer, surtout au niveau des régions qui souffrent du stress hydrique.
- la nature de la destination finale de l'énergie produite par les centrales solaires qui détermine le profil de charge énergétique à satisfaire (parc industriel ou parc urbain) et, donc, la technologie adéquate.
- la synchronisation des étapes de développement du projet solaire avec le niveau de maturité des technologies disponibles, en cherchant un dosage adéquat entre les technologies déjà maîtrisées et les technologies du futur.
- les opportunités de développement d'industries locales connexes à la production de l'énergie solaire.
- la disponibilité de financements viables tenant compte de l'ensemble des mesures d'incitations, mises en place par les pouvoirs publics.

Les deux grands types de technologies de production de l'énergie solaire, à savoir la technologie solaire thermodynamique à concentration et le photovoltaïque offrent, au regard des précédents critères, des avantages et des inconvénients.

En se basant sur le rayonnement solaire direct, la technologie solaire thermodynamique à concentration permet de fournir à la fois de l'électricité et la chaleur de façon fiable et prédictive grâce, entre autres, aux différentes possibilités de stockage et d'hybridation. En termes de besoins en foncier, la technologie solaire thermodynamique à concentration utilise des surfaces plus faibles que les centrales de production de l'énergie éolienne, de biomasse, hydraulique, et même nucléaire si l'on intègre les surfaces nécessaires au stockage des déchets nucléaires sur toute la durée de vie des centrales.

Comme expliqué précédemment (cf. encadré n°1), la technologie solaire thermodynamique à concentration est une famille de technologies qui comprend les centrales à capteurs cylindro-paraboliques, les centrales à capteurs paraboliques, les centrales solaires à miroir de Fresnel et les tours solaires ou centrales à concentration.

Utilisée dans les déserts et autres zones arides, la technologie de réflecteurs cylindro-paraboliques est la plus fréquente et est actuellement utilisée par les plus puissantes centrales solaires au monde, dans le sud-ouest des Etats-Unis et dans le sud de l'Espagne. Ce type de centrale se compose d'alignements parallèles de longs miroirs hémicylindriques qui tournent autour d'un axe horizontal pour suivre la course du soleil. Les rayons solaires sont concentrés sur un tube horizontal où circule un fluide caloporteur qui servira à transporter la chaleur vers la centrale elle-même. La température du fluide peut monter jusqu'à 500° C. Cette énergie est transférée à un circuit d'eau, la vapeur alors produite actionne une turbine qui produit de l'électricité. Certaines centrales sont désormais capables de produire de l'électricité en continu, nuit et jour, grâce à un système de stockage de la chaleur.

Ressemblant à des paraboles de réception satellite, le capteur solaire parabolique est un miroir qui réfléchit les rayons du soleil sur un point de convergence. Les progrès réalisés dans ce domaine ont permis d'atteindre des rendements dépassant ceux des autres technologies thermosolaires. Le miroir parabolique réfléchit les rayons du soleil vers un point de convergence, le rayonnement solaire est alors concentré sur le récepteur qui monte en température. Le récepteur en question est un moteur Stirling qui fonctionne grâce à la montée en température et en pression d'un gaz contenu dans une enceinte fermée. Ce moteur convertit l'énergie solaire thermique en énergie mécanique et, ensuite, en électricité. Tout au long de la journée, le socle de la parabole s'oriente automatiquement face au soleil pour suivre sa course et, ainsi, profiter d'un ensoleillement maximum.

Les systèmes à réflecteur parabolique peuvent atteindre 1 000 °C sur le récepteur et parvenir à des rendements optimaux de conversion de l'énergie solaire en électricité, en utilisant une faible quantité d'énergie. La performance de l'ensemble du système qui reste intermittente est étroitement liée à la qualité optique de la parabole et au rendement du moteur Stirling.

Encore marginales dans la filière du solaire thermodynamique, les centrales solaires à miroir de Fresnel pourraient, néanmoins, devenir plus compétitives que les centrales à réflecteurs paraboliques et cylindro-paraboliques. Inventé par le physicien français Augustin Fresnel, la lentille de Fresnel a été conçue pour équiper le système optique des phares de signalisation marine. Le système est aujourd'hui repris à grande échelle pour concentrer le rayonnement solaire sur un tube horizontal. Le principe d'un concentrateur de Fresnel réside dans ses miroirs plans (plats) dits «réflecteurs compacts linéaires». Chacun de ces miroirs peut pivoter, en suivant la course du soleil pour rediriger et concentrer, en permanence, les rayons solaires vers un tube absorbeur. Un fluide caloporteur est chauffé jusqu'à 500°, en circulant dans ce tube horizontal. Cette énergie est transférée à un circuit d'eau, la vapeur alors produite actionne une turbine qui produit de l'électricité.

Principal avantage de cette technologie, les miroirs plats sont bien meilleur marché que les miroirs paraboliques. Certaines applications de cette technologie peuvent se substituer à l'huile, comme fluide caloporteur, par de la vapeur surchauffée. Cette application, présentée lors du séminaire, présente l'avantage d'être 100% solaire et de permettre une intégration industrielle locale, avec la possibilité de mettre en place des usines locales pour fabriquer les composants, selon une approche juste-à-temps, liée directement à la centrale solaire.

D'une superficie pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers de mètres carrés, les centrales solaires à tour transforment l'énergie rayonnée par le soleil en chaleur à température élevée, puis en énergie mécanique (et électrique), à travers un cycle thermodynamique. Plusieurs centaines ou milliers de miroirs sont positionnés autour d'une tour. On appelle ces miroirs « héliostats ». Situés au sol, ces héliostats sont orientables. Les rayons du soleil sont, ainsi, en permanence réfléchis, en direction d'un point unique au sommet de la tour. Le rayonnement solaire est directement concentré sur un absorbeur qui transforme le rayonnement en chaleur à haute température.

Généralement, un fluide caloporteur (des sels fondus) circule au sommet de la tour. Chauffé par les rayons, ce fluide transfère son énergie à un circuit d'eau. La vapeur alors produite actionne une turbine qui produit de l'électricité. On caractérise la performance du système par le chiffre de sa « concentration » qui est le rapport de la surface de collecte sur la surface du capteur. Un grand facteur de concentration permet de conserver la qualité de l'énergie solaire (la température maximale de 800°C dans la Planta Solar 20 en Andalousie).

Selon les conférenciers, il est nécessaire de disposer d'absorbeurs à haute température pour augmenter le rendement de conversion: vapeur surchauffée (540°C), sels fondus (560°C), air (700-1000°C). Cette technologie est à ses premiers débuts et nécessite 15 à 20 ans de développement pour avoir une application industrielle à grande échelle. Les axes d'amélioration mis en relief sont en rapport avec l'introduction de capteurs intelligents, permettant de réduire l'émissivité des miroirs, avec le recours à des nouveaux fluides de transfert et avec l'introduction des revêtements autonettoyants.

S'agissant des technologies photovoltaïques, celles-ci se basent sur le rayonnement diffus du soleil. Une centrale solaire photovoltaïque est constituée d'un ensemble de modules solaires photovoltaïques. La puissance d'une telle centrale est proportionnelle à la surface des modules installés. Les avantages et inconvénients de cette centrale sont les mêmes à grande échelle que pour un panneau ou une cellule photovoltaïque. En termes d'avantages, nous pouvons évoquer la haute fiabilité permise par l'absence de pièce mobile (sauf sur des systèmes de suiveurs solaires, le mouvement est cependant très lent) et l'entretien réduit avec peu de coût de fonctionnement. Pour ce qui est des inconvénients, il y a lieu de citer : la production d'électricité uniquement le jour, le coût de fabrication élevé, le stockage limité et le faible rendement. Ceci dit, les technologies photovoltaïques présentent de grandes perspectives d'évolution. Ainsi, des efforts continus sont déployés pour l'amélioration de l'efficacité de ce type de centrales

La gestion de l'intermittence de la production de l'énergie solaire met les capacités de stockage au cœur des préoccupations des décideurs et des investisseurs en la matière. Quatre systèmes de stockage sont, aujourd'hui, disponibles : mécanique (gravitation), thermodynamique (sel), électrochimique et électromagnétique, dont l'utilisation dépend des profils de charges énergétiques à satisfaire mais également du type de technologie utilisée.

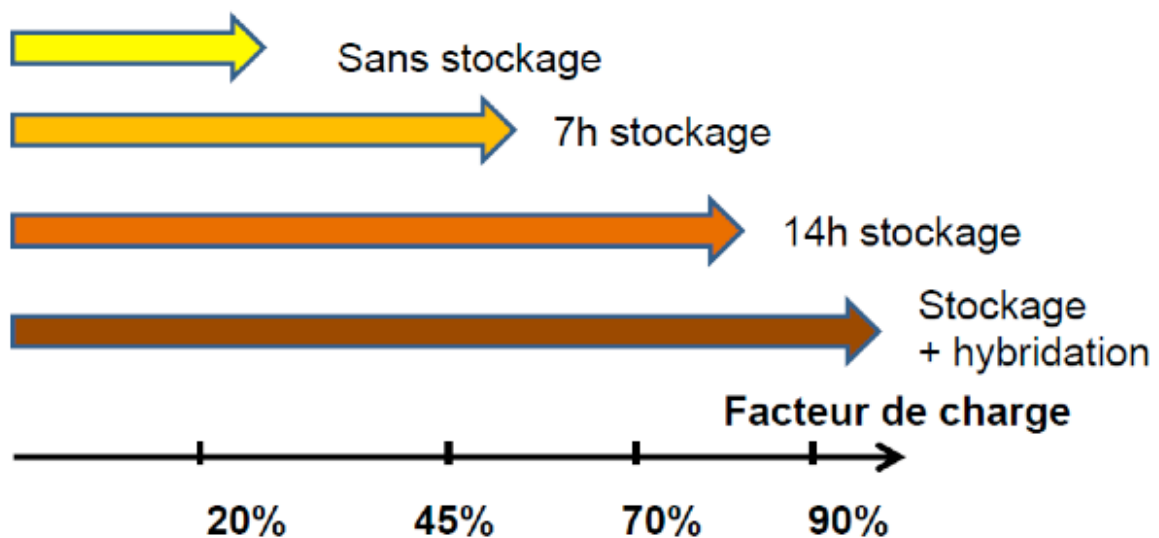
Opportunités d'hybridation en matière de technologies de production de l'énergie solaire

Le Maroc est précurseur en matière de couplage entre l'énergie fossile et l'énergie solaire à travers la construction de la centrale thermo-solaire à cycle combiné intégré d'Ain Béni Mathar (province de Jerada), inaugurée en 2010 et destinée à couvrir les besoins en électricité de la région de l'Oriental et une partie des autres régions du Royaume. Ceci dit, l'avenir du couplage que le Maroc devrait préparer serait le mix énergies renouvelables/énergies renouvelables. Pour les technologies solaires thermodynamiques, qui présentent le plus de potentiel en la matière, il s'avère nécessaire d'évoluer d'une logique de production électrique à une logique de production thermique.

Selon les conférenciers, il est tout à fait possible et économique de rajouter à un champ de concentrateur solaire, du stockage thermique en plus d'une chaudière à solaire, voire une chaudière à biomasse ou à déchet ou, même, un parc éolien.

L'hybridation peut s'avérer une alternative ou un complément au stockage. Elle a l'avantage de présenter des coûts d'investissements réduits (2 centrales en 1), un accroissement de la disponibilité des centrales, la production d'électricité prédictible à puissance garantie (important lors du montage financier du projet) et la production d'électricité sûre et équilibrée.

Graphique n° 3 : Amélioration potentielle du facteur de charge* des centrales solaires thermodynamiques grâce à l'hybridation



* Le facteur de charge ou facteur d'utilisation d'une centrale électrique est le rapport entre l'énergie électrique effectivement produite sur une période donnée et l'énergie qu'elle aurait produit si elle avait fonctionné à sa puissance nominale durant la même période

Source : Laboratoire PROMES, CNRS, France

Plusieurs modes d'hybridation sont possibles dont il convient de citer en particulier l'apport solaire dans un cycle combiné par les turbines à gaz en mode hybride à travers l'apport solaire dans le cycle de gaz à haute température ou l'intégration solaire dans le cycle vapeur d'un cycle combiné.

Applications industrielles

Les applications industrielles relatives à la production de l'énergie solaire se situent au niveau de l'intégration industrielle du plan solaire marocain (fabrication locale des composants) mais également au niveau de l'utilisation de l'énergie solaire par les industriels marocains. A l'occasion du déploiement du plan solaire marocain, le pays a, en effet, l'opportunité de développer une filière économique et industrielle, compétitive, dans le secteur des technologies solaires.

Sur le plan de l'intégration industrielle du plan solaire, une étude a été réalisée, en collaboration avec la Banque Mondiale sur le potentiel de fabrication locale dans la zone MENA, dans le cadre du développement de centrales thermo-solaires avec la technologie à capteurs cylindro-paraboliques. Il en ressort que la participation des entreprises locales aux travaux de construction et d'ingénierie, liés à la mise en service de nouvelles centrales CSP dans la région MENA offre des perspectives prometteuses (cf. Graphique 4). Le succès de ces industries tiendrait en partie à la mise en place de coentreprises avec des grandes sociétés internationales et locales, mais aussi à l'implantation locale des filiales de groupes internationaux.

Une vision stratégique pour le développement de l'intégration industrielle au Maroc est en cours d'élaboration avec la collaboration de l'agence MASEN et de l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics et acteurs privés). Cette vision devrait s'appuyer sur une étude des chaînes de valeur à fort potentiel pour l'industrie nationale dans le secteur solaire. L'expérience espagnole sera étudiée en profondeur ainsi que celle d'autres pays tels que la Malaisie.

Comme évoqué précédemment, l'intégration industrielle ne se limite pas à la fabrication de composants mais s'étend également aux utilisations industrielles. A cet effet, deux applications industrielles susceptibles d'intéresser le Maroc ont été passées en revue : la production d'hydrogène solaire et le dessalement de l'eau de mer. Le cas de l'Office Chérifien des Phosphates qui s'intéresse au développement de l'énergie solaire a été exposé.

Production de l'hydrogène solaire

Dans la perspective d'un développement durable avec réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre, l'hydrogène semble, de prime abord, détenir tous les avantages car sa combustion ne produit que de l'eau. De plus, l'hydrogène et l'électricité peuvent bien être corrélés puisque le passage de l'un à l'autre peut a priori reposer sur le couple réversible de la pile à combustible et de l'électrolyse de l'eau, dont la disponibilité est quasi universelle.

L'un des moyens disponibles justement pour produire l'hydrogène est la dissociation thermo-chimique de l'eau à haute température d'origine solaire, ce qui représente une opportunité intéressante à explorer pour le Maroc. La production de l'hydrogène peut se faire soit sous forme d'une production massive pour répondre à une partie des besoins énergétiques du Maroc soit forme d'une production chimique pouvant être intégrée dans des procédés industriels.

Dessalement de l'eau de mer

Les pays qui utilisent la technologie de dessalement de l'eau de mer sont surtout situés au Moyen-Orient (Émirats arabes unis : usine de Jebel Ali, la plus grande du monde avec une capacité de l'ordre de 900 000 m³/jour, usine de Fujairah ; Arabie saoudite : usine de Jubail). Le Maroc qui affrontera, dans les prochaines décennies, une pénurie croissante de l'eau devrait se positionner sur les technologies prometteuses en matière de dessalement de l'eau.

Etant donné le caractère énergivore des procédés conventionnels de dessalement de l'eau de mer, le Maroc est appelé à approfondir ses recherches en matière de couplages renouvelable/dessalement de l'eau. Les projections présentées lors du séminaire montrent qu'on pourrait aboutir à l'horizon 2020 à un prix du dessalement de l'eau à 0,55 euro/m³ en utilisant le thermosolaire à concentration alors que ce prix est situé aujourd'hui au niveau de 0,9 euro/m³. Les technologies vers lesquelles devrait s'orienter le Maroc dans ce domaine sont celles utilisant davantage la recompression de vapeur. L'osmose inverse, qui est une technique « membranaire », fait partie des technologies de pointe qui nécessitent un savoir faire très développé et des moyens de recherche colossaux qui font défaut au Maroc.

Il convient de rappeler que le Maroc dispose d'un projet pilote d'une station de dessalement couplée à l'énergie solaire dans la région de Tan-Tan qui vise une capacité de production de 9.000 m³/jour.

Cas de l'Office Chérifien des Phosphates

Le recours aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique occupent une place de choix dans le cadre de la nouvelle stratégie du Groupe OCP visant à augmenter significativement sa capacité de production et à réduire substantiellement ses coûts. Dans cette optique, plusieurs projets ont pu voir le jour ces dernières années.

Il convient de citer en particulier, la mise en place du slurry pipeline qui permettra un transport du phosphate sous forme de pulpe. Grâce à ce transport, le séchage qui consomme beaucoup d'énergie, sera arrêté au niveau de Khouribga et sera limité, à Jorf Lasfar, aux seules quantités à exporter à l'état brut. A cela s'ajoute les projets de généralisation des audits énergétiques, de développement des systèmes de récupération de chaleur sur les unités sulfuriques à Jorf Lasfar et de production d'énergie éolienne et solaire. A ce titre, des évaluations du potentiel de développement de l'énergie solaire et éolienne sont en cours sur les différents sites de l'OCP.

Débats

Au terme des interventions des conférenciers, les débats engagés lors de ce séminaire ont été axés sur les points suivants :

- Le Maroc devrait s'inscrire dans le cadre d'un nouveau paradigme énergétique qui consiste à concevoir le système énergétique comme englobant non seulement le secteur énergétique (offre), mais également la consommation d'énergie (demande) et les autres productions connexes (hybridation), de façon à obtenir un service énergétique optimal en termes de ressources, de coûts économiques et sociaux et de protection de l'environnement local et global. Grâce à ce changement de paradigme, on devrait assister à la naissance de projets industriels utilisant, certes, l'énergie solaire mais qui ne sont pas exclusivement destinés à la production électrique. Ceci nécessite l'émergence de compagnies de services énergétiques capables d'intégrer, dans leur réflexion sur les choix d'investissements, l'ensemble des considérations et des possibilités que permettent l'hybridation et les couplages intelligents.

- Il est primordial de concilier la rentabilité économique et celle financière des projets de développement des énergies renouvelables et ce, en tenant compte des externalités positives qu'ils sont en mesure d'induire (protection de l'environnement, synergies industrielles à travers les couplages intelligents, sécurité énergétique, réduction du poids de la facture énergétique, diversification du mix énergétique...). A cet effet, il s'avère peu pertinent de comparer le coût, instantané du Kwh produit par les énergies renouvelables et ce, pour plusieurs raisons. La première raison réside dans le fait que le Kwh produit dépend fortement de sa source. Un kwh éolien peut déstabiliser, à certains moments, le réseau ce qui engendre des coûts supplémentaires. Le photovoltaïque, pour sa part, produit à pleine puissance lors des vagues de chaleur. Ce sont des périodes où le prix de l'électricité monte en flèche, sous un double effet : l'augmentation de la consommation, due au recours aux procédés de climatisation et de refroidissement ainsi qu'au ralentissement du fonctionnement des centrales hydrauliques. La rentabilité de l'énergie photovoltaïque augmente significativement par rapport à une période normale.
- Le domaine des « smart grid » ou réseaux électriques intelligents est appelé à connaître un développement important au Maroc et nécessite d'y développer l'expertise nationale. Les « smart grid » consistent en l'utilisation intelligente et avancée de l'informatique pour gérer au mieux la production et la distribution de l'énergie électrique. Il s'agit, en analysant au mieux les informations délivrées par des capteurs positionnés sur le réseau, de lisser et de rationaliser la consommation électrique pour éviter les surcharges et les gaspillages.
- Afin de pouvoir réussir l'ambition du Maroc en matière d'énergie solaire, il est crucial de disposer d'une recherche scientifique nationale axée sur les objectifs du Maroc en la matière et œuvrant en collaboration étroite avec le monde industriel. Dans le même sens, il est nécessaire, pour le Maroc, de développer une veille technologique qui soit orientée vers le suivi du développement des technologies de production de l'énergie solaire et l'analyse des opportunités économiques y afférentes notamment en matière d'hybridation et de couplages intelligents. L'idée d'un observatoire national de l'énergie mérite, à cet effet, d'être redynamisée.



**Programme d'études
« Compétitivité globale et
positionnement du Maroc dans le
système mondialisé »**

Relations Maroc-Turquie : quel potentiel de renforcement à l'aune des mutations régionales ?



Dans le cadre de son projet d'étude « Diversification des alliances stratégiques » qui a pour objet d'examiner les enjeux et les opportunités pour le Maroc de s'arrimer aux nouvelles locomotives de l'économie mondiale, l'IRES a organisé le 20 janvier 2011 une journée d'étude sur « les relations Maroc-Turquie : quel potentiel de renforcement à l'aune des mutations régionales et internationales ? ».

Animé par Son Excellence l'Ambassadeur de Turquie au Maroc, cette journée d'étude a été consacrée à la présentation des particularités du modèle de développement de la Turquie, au passage en revue de l'expérience turque en matière de reprise de l'acquis communautaire et à l'examen des différentes facettes des relations Maroc-Turquie d'un point de vue stratégique.

Pour mettre en relief ces différents aspects, un panel composé de hauts responsables du secteur public, de chercheurs universitaires et de représentants du monde des affaires relevant des deux pays a été convié aux travaux de cette manifestation.

Allocution d'ouverture

En ouverture des travaux de cette manifestation, il a été souligné que les progrès accomplis par la Turquie sur le plan économique, social et politique en font aujourd'hui un acteur régional dont le poids est bien reconnu. Son statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union Européenne constitue l'aboutissement d'un processus de longue haleine au terme duquel la Turquie a reconquis non seulement sa vocation européenne, mais a réaffirmé aussi sa position de pont entre l'Orient et l'Occident.

De par sa proximité de plus en plus renforcée avec le monde arabe et l'intérêt qu'elle porte à la coopération Sud-Sud, la Turquie est devenue un interlocuteur de choix dans le dialogue sur les grandes questions inscrites sur l'agenda international. Ses initiatives en matière de promotion d'un espace de paix, de stabilité et de prospérité au niveau de son voisinage immédiat et au-delà, attestent de l'esprit de coopération qui anime les options de politique étrangère turques (médiation au niveau des grands dossiers du Moyen-Orient, soutien de l'intégration euro-méditerranéenne, intérêt pour le développement de l'Afrique, promotion d'un islam moderne et tolérant...).

Les relations Maroc-Turquie prennent appui sur un cadre de coopération dense et en constante évolution. Ces relations ont connu un tournant décisif au lendemain de l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange conclu entre les deux pays.

Si cet accord a permis de dynamiser le commerce bilatéral, force est de constater que cette dynamique a été beaucoup plus profitable aux importations en provenance de Turquie dont le volume a plus que doublé entre 2005 et 2008 avant de se modérer en 2009 sous l'effet de la crise mondiale.

Aujourd'hui, comme le font ressortir les données des échanges extérieurs, le Maroc enregistre un déficit commercial important dans ses relations avec la Turquie de -2,8 milliards de dirhams en 2005 à près de -6,1 milliards de dirhams en 2008, se traduisant par un taux de couverture à peine de 25 %. Cette situation n'est que faiblement contrebalancée par les recettes voyages (176 millions de dirhams en moyenne entre 2005 et 2009) ou, encore, par les investissements directs turcs qui, malgré leur dynamique, sont loin de constituer un facteur de rééquilibrage des relations commerciales bilatérales.

Néanmoins, le déséquilibre actuel des relations commerciales entre le Maroc et la Turquie n'est pas une fatalité. Des marges de progrès existent réellement pour peu que des efforts soient déployés pour tirer profit des gisements d'opportunités offerts de part et d'autres et ce, dans une perspective gagnant-gagnant. Pour cela, il serait opportun de favoriser les investissements directs turcs au Maroc, notamment par le biais d'opérations de joint-ventures pour exploiter les opportunités d'exportation vers les marchés européens, africains et américains. De même, il importe de renforcer la coopération économique par des mécanismes structurants tels que la coopération technique et scientifique, l'échange culturel et les jumelages institutionnels.

Conférence de Monsieur l'Ambassadeur de Turquie au Maroc

Dans son intervention, S.E. M. l'Ambassadeur de Turquie au Maroc, a souligné que la Turquie manifeste un dynamisme qui retient l'intérêt de la communauté internationale. La stabilité politique du pays, sa performance économique, sa politique étrangère proactive et son processus d'adhésion à l'Union européenne sont les principales clés de ce dynamisme.

Rappelant la grave crise financière et économique qu'a connue la Turquie en 2001, S.E. M. l'Ambassadeur a souligné que les réformes structurelles menées depuis cette date (banque centrale indépendante, institutions autonomes pour superviser les banques, marché de l'emploi plus flexible, système judiciaire intégrant les mécanismes internationaux de jurisprudence et d'arbitrage, fiscalité favorisant l'investissement...) ont permis à la Turquie d'être en meilleure posture pour faire face à la crise financière mondiale de 2008 et de poursuivre son dynamisme économique.

En ce qui concerne la politique étrangère de la Turquie, celle-ci repose sur trois piliers majeurs. Premièrement, la Turquie œuvre activement en faveur de la stabilité, la paix et la prospérité autour de son voisinage :

- Rôle actif en matière de résolution des conflits au niveau de sa région, que ce soit au Moyen-Orient, dans les Balkans, dans le Caucase, en Mer Noire et en Méditerranée.
- Position géographique stratégique nécessitant une politique étrangère multidimensionnelle. A titre d'illustration, une part croissante du transport d'énergie du Moyen Orient et de la région Caspienne vers l'Europe et le reste de l'Occident passe par la Turquie.

Deuxièmement, la Turquie poursuit une politique étrangère qui répond aux nouveaux équilibres mondiaux :

- Présence au sein des organisations internationales et régionales (membre de l'OTAN, de l'OCDE, des organisations européennes à l'exception de l'Union Européenne, de l'Union pour la Méditerranée, de l'Organisation de la Conférence Islamique, du G-20, de l'Organisation pour la Coopération économique en Mer Noire...).
- Rôle actif de la Turquie sur la scène régionale et internationale, allant de pair avec ses appels en faveur d'un système de gouvernance mondial plus efficace. Si la Turquie considère que le G-20 reflète le nouveau rapport de force du 21ème siècle, elle estime que son utilité en tant que forum de concertation devrait aller au-delà de l'apport de réponses ponctuelles en temps de crise pour devenir un mécanisme institutionnalisé de formulation des réponses aux grands problèmes mondiaux.

Troisièmement, le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne a fortement contribué au dynamisme de sa politique étrangère. Ce processus est à la fois un catalyseur de la transformation politique, économique et sociale de la Turquie et un atout majeur de sa politique étrangère :

- Signature de l'accord d'association en 1963 qui évoquait déjà explicitement la perspective d'une adhésion.
- Entrée en vigueur en 1996 de l'union douanière entre la Turquie et l'Union Européenne.
- Obtention de statut de « pays candidat », à l'issue de la décision du Conseil européen d'Helsinki en 1999, avec un début de mise en œuvre de réformes ambitieuses en vue d'atteindre les normes européennes (création d'un secrétariat général pour les Affaires Européennes en 2000).
- Lancement effectif des négociations d'adhésion le 3 octobre 2005. Le « screening » portant sur les 33 des 35 chapitres de l'acquis communautaire a été complété en octobre 2006.

En dépit de l'avancement des négociations, S.E. M. l'Ambassadeur a souligné que des réticences à l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne persistent. Estimant que ces réticences sont plus liées aux problèmes internes de la construction européenne, S.E. M. l'Ambassadeur a précisé que son pays ne renoncera pas à son droit d'adhésion qui est d'ailleurs inscrit dans la législation européenne (l'acquis communautaire).

Il a réitéré l'engagement de la Turquie à mettre en œuvre les priorités inscrites dans son programme national pour l'adoption de l'acquis communautaire, soulignant que la Turquie entend poursuivre avec détermination le processus de réformes ainsi engagé, non seulement pour satisfaire aux critères d'adhésion, mais aussi parce qu'elle est profondément persuadée qu'il en va, avant tout, de l'intérêt du peuple turc. L'adhésion à l'Union Européenne n'est pas une simple participation à une organisation internationale mais un projet de société moderne, démocratique et un choix stratégique.

En ce qui concerne les relations entre la Turquie et le Maroc, S.E.M. l'Ambassadeur a rappelé que celles-ci datent du début du 16ème siècle et se caractérisent par leur solidité. Le Maroc et la Turquie sont deux pays qui se trouvent aux deux extrêmes de la Méditerranée. Ils ont des positions convergentes sur les grands dossiers internationaux et coopèrent de plus en plus dans les instances multilatérales.

L'accord de libre échange, qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2006, a permis aux relations commerciales entre les deux pays de connaître un nouvel élan. Le volume du commerce bilatéral, qui avait quadruplé ces dernières années pour passer au-delà d'un milliard de dollars en 2008, a tendance à progresser à la faveur de la dissipation des effets négatifs de la crise mondiale.

Si les investissements des entreprises turques au Maroc demeurent, toutefois, faibles, atteignant seulement 250 millions de dollars, il y a lieu de noter la présence dynamique des entreprises turques dans les projets publics. Plusieurs opérateurs turcs participent aux efforts du Maroc pour la construction d'autoroutes et d'infrastructures urbaines (gestion de l'abattoir de Casablanca opéré par une compagnie turque, construction du pipeline de phosphore de l'OCP, tramway de Casablanca, formation de la main d'œuvre marocaine de l'usine de construction de Renault à Tanger...). Les relations bilatérales sont également enrichies par l'échange culturel et universitaire ainsi que le tourisme qui a connu un essor encourageant grâce aux vols réguliers entre Casablanca et Istanbul.

L'importance de leurs intérêts communs sur plusieurs continents laisse suggérer que les deux pays sont loin d'avoir épuisé leur potentiel de coopération. Par conséquent, de nouvelles opportunités de coopération tant dans le domaine de l'économie que dans le vaste champ de la politique existent :

- Les deux pays gagneraient à intensifier les efforts en matière de partenariats pour attirer les investissements directs vers le Maroc, notamment dans des secteurs comme l'énergie, l'agroalimentaire et la construction.
- Une coopération turco-marocaine en Afrique, une concertation des efforts en Méditerranée, une coopération dans le domaine de l'industrie de défense, des échanges d'expérience concernant les relations avec l'Union Européenne constituent des aspects pertinents qu'il conviendrait d'explorer.

Débats

Les débats animés lors de cette manifestation ont été axés sur l'identification des domaines potentiels à même d'approfondir la coopération bilatérale entre les deux pays ainsi que les leviers nécessaires pour leur concrétisation. D'autres aspects importants liés, entre autres, au poids de la Turquie dans les équilibres géopolitiques internationaux ont été examinés en profondeur. Les principaux points des débats peuvent être récapitulés comme suit :

- Le coût de non adhésion de la Turquie à l'Union Européenne est supérieur à celui de son adhésion. Alors que la grande majorité de l'opinion publique européenne est favorable à la candidature turque, les quelques cas de résistance se fondent sur des arguments peu fiables (fonds structurels, question chypriote...). La Turquie peut contribuer à la construction européenne et favoriser le vivre ensemble.
- L'éventualité d'un leadership turque au niveau la région méditerranéenne comme alternative au non aboutissement de l'adhésion de ce pays à l'Union Européenne ne figure pas dans l'agenda politique du gouvernement turc. Ce dernier considère que les deux voies sont complémentaires et non pas exclusives.

La particularité de la politique étrangère turque réside dans sa capacité à forger de nouveaux concepts lui permettant de s'adapter très rapidement aux mutations du contexte mondial. Cette adaptation découle elle-même d'un diagnostic approfondi de l'ordre économique et géopolitique mondial qui a été conduit avant l'arrivée du gouvernement actuel au pouvoir. Les constances de la politique étrangère sont défendues quelque soit le gouvernement en place. La Turquie a fait le choix irrévocable de préserver son identité et ses affinités culturelles et religieuses tout en fonctionnant sur la base des principes de la république (nation laïque).

Dans son processus d'adhésion à l'Union Européenne, l'expérience turque est très utile pour le Maroc. Outre les soubassements culturels presque similaires, la démarche volontariste poursuivie par la Turquie en termes de convergence réglementaire, de financement des réformes et d'adoption des valeurs du Conseil de l'Europe s'inscrivent en cohérence avec la démarche marocaine en la matière.

Faisant partie de la nouvelle géographie de la croissance mondiale, le partenariat avec la Turquie devrait figurer parmi les priorités de la politique commerciale extérieure du Royaume. Pour cela, le renforcement des relations économiques bilatérales suppose l'opérationnalisation du Conseil d'Affaires Maroc-Turquie pour concrétiser les aspirations des deux pays. Un tel forum permettrait de faire évoluer la coopération d'un lien transactionnel à un lien relationnel.

Au regard du déséquilibre du commerce bilatéral en défaveur du Maroc, un accompagnement financier de la Turquie au niveau de l'accord de libre échange, sous forme de prêts concessionnels, d'assistance technique et de renforcement des capacités des entreprises exportatrices marocaines, serait d'un apport appréciable. La similitude des structures économiques ne devrait pas constituer un obstacle au développement des échanges. Bien au contraire, elle devrait permettre l'expansion du commerce intra-branche, notamment au niveau de l'industrie automobile (pièces détachées), voire aussi l'industrie textile.

D'autres secteurs porteurs pourraient constituer un terrain fertile pour faire progresser le partenariat entre les deux pays. Il s'agit entre autres du secteur de l'eau, des énergies renouvelables (solaire et éolienne...) ainsi que le transport de l'énergie étant donné que le Maroc et la Turquie sont par excellence des pays de transit de l'énergie vers l'Europe.

L'élargissement des perspectives de coopération pourrait être facilité par une multiplication des visites de haut niveau (Chef de l'Etat, Premier Ministre...). Une visite de cette envergure a l'avantage de faire avancer plus rapidement le processus de partenariat et son extension à plusieurs domaines structurants.

Au-delà de la dimension bilatérale, le spectre de la coopération Maroc-Turquie gagnerait à être élargi à d'autres espaces d'intérêt commun, notamment l'Afrique où des joint-ventures maroco-turques pourraient être créées dans le but d'assurer un positionnement stratégique capable de faire face à la concurrence des grands groupes financiers et industriels étrangers opérant en Afrique. L'image positive dont jouissent les deux pays sur le continent constitue un facteur d'appui indéniable.

Quelle contribution du capital humain à la compétitivité globale ?



L'IRES a organisé le 27 janvier 2011 un séminaire sur le thème « quelle contribution du capital humain à la compétitivité du Maroc ? ». Ce séminaire a pour objet d'identifier les leviers d'actions nécessaires pour accélérer le développement du capital humain au Maroc et le rendre davantage cohérent avec les priorités de la stratégie de développement du pays. Le séminaire s'est déroulé en deux sessions, traitant respectivement des atouts et des insuffisances du processus d'accumulation du capital humain au Maroc et des perspectives de développement de ce capital à l'aune des défis nationaux et internationaux.

Pour mettre en relief ces différents aspects, un panel d'experts a été convié à ce séminaire dans le but d'approfondir la réflexion sur cette question stratégique et de cerner les différents enjeux, selon une approche qui tient compte des interdépendances entre les dimensions économique, sociale et institutionnelle liées à cette problématique.

En ouverture des travaux de cette manifestation, il a été rappelé que la problématique du capital humain fait actuellement l'objet d'une étude approfondie au sein de l'IRES. Cette étude a la particularité d'être un thème fédérateur qui s'insère en cohérence avec les différentes thématiques examinées dans le cadre du programme scientifique de l'Institut, compte tenu de ses effets structurels en matière de définition des avantages compétitifs et de ses prolongements sur le plan sociétal (vecteur de transmission des valeurs de modernité, comportement des citoyens, capacité d'appropriation par les acteurs des enjeux de développement...).

De nos jours, la majorité des pays considèrent l'investissement dans le capital humain comme étant une composante majeure et indispensable de leurs stratégies de développement. D'ailleurs, l'importance accordée à ce capital intarissable tire toute sa substance du nouveau contexte de la mondialisation où la concurrence entre économies se construit de plus en plus sur la base du progrès technologique, fruit de l'innovation, du savoir et du savoir-faire.

Concernant la recherche menée sur le capital humain au Maroc, les études sur ce sujet ont montré que les réformes engagées n'ont pas encore produit pleinement leurs effets. Cette conclusion est corroborée par la persistance du chômage des jeunes diplômés due, entre autres, à l'inadéquation de leurs profils aux exigences du marché de l'emploi, la prépondérance d'une main d'œuvre peu qualifiée ou formée au sein des entreprises et un niveau de développement de l'innovation plutôt limité.

Cette situation interpelle le système éducatif et de formation professionnelle de notre pays à opérer les ajustements nécessaires pour développer les capacités et fournir des ressources humaines aux profils adaptés aux différents secteurs productifs. L'importance de ces ajustements a été réitérée en vue de relever les défis liés aux évolutions futures de l'ordre concurrentiel post-crise mondiale et aux nouveaux choix sectoriels nationaux et ce, en tenant compte des expériences réussies des pays émergents en la matière et en les adaptant à la réalité marocaine.

Session 1 : Situation du capital humain au Maroc : atouts et insuffisances

Cette première session a été consacrée à l'examen de la situation du capital humain au Maroc en mettant en relief les atouts et les insuffisances de notre pays en la matière. L'expérience marocaine a été appréhendée sur la base d'une comparaison avec quelques pays sud-méditerranéens.

Il a été rappelé que le capital humain à travers l'enseignement et l'éducation est d'abord un processus institutionnalisé de transmission des connaissances qui développe les aptitudes et les attitudes des individus pour mieux les insérer dans le tissu économique. Le développement et l'épanouissement ne sont certes pas innés chez l'homme. Ils s'acquièrent par l'éducation et l'intégration sociale. Dès lors, tout progrès dans ce domaine aura des retombées positives sur le plan économique et sociétal (citoyenneté responsable).

En ce qui concerne l'évaluation du système d'enseignement marocain, il y a lieu de noter que l'école a enregistré un saut quantitatif en milieu urbain comme en milieu rural. Toutefois, ce saut reste handicapé par une qualité de l'enseignement peu probante. En effet, les différentes investigations ont montré que l'école n'a pas bien accompli sa mission, comme en témoigne le niveau encore élevé de l'abandon scolaire. Si les dépenses dans l'enseignement représentent une part importante du PIB au Maroc, il n'en reste pas moins que ces dépenses ne produisent pas un retour sur investissement conséquent. A titre d'illustration, sur 100 élèves inscrits à l'école en première année de scolarité, seuls 3% décrochent le baccalauréat sans aucune année de redoublement.

L'analyse de l'évolution du système national d'éducation et de formation au cours des dernières décennies montre une certaine augmentation du nombre moyen des années de scolarisation et une baisse relative des inégalités éducatives au Maroc. Cela peut être vérifié pour la tranche d'âge 15-24 ans ayant le plus bénéficié de la dynamique des réformes du système éducatif qu'a connue le Maroc, notamment en matière de généralisation de la scolarisation de base. Toutefois, ces avancées demeurent relativement insuffisantes par rapport aux autres pays de la région Sud-Méditerranéenne. La répartition de l'offre d'éducation entre les garçons est plus égalitaire qu'entre les filles. Malgré les avancées enregistrées en matière de scolarisation féminine, le poids de l'inégalité de genre dans l'inégalité totale reste prépondérant.

A cette inégalité de genre, s'ajoutent de fortes disparités spatiales d'éducation, plus visibles aux échelons inférieurs et qui sont largement liés aux niveaux de pauvreté. Ces derniers sont négativement liés à la durée moyenne de scolarisation et positivement associés à l'inégalité dans l'éducation.

Par rapport à certains pays de la région qui, comme le Maroc, ont misé sur le capital humain pour forger leurs stratégies de développement, la Turquie, la Tunisie et Israël ont adopté des politiques plus flexibles en termes de méthodes de formation et d'éducation qui s'adaptent plus rapidement aux nouvelles exigences du marché de travail. Ces trois pays ont relativement réussi leurs politiques éducatives, comme en témoigne le taux de réussite au niveau de leur système éducatif qui est plus élevé qu'au Maroc.

Cette réalité est corroborée par les résultats des évaluations menées dans le cadre des programmes internationaux tels que PISA, IRLS et TIMSS, qui montrent que le Maroc se situe toujours à la traîne par rapport à des pays comparables. Ceci s'explique par un taux d'encadrement faible et surtout par le fait qu'à force de chercher à réaliser une bonne performance quantitative, le système omet de prendre en considération la qualité de l'éducation des jeunes marocains.

En somme, les fragilités du système d'éducation et d'enseignement au Maroc peuvent être résumées comme suit :

❖ **Sur le plan pédagogique**, il importe de noter les incohérences des programmes et même les manières avec lesquelles ils sont prodigués. Le contenu de ces programmes est inadapté aux préoccupations des apprenants mais aussi aux besoins du marché. Cela est aggravé par la qualité de l'encadrement, les enseignants étant eux-mêmes de plus en plus mal formés, du moins pour les plus jeunes.

❖ **Sur le plan linguistique**, la faiblesse dans la maîtrise des langues, en particulier le français, aggrave l'acquisition des autres matières qui sont enseignées en cette langue.

❖ **Sur le plan de l'appropriation des réformes**, la démotivation des enseignants, voire leur démoralisation, ne leur permet pas de jouer pleinement leur rôle. Les enseignants qui sont censés être les défenseurs de la réforme ont été peu impliqués au moment de la réflexion et de la conception de la réforme. Leur motivation, assortie d'exigences en termes d'application et de déontologie, s'avère nécessaire pour faire aboutir la réforme à l'œuvre.

Session 2 : Perspectives de développement du capital humain au Maroc, à l'aune des défis nationaux et internationaux

Cette seconde session a été consacrée aux enjeux de développement du capital humain à la lumière des évolutions du contexte national et international. Son but est d'identifier les leviers d'action nécessaires pour accélérer l'accumulation du capital humain au Maroc et accroître son rôle de levier de compétitivité du pays.

Les choix économiques et sociétaux opérés par le Maroc sont assortis d'importants défis à relever dans les années à venir. Le capital humain constitue, toutefois, l'un des maillons faibles du processus de développement au Maroc et une des fragilités structurelles de sa compétitivité.

Le Maroc a fait quelques progrès au cours des dernières années. Néanmoins, des efforts de rattrapage restent à déployer. En effet, la situation actuelle dénote d'une productivité en décalage par rapport aux pays émergents qui se traduit par une faible compétitivité comme en témoigne l'aggravation continue du déficit du commerce extérieur.

Avec un faible stock de capital, des flux réduits en matière de formation et une inadéquation des profils par rapport aux exigences d'un marché de travail de plus en plus exigeant, le Maroc est appelé à faire face à une concurrence accrue sur les marchés mondiaux qui risque de le confiner dans des profils de spécialisation à faible valeur ajoutée. L'enjeu est alors d'une grande importance.

Pour ce qui est de la contribution de l'université au développement du capital humain, il y a lieu de souligner que les formations existantes ont connu une certaine amélioration, en lien avec la réforme LMD, mais demeurent encore perfectibles. L'objectif de renforcer la contribution de l'université en matière d'offre de compétences rend nécessaire d'agir sur plusieurs fronts dont notamment :

- l'amélioration de l'input en re-françaisant l'enseignement des sciences dans le fondamental et au secondaire pour rehausser le niveau linguistique des bacheliers.
- la suppression de la répartition géographique des bacheliers et généralisation des universités à l'ensemble des régions et territoires du Royaume.
- la diversification et l'accroissement des effectifs dans les écoles d'ingénieurs et surtout dans les écoles Bac + 2 ou 3.
- la création d'universités techniques polyvalentes qui soient liées à l'entreprise.
- le renforcement de l'autonomie pédagogique des universités tout en cultivant l'excellence et en favorisant une concurrence loyale et régulée entre les établissements universitaires.

Dans un souci d'optimisation et de rationalité des choix, la priorité de l'université devrait être accordée à l'amélioration de la qualité de la formation. La recherche scientifique devrait se faire dans des établissements universitaires dédiés. A ce titre, il importe de souligner que la recherche en sciences sociales et humaines est tout autant nécessaire que la recherche dans les sciences naturelles et mathématiques pour la compétitivité globale de notre pays.

En ce qui concerne le marché de travail, la question de l'insertion et de la productivité du capital humain dans ce marché est une préoccupation permanente des apprenants, des décideurs et des opérateurs économiques.

Les programmes mis en place par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage de longue durée et se prémunir contre l'érosion du capital humain, n'ont pas produit tout leur potentiel. Les programmes « IDMAJ » (favoriser l'accès des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion) et « TEHIL » (améliorer l'employabilité des chercheurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion liées à l'inadaptation de leur profil aux besoins du marché) butent sur des difficultés ayant trait notamment à leur gouvernance, au système incitatif qui leur est dédié et à l'adhésion des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Pour renforcer les performances du capital humain et accroître sa contribution à la compétitivité globale du pays et en particulier à celle du tissu productif, des ruptures devraient, en priorité, être opérées comme suit :

- La promotion de l'investissement dans la formation continue des travailleurs.
- La dissémination des bonnes pratiques du management stratégique du capital humain.
- Le développement de l'approche par compétences (APC) et sa généralisation à l'ensemble des établissements de l'enseignement et de formation.
- La mise en place de dispositifs d'évaluation et de mécanismes de renforcement de l'adéquation entre formation et emploi (compétence acquise-compétence requise).

Enfin, dans l'objectif de s'adapter aux exigences d'un contexte concurrentiel de plus en plus adverse et de préparer les ressources humaines nécessaires pour répondre aux nouveaux métiers promus dans le cadre des nouvelles stratégies sectorielles, des actions stratégiques devraient être menées, dont notamment :

- le développement des dispositifs d'anticipation des compétences à moyen et long terme.
- la dissémination au sein des entreprises de modèles de management des compétences.
- la mise en place, au sein des établissements d'enseignement universitaire, de mécanismes de « remontée » d'informations sur l'insertion des diplômés et de rapprochement des compétences acquises et des compétences requises par le marché du travail.

Echanges avec la salle

Les débats animés lors de cette manifestation ont été axés sur les interdépendances entre les dimensions économique, sociale et institutionnelle dans le domaine du capital humain, sur le rôle des différents acteurs dans la réussite des politiques publiques en la matière et sur l'importance d'adopter une approche prospective permettant de préparer dès aujourd'hui les besoins de demain en termes de ressources humaines. Les principaux points des débats peuvent être récapitulés de la manière suivante :

Socle du capital humain, le système éducatif et d'enseignement est traversé aujourd'hui par de multiples fractures qui ne lui permettent pas de jouer pleinement son rôle de vivier de compétences.

Dans la mesure où aucun changement structurel ne peut être envisagé sans renforcement du capital humain, il est opportun de mettre l'accent sur trois points fondamentaux. Il s'agit en l'occurrence d'adopter une politique d'alphabétisation plus vigoureuse, de favoriser une politique industrielle globale, avec des incitations pour la formation en entreprise et d'opérer une réforme profonde du système éducatif (améliorer les indicateurs quantitatifs, réorienter et adapter les cursus de formation, résoudre la question du financement de l'éducation).

La réussite de la réforme du système éducatif national nécessite une volonté politique ferme, qui va au-delà de la recherche de consensus et une déclinaison territoriale adaptée pour favoriser l'harmonie avec les spécificités locales et régionales. Elle met aussi en exergue l'importance de mettre en place une vision partagée entre acteurs publics et privés autour d'objectifs nationaux clairement définis.

En matière d'expériences étrangères, le Maroc devrait certes évaluer ses performances comparativement aux pays du même niveau de développement. Toutefois, l'ambition de réaliser un saut qualitatif en matière de développement du capital humain exige d'opérer un nivellement par le haut. Cela en tenant compte, bien entendu, du fait que les modèles éducatifs ne se prêtent pas au simple jeu de la transposition parce qu'ils englobent aussi un modèle social sous-jacent.

La massification à l'école comme à l'université est une question presque similaire à l'ensemble des pays connaissant un rattrape rapide en termes de généralisation de la scolarisation et de la formation de ressources humaines pour les différents secteurs d'activités. Toutefois, l'accroissement du chômage des diplômés remet non seulement en cause la crédibilité du système d'enseignement dans sa globalité mais aussi se transforme en une préoccupation sociale majeure qui nuit à la stabilité politique (cas de la Tunisie).

La question de l'accumulation du capital humain est intimement liée au transfert trans-générationnel du savoir et du savoir-faire à tous les échelons (famille, administration, entreprise...). Peu de travaux ont été conduits sur ce sujet important, sachant que le Maroc est réellement confronté au défi de renouvellement de ses élites dirigeantes.

Les problèmes liés à l'insertion professionnelle des diplômés ne devraient pas être examinés sans tenir compte de la nature de l'entreprise marocaine, essentiellement composée de PME à caractère familial. Cela pose en même temps la question de la capacité nécessaire pour absorber les flux de diplômés issus du système d'enseignement national et celle de la culture managériale caractérisée, souvent, par des réticences en termes d'ouverture sur les compétences en dehors du cercle familial, notamment pour les postes décisionnels.

Le système d'éducation et d'enseignement devrait être indexé sur les choix de développement opérés par le pays. L'offre de ressources humaines qualifiées devrait être modulée en fonction des besoins futurs qui seront ressentis dans le cadre des nouvelles stratégies sectorielles. L'effort d'adaptation devrait aussi concerner les établissements d'enseignement et de formation à travers l'intégration des spécialisations régionales au niveau de leurs cursus. Cela concerne aussi la valorisation des savoirs locaux et la validation des acquis professionnels par des formations qualifiantes.

Sur le plan institutionnel, le développement de la recherche scientifique nécessite l'élaboration d'un statut du chercheur et la dynamisation des instances de pilotage en place. Au-delà de l'existence du CNRST, le développement de l'environnement de la recherche requiert des moyens financiers conséquents, mais aussi une programmation judicieuse définissant les besoins du pays et une coordination renforcée entre les différents acteurs impliqués dans ce domaine.

L'efficacité de la politique de la recherche scientifique au Maroc est tributaire de l'adoption d'une approche projet et de la mise en place d'un système d'évaluation qui favorise l'excellence. Ces deux critères sont d'une importance capitale en termes de visibilité des programmes de recherche, de leur cohérence par rapport aux priorités stratégiques du pays ainsi qu'en termes de motivation et d'incitation à la recherche, conditions clés pour la constitution de viviers de matière grise.

La problématique du capital humain ne devrait pas être examinée en dehors des équilibres sociaux. Les couches sociales moyennes sont le vecteur de développement du capital humain. Tout déclassement social, amplifié par les inégalités régionales, entraîne par ricochet une perte du capital social et culturel. Pour cela, une politique publique en faveur de la classe moyenne constitue un ingrédient important de la politique de développement dans son ensemble.

Dynamique des investissements en Afrique : quelles stratégies d'expansion pour quelles formes d'alliances ?



L'IREs a organisé le 23 février 2011 un séminaire sur le thème « La dynamique des investissements marocains en Afrique : Quelles stratégies d'expansion pour quelles formes d'alliances ? ». Ce séminaire a pour objet de passer en revue les stratégies menées par quelques entreprises marocaines en Afrique et d'approfondir la réflexion sur les divers aspects de leurs investissements, tout en explorant les différentes options envisageables pour renforcer et développer les alliances des groupes marocains avec les entreprises étrangères sur le continent. Pour mettre en relief ces différents aspects, un panel d'opérateurs économiques marocains et d'experts nationaux et internationaux a été convié aux travaux de ce séminaire.

Cette manifestation scientifique s'est déroulée en deux sessions, traitant respectivement des stratégies de croissance de quelques groupes marocains opérant en Afrique à l'aune de la dynamique concurrentielle mondiale et du poids du continent africain dans les équilibres géostratégiques mondiaux.

En ouverture des travaux de ce séminaire, il a été rappelé que le Maroc accorde une place de plus en plus importante à l'Afrique dans ses choix stratégiques, non seulement pour répondre à l'impératif de mobiliser le potentiel de son voisinage, mais particulièrement pour optimiser son insertion dans la mondialisation, à travers une diversification judicieuse de ses relations économiques et financières internationales.

Le choix stratégique de l'Afrique a été depuis longtemps promu par la plus haute Autorité du pays. Aujourd'hui, sous le Règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ce choix s'est non seulement confirmé, mais a pris une dimension tout à fait particulière en s'inscrivant dans le cadre d'une vision de moyen et long terme, visant à permettre au Maroc de reprendre son leadership africain et de contribuer plus efficacement à l'effort de développement de notre continent.

Le Maroc figure parmi les 20 premiers pays investisseurs en Afrique, en allouant 80% de ses IDE à destination du continent. Ces investissements se concentrent en particulier dans le secteur des services. Certes, une telle concentration est en cohérence avec les tendances de fond du commerce international qui montrent que les services représentent une composante importante de la demande mondiale. Toutefois, le renforcement du positionnement du Maroc sur le continent africain interpelle la nécessité de diversifier les investissements marocains d'un point de vue sectoriel et de les déployer géographiquement au niveau des principales communautés économiques régionales.

Dans cette perspective, le développement des investissements marocains en Afrique s'avère opportun pour favoriser l'accessibilité des entreprises nationales aux ressources naturelles à des coûts compétitifs et contribuer au développement des exportations marocaines vers les pays du continent en permettant de contourner quelques entraves commerciales tarifaires et non tarifaires.

Cette stratégie gagnerait à prendre en considération la concurrence de plus en plus intense des entreprises étrangères, notamment celles relevant des pays émergents, qui s'appuient souvent sur un système de promotion économique solide leur permettant de mieux faire face aux pressions concurrentielles qui se développent sur les marchés d'Afrique (aide publique directe et indirecte, dispositif d'intelligence économique, lobbying...).

Les grandes entreprises marocaines disposent certes des capacités requises pour affronter la concurrence internationale sur les marchés d'Afrique. Néanmoins, le renforcement de leurs capacités pourrait être certainement facilité par le recours à des stratégies d'alliance et de partenariat avec les groupes étrangers opérant en Afrique.

Session 1 : Positionnement du Maroc en Afrique : revue des stratégies de croissance de quelques opérateurs marocains

Cette première session a été consacrée à l'examen de la stratégie de croissance menée par quelques opérateurs économiques marocains en Afrique, en l'occurrence le Groupe Maroc Telecom, le Holding YNNA et l'Office National de l'Électricité (ONE). Cet examen a également porté sur les principales entraves rencontrées par ces opérateurs dans l'exercice de leurs activités en Afrique.

Pour ce qui est de la stratégie de croissance du Groupe Maroc Telecom en Afrique, celle-ci a pris forme dès l'année 2001. En l'espace d'une décennie, le Groupe est devenu un acteur majeur du paysage des télécommunications sur le continent africain, avec une présence sur 5 pays du continent (Maroc, Mauritanie, Burkina Fasso, Gabon, Mali), couvrant une population de 65,5 millions d'habitants.

La démarche adoptée par le Groupe Maroc Telecom pour étendre ses investissements en Afrique repose sur des critères rigoureux, compte tenu du caractère très capitalistique de ces investissements. Parmi ces critères, il y a lieu de citer notamment la clarté de l'environnement des affaires (justice, fiscalité, liberté des transferts ...), la stabilité politique, le potentiel du marché ainsi que les possibilités de prise de participations majoritaires pour disposer des marges de manœuvre nécessaires au développement des filiales du Groupe.

De plus, cette démarche prend appui sur plusieurs atouts. Outre l'accumulation d'une expérience et d'une expertise riches au Maroc (savoir-faire en matière de gestion des réseaux, stratégie Marketing innovante,...), Maroc Telecom se base sur la politique économique dynamique du Royaume en matière de coopération Sud-Sud, le dialogue constant avec les gouvernements des pays d'accueil pour répondre à leurs attentes ainsi que le respect de la culture locale.

Grâce à cette démarche, les différentes filiales africaines du Groupe constituent aujourd'hui d'importants relais de croissance, puisque celles-ci sont devenues des opérateurs de référence sur leurs marchés respectifs (part de marché de 54% pour Mauritel, 45% pour Onatel, 31% pour Sotelma, 37% pour Gabon Telecom), alors qu'elles étaient en perte de vitesse au moment de leur privatisation.

Nonobstant ses multiples atouts, le Groupe Maroc Telecom est confronté à d'importantes pressions concurrentielles en Afrique, suscitées par la présence d'acteurs d'envergure internationale dont notamment Vodafone, Orange, MTN, Etisalat... Outre les pressions concurrentielles dictées par les considérations de marché, le groupe fait face également à d'autres pesanteurs liées à l'hostilité de certains pays aux intérêts économiques du Maroc, en particulier l'Algérie, au manque de transparence dans certains pays africains avec une prévalence de la corruption ou du moins la faible rationalité des décisions publiques de certains Etats africains qui, souvent, procèdent à l'octroi de licences sans commune mesure avec la taille de leur marché (Cas du Gabon avec 5 opérateurs Telecom pour un marché de 1,5 million d'habitants).

S'agissant du Groupe YNNA, celui-ci accorde une place importante à l'Afrique dans sa stratégie de croissance à l'international qui tire sa substance du capital de confiance et de l'image positive dont jouit le Maroc auprès de l'Afrique depuis la politique instaurée par feu Hassan II jusqu'aux nouvelles Orientations de Sa Majesté Mohammed VI.

Contrairement à plusieurs groupes étrangers qui préfèrent généralement investir dans des marchés « sûrs », le Groupe YNNA a fait le choix de l'Afrique, tout en étant fortement conscient des risques qui caractérisent les marchés du continent. La logique de l'internationalisation qui sous-tend les activités du Groupe se caractérise par une délocalisation tournée vers le marché local, avec des spécificités et des niveaux de prix adaptés. Aujourd'hui, ce Groupe dispose d'un portefeuille d'activités dans trois pays africains, à savoir la Tunisie, l'Egypte et la Guinée Equatoriale. Ce portefeuille englobe des projets aussi bien dans le domaine de l'immobilier, de l'énergie que de l'eau.

Nonobstant ces résultats, les projets d'investissement du Groupe YNNA ne sont pas sans heurts. Quelques expériences peu concluantes dans certains pays africains sont à noter. Il s'agit en l'occurrence de l'opération d'investissement en Côte d'Ivoire pour un montant de 5 milliards de Francs CFA au titre de la réalisation de projets immobiliers qui a été mise à mal en raison de l'instabilité politique dans ce pays. Il en est de même pour le projet de 10.000 logements, entamé en 2002 au Sénégal qui a été avorté pour des raisons liées aux difficultés de titrisation des terrains, tandis que dans d'autres pays, les projets immobiliers du Groupe YNNA pâttissent de la faiblesse du secteur bancaire en ce qui concerne l'octroi des crédits immobiliers.

Concernant l'expérience de l'ONE, il y a lieu de souligner que l'ouverture de cet opérateur sur l'Afrique s'est renforcée depuis 2006, avec une présence dans 8 pays (Sénégal, Mali, Gambie, Tchad, Cap Vert, Sierra Leone, Mauritanie et Niger). Les activités de l'ONE portent aussi bien sur l'assistance technique (aide à la maîtrise d'œuvre pour la construction de centrales de production, maîtrise d'œuvre dans la réhabilitation/ extension de réseau) que sur l'assistance dans la réhabilitation des moyens de production ainsi que sur les études et la formation.

Pour ce qui est du financement des projets de l'ONE en Afrique subsaharienne, celui-ci repose sur les fonds alloués dans le cadre des programmes des institutions financières internationales (Banque Mondiale, Banque Islamique de Développement...), ceux inscrits dans le cadre de la coopération internationale marocaine, ainsi que sur les fonds propres des partenaires, mais dans de très rares cas.

Les forces sur lesquelles s'appuie l'ONE pour mener ses opérations en Afrique englobent, entre autres, son expertise dans les métiers de l'électricité, sa compétitivité-coût ainsi que la qualité des relations avec les bailleurs de fonds. En revanche, quelques faiblesses persistent et réduisent les perspectives de croissance du Groupe dont notamment sa situation financière peu favorable, le faible développement de ses outils organisationnels et le déficit de concertation avec les industriels marocains.

Le marché africain offre d'importantes opportunités, comme en témoignent son faible taux de desserte (30 %), l'intérêt croissant qui lui est accordé par les institutions financières internationales et son potentiel important en ressources énergétiques (hydraulique, gaz ...). Ces opportunités sont, toutefois, pondérées par quelques menaces liées notamment au risque d'instabilité politique, au risque d'insolvabilité et aux pratiques déloyales dues à un déficit de gouvernance dans ces pays.

En termes de perspectives stratégiques, le Groupe ONE compte réaliser des projets à forte valeur ajoutée (consulting, maîtrise d'œuvre, opération et maintenance...), consolider sa position au Sénégal et la valoriser, prioriser l'Afrique de l'Ouest et Centrale et de privilégier le partenariat avec ses partenaires financiers et les entreprises privées. A moyen et long terme, le groupe compte aussi procéder à des IPP et à des prises de participation pour consolider son positionnement sur le marché africain.

Session 2 : Dynamique concurrentielle en Afrique et poids du continent dans les équilibres géostratégiques mondiaux

Cette seconde session a porté sur le poids actuel et futur de l'Afrique dans les équilibres géostratégiques mondiaux et sur la nouvelle configuration de la concurrence qui s'y déploie, notamment en provenance des puissances émergentes d'Asie et d'Amérique latine.

En ce qui concerne la situation actuelle de l'Afrique, il a été souligné que la crise financière internationale a affecté négativement le continent, faisant passer le taux de croissance du PIB régional de 6,4% et 5,6% respectivement en 2007 et 2008 à 2,5% en 2009. L'impact a été plus fort dans les pays à revenus intermédiaires et les pays exportateurs de pétrole et de minéraux. L'Afrique du Nord, qui pèse pour environ 36% du PIB de l'Afrique, a vu sa croissance se contracter de -0,6% en 2009.

Dans le sillage de la crise, les IDE vers l'Afrique ont connu un important recul en 2009 par rapport à 2008 (-36%). La région Nord-Afrique qui représentait en 2008 plus du 27% du total des IDE du continent a été particulièrement touchée (Maroc : -57%; Egypte : -14%).

En ce qui concerne les perspectives économiques et financières, il est estimé que le PIB africain a augmenté de 4,5% en 2010 et devrait atteindre 5,2% en 2011 et 5,7% en 2012, sous l'effet de la hausse du volume des exportations (3,2% en 2010 et 5,0% en 2011), de la reprise des IDE (+17% en 2010) et des avantages induits par la poursuite de politiques macroéconomiques contra-cycliques (fiscales et budgétaires).

Au-delà de ces perspectives, somme toute, favorables, le relèvement du poids de l'Afrique dans l'économie mondiale ne pourra se concrétiser qu'à travers un renforcement de l'intégration régionale. Aujourd'hui, les échanges commerciaux et les flux d'investissements intra-africains demeurent nettement inférieurs à ceux des autres régions du monde :

- Moins de 10% en Afrique, contre plus de 25% en Asie du Sud-Est. L'Afrique du Nord en particulier est faiblement intégrée, avec à peine 3,5% d'échanges intra-communautaires sur le total des échanges commerciaux.
- Part des IDE intra-régionaux par rapport aux IDE totaux : 13% en Afrique, contre 30% en Asie du Sud-Est.

L'approfondissement de l'intégration régionale apparaît comme un modèle alternatif crédible pour le développement de l'Afrique et ce, pour plusieurs raisons :

Les marchés africains sont de petite taille et demeurent fortement fragmentés, justifiant de ce fait la nécessité de mettre en commun les ressources disponibles pour former des marchés plus vastes.

Les pays africains affichent une forte dépendance envers un nombre limité de débouchés (2/3 des exportations vers les Etats Unis et l'Union Européenne), d'où le besoin de diversification des partenaires commerciaux et des sources d'investissement pour une meilleure gestion des chocs extérieurs.

La participation effective dans l'économie mondiale est tributaire de la capacité de l'Afrique à adopter une approche unifiée et cohérente pour pouvoir dialoguer, interagir et défendre ses intérêts face aux autres groupements économiques mondiaux. Cela est d'autant plus nécessaire que le continent est soumis à de nombreux fléaux (conflits, instabilité politique, changement climatique, désertification et insécurité alimentaire) qui exigent des réponses conjointes à l'échelle régionale, voire continentale.

En contraste par rapport à l'atonie de l'intégration régionale en Afrique, le continent est devenu, durant les deux dernières décennies, un enjeu stratégique mondial et un espace de compétition entre les entreprises étrangères appuyées par leurs Etats. Si, aujourd'hui, cette concurrence est très intense, c'est que les enjeux sont, de toute évidence, de taille. Parmi ces enjeux, il y a lieu de citer :

L'économie mondiale est aujourd'hui confrontée à un sérieux problème, lié à la raréfaction des ressources naturelles, sous l'effet de l'épuisement progressif des ressources non renouvelables (les matières premières minérales), à l'utilisation intensive des ressources renouvelables mais limitées dans leur quantité (eau, terres...) et à la demande considérable et croissante des pays émergents.

L'économie mondiale se caractérise également par une lutte acharnée pour la conquête de nouveaux marchés. Avec la stagnation des économies développées, les marchés des économies émergentes et des économies en développement deviennent un enjeu stratégique. L'Afrique dispose, à cet égard, d'un potentiel de consommation important (population passant de 1 milliard d'habitants aujourd'hui à 2 milliards en 2050, une urbanisation galopante induisant d'importants besoins en infrastructures, une classe moyenne en émergence : 40% de la population aura un revenu compris entre 5000 et 20000 dollars en 2020...).

Avec le processus de mondialisation, les marchés nationaux du travail sont, indirectement, mis en concurrence. Les entreprises soucieuses de préserver leur compétitivité ont tendance à délocaliser les segments de leur chaîne de valeur intensifs en travail. De par son profil démographique, l'Afrique représente un potentiel important en ressources humaines (les 2/3 de sa population ont moins de 25 ans et elle abriterait en 2050 un tiers de la population mondiale âgée de moins de 25 ans)

Avec l'accélération du processus de mondialisation, le monopole des anciennes puissances coloniales en Afrique commence à être remis en cause, sous le double effet de la concurrence de nouveaux acteurs et du redéploiement des acteurs traditionnels.

En modifiant progressivement les rapports de force, les nouveaux acteurs (pays émergents, pays du Golfe et certains pays africains) introduisent une nouvelle dynamique de la concurrence en Afrique. Tirant profit de la forte croissance des économies de leurs pays et du processus de mondialisation, plusieurs entreprises des pays émergents se sont internationalisées. Centrés au départ sur les secteurs de matières premières et des infrastructures, les IDE des pays émergents en Afrique s'étendent progressivement vers d'autres secteurs comme les télécommunications, les Banques, l'agriculture...

Pour ce qui est des caractéristiques générales des entreprises des pays émergents investissant en Afrique, celles-ci sont dans leur majorité des :

- entreprises publiques et privées de grande taille.
- entreprises ayant évolué favorablement à l'intérieur de leurs pays et dans les régions environnantes.
- entreprises généralement soutenues par leurs Etats.

Dans le cas des pays du Golfe, l'accumulation des réserves provenant des recettes pétrolières, a permis la constitution des fonds souverains visant le développement de revenus alternatifs aux recettes pétrolières. Les secteurs investis sont divers: agriculture, télécommunications, banques, infrastructures, immobilier...

Depuis 2000, on assiste au développement des IDE intra-africains. Ces flux représentent 13% du montant total des IDE reçus par l'Afrique et sont portés principalement par les grands groupes dont certains ont atteint, selon une étude de Boston consulting Group (2010), le niveau qui leur permet de concurrencer les multinationales étrangères.

Cette internationalisation de la concurrence en Afrique s'est accompagnée de sa globalisation. De plus en plus, la concurrence s'inscrit dans un cadre stratégique, revêt un caractère multidimensionnel et s'étend à de nouvelles régions et à de nouveaux secteurs. Elle a tendance à s'inscrire dans un cadre stratégique qui se caractérise par l'institutionnalisation de partenariats entre les Etats dont les entreprises sont originaires et les Etats d'accueil, la mobilisation de la diplomatie et de l'intelligence économiques.

Elle s'appuie également sur le recours à la logique hors-marché pour certaines transactions commerciales et décisions d'investissement (pacte infrastructures contre concessions minières...), la dominance de la logique de long terme sur la recherche de la rentabilité immédiate et la tendance à la coopération entre des firmes originaires d'un même pays.

Les motivations et les modes d'implantation des entreprises étrangères en Afrique ont tendance également à se diversifier. Les motivations d'implantation ne se limitent pas à l'accès aux ressources naturelles mais concernent également l'accès aux marchés local et régional et la recherche de faibles coûts de main-d'œuvre. De même, les modes d'implantation ne s'opèrent pas seulement par le biais de la création directe des capacités de production, mais également à travers les opérations de fusions-acquisitions, et de constitution de co-entreprises. Ils ne s'inscrivent pas uniquement dans des stratégies de type vertical mais aussi dans celles de type horizontal.

Débats

Les débats animés lors de cette manifestation ont été axés sur les potentialités de l'Afrique, sur les mutations introduites par la crise économique mondiale et ses incidences sur les perspectives du continent ainsi que sur les leviers sur lesquels la stratégie africaine du Maroc devrait s'appuyer. Les principaux points peuvent être récapitulés comme suit :

- La dynamique des investissements qui se déploient en Afrique s'inscrit dans une perspective de renforcement des relations Sud-Sud. La présence marquée des grands pays émergents dans le continent prend des formes de coopération qui se démarquent des approches poursuivies par les anciennes puissances, avec un contenu important en termes de projets de co-développement.
- Parmi les facteurs de croissance en Afrique, il y a lieu de citer la dimension démographique et ses conséquences en termes de poussée de l'urbanisation et d'extension des projets d'infrastructure. Tout cela laisse entrevoir un potentiel important du marché intérieur qui justifie l'intérêt croissant des entreprises étrangères notamment celles qui produisent pour le marché local.
- Le potentiel démographique de l'Afrique contraste avec l'inertie démographique à laquelle est soumis le continent asiatique. Cette situation risque de compromettre à moyen-long termes le potentiel de croissance en Asie et réorienter la dynamique de la croissance en faveur de l'Afrique.

Le cycle de vie des nations est très distinct de celui des entreprises. Les segments de production à l'œuvre aujourd'hui en Chine pourraient bien faire l'objet demain de délocalisation vers l'Afrique à mesure que le rattrapage des revenus chinois conduit à un renchérissement des coûts de production dans ce pays. Cette logique de dérive sectorielle s'est déjà produite dans le cas du Japon et des nouveaux pays industrialisés d'Asie de la première génération.

L'approche vis-à-vis de l'Afrique devrait être appréhendée à l'aune des nouveaux paradigmes introduits par la crise économique mondiale. Les stratégies de développement ne sont plus exclusivement fondées sur les logiques d'exportation, mais accordent plus d'importance aux marchés intérieurs. Dans cette nouvelle configuration qui se dessine, on assiste à un recentrage de l'Asie sur son voisinage avec la constitution d'une grande zone Yuan de 2 milliards d'habitants.

La présence asiatique en Afrique ne devrait pas être surestimée. Si celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un rééquilibrage naturel des relations qui jusqu'à une date récente, ont été très centrées sur l'Occident, il n'en demeure pas moins que cette présence n'est pas totalement sans heurt. La réaction des populations locales eu égard à la présence chinoise n'est pas entièrement positive : appropriation des terres arables, importation de la main d'œuvre...

Le rôle de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière d'appui aux pays membres porte sur l'amélioration de l'environnement des affaires qui a des incidences directes sur le secteur privé. L'appui de la BAD s'étend également aux groupements régionaux à travers le renforcement des cadres légaux et réglementaires pour encourager les investissements étrangers et fluidifier les relations commerciales inter-groupements régionaux.

L'expérience des grands opérateurs marocains devrait être mise à profit des autres entreprises marocaines qui ciblent les marchés de l'Afrique. Dans ce cadre, il est nécessaire de fluidifier la relation entre les grandes entreprises et les PME pour créer une base arrière solide à même de sécuriser l'investissement. L'appui des missions économiques auprès des ambassades marocaines en Afrique s'avère d'une grande importance pour contribuer à la construction de l'internationalisation des entreprises marocaines.

Le rôle de certains organismes publics notamment la SMAEX, est déterminant pour accompagner le développement des exportations nationales sur les marchés de l'Afrique. Les engagements de la SMAEX vis-à-vis de l'Afrique ont doublé au cours des dix dernières années. Ce développement est toutefois limité par le nombre réduit d'exportateurs marocains qui sont au nombre de 2000 (dont 400 contribuent à hauteur de 80% à l'effort d'exportation du Maroc). Cela fait que le Maroc n'a pas une vocation exportatrice. Cette situation sera toutefois inversée grâce aux nouvelles stratégies sectorielles. L'ambition de la SMAEX est d'étendre sa politique de couverture contre les risques au domaine des investissements à l'image de ce qui est en vigueur dans plusieurs pays développés et émergents.

L'internationalisation de l'économie marocaine ne peut se faire sans une politique rénovée de l'entreprise. Cette politique devrait non seulement renforcer les atouts compétitifs du pays, mais aussi favoriser l'atteinte d'une taille critique du tissu productif national, condition sine qua non pour diversifier l'offre exportable marocaine.

La politique d'investissement au Maroc mérite également d'être réadaptée pour répondre plus efficacement à l'effort des entreprises marocaines dans leur percée internationale. Au-delà de l'atténuation des contraintes de financement, l'accent devrait être mis sur l'accompagnement de ces entreprises sur le plan informationnel, de gestion des risques et d'octroi de garanties ainsi que la prospection des marchés cibles.

Figurant parmi les trois grands pôles boursiers de l'Afrique, le Maroc a un rôle important à jouer sur le plan financier en faisant prévaloir sa position de hub régional apte à attirer les grandes entreprises africaines à la cotation de la bourse de Casablanca. L'expertise marocaine se prête aussi à l'exportation à d'autres bourses africaines de petite taille à travers le renforcement des capacités organisationnelles et des opérations d'ingénierie et de montage financier. Toutefois, le principal problème rencontré par la bourse des valeurs de Casablanca réside dans la faiblesse des informations sur l'Afrique. Hormis les données publiées par les organisations internationales, qui restent globales, l'information sectorielle fait défaut et demeure difficilement accessible pour orienter les décisions des investisseurs.

Le soutien aux entreprises nationales devrait être repensé d'une manière globale : au niveau du marché domestique pour permettre aux entreprises nationales de se structurer et d'affronter la concurrence étrangère, à travers l'institutionnalisation des relations avec les partenaires étrangers dans des termes qui soient mutuellement bénéfiques et par le biais d'un cadre informationnel et incitatif permettant aux acteurs nationaux de prendre les décisions optimales pour réussir leur expérience internationale.

Quelle option de l'économie verte : enjeux et opportunités pour le Maroc ?



L'IRES a organisé le 21 mars 2011 un séminaire sur le thème « Option stratégique de l'économie verte : enjeux et opportunités pour le Maroc ». Animé par un panel composé de représentants de départements ministériels, d'organisations internationales, d'opérateurs économiques, d'acteurs de la société civile et d'experts universitaires, ce séminaire a été consacré à l'examen de la vulnérabilité environnementale du modèle de croissance marocain et à l'exploration des possibilités offertes au pays en termes de reconversion de sa base productive, en faveur de l'économie verte.

En ouverture des travaux de ce séminaire, il a été souligné que la thématique sous-revue fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre du programme d'études « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé ». Cette thématique s'inscrit, également, dans le prolongement des études menées par l'IRES dans le cadre de son programme « Changement climatique : impacts sur le Maroc et options d'adaptation globales » qui ont mis en relief l'importance de recourir à des modes de production et de consommation en mesure de réduire les fragilités de l'équilibre environnemental.

Les études de l'IRES et la rencontre internationale qu'il a organisée en octobre 2009 sur le changement climatique ont permis de cerner les facteurs de vulnérabilité du Maroc au changement climatique et d'identifier des options stratégiques pour adapter la trajectoire de développement du pays aux nouvelles données environnementales.

Intérêt pour l'économie verte sur le plan international

Au niveau international, la prise de conscience de la nécessité de promouvoir un modèle de croissance durable et équitable ne cesse de se renforcer, conséquemment aux effets des crises répétitives et de leurs impacts négatifs sur le plan économique, social et écologique. Les schémas de développement économique, caractérisés par l'hyperconsommation et par des modes de production non durables sont unanimement reconnus, aujourd'hui, comme responsables de la crise systémique mondiale. Il suffit pour s'en convaincre de constater que 60% des écosystèmes mondiaux ont été mis en péril, contribuant ainsi à la dégradation de la base de création des richesses partout dans le monde.

Si cette situation n'est pas totalement irréversible, il n'en demeure pas moins qu'elle exige une forte implication de la communauté internationale, en faveur du rétablissement, du moins partiel, de l'équilibre environnemental de la planète. Aujourd'hui, l'option de l'économie verte se présente en tant que filière d'avenir et élément indissociable de la compétitivité économique. Ainsi, selon le PNUE, le passage à une économie verte ne serait possible que moyennant l'allocation de 2% du PIB entre 2010 et 2050 aux secteurs d'activités clés.

Les investissements d'envergure déployés par plusieurs pays développés et émergents dans le cadre de leurs plans de relance (infrastructures vertes, éco-innovation, restructuration de l'activité industrielle...) constituent une première réponse aux défis environnementaux auxquels est confrontée la planète dans sa globalité. Quelques expériences étrangères pertinentes méritent d'être mentionnées :

- La Corée du Sud a déployé 80% de son plan de relance (3,5% du PIB) aux dépenses en R&D consacrées aux technologies vertes d'ici à 2020. Ces dépenses favorisent les énergies renouvelables, les transports écologiques, l'assainissement des eaux et le traitement des déchets.
- La Chine a alloué à l'économie verte un montant représentant 38% de l'enveloppe globale de son plan de relance (5,2% du PIB). Outre le secteur des énergies renouvelables où la Chine représente le premier exportateur mondial de panneaux solaires PV, les mesures en faveur de l'environnement portent sur le recyclage des déchets et la protection de la biodiversité. La Chine envisage d'investir, sur la période 2011-2016, 468 milliards de dollars dans les secteurs d'activité verts contre 211 milliards sur la période 2005-2010.
- La France a réservé 35% de l'effort financier de son plan de relance aux activités liées au développement durable. Ce pays a également instauré des incitations financières (Eco prêts à taux zéro, crédits d'impôts aux ménages en faveur de l'agriculture biologique, lignes de crédit pour le financement de projets réalisés par les entreprises à impact positif sur l'environnement).
- Les Etats-Unis ont consacré 12% de leur plan de relance (0,6% du PIB) aux investissements dédiés à la recherche dans les technologies vertes (biotechnologies, gestion de l'eau, traitement des déchets, captage et stockage du CO2...). Des subventions sont prévues à la formation professionnelle verte, notamment au profit des femmes et des jeunes (programme emploi-jeunes dans le secteur énergétique).

Outre les considérations liées aux politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, l'engagement des pays développés et émergents en faveur de l'économie verte tient à la croissance de 10% par an du marché mondial des « produits et services environnementaux ». Celui-ci pourrait atteindre plus de 2.740 milliards de dollars à l'horizon 2020.

En ce qui concerne le financement des projets liés au développement durable, il convient de remarquer que l'évolution profonde de l'environnement des banques, presque partout dans le monde, s'est traduite par une tendance à la redéfinition de leurs priorités stratégiques à moyen terme, à travers le développement de nouveaux produits financiers verts. Le succès des indices de durabilité tel le Dow Jones Sustainability Indexes, témoigne de l'importance du lien entre les performances financières des projets et leur durabilité environnementale.

Des insuffisances, mais de nombreux atouts sur le plan national

Sur le plan national, les options de développement poursuivies par le Maroc depuis son indépendance ont généré des modes de croissance peu sensibles à l'environnement. La vulnérabilité environnementale du pays est aujourd'hui apparente au niveau de plusieurs secteurs clés.

Le gaspillage de l'eau, la pollution des eaux souterraines et la sécheresse font qu'aujourd'hui, le Maroc est à la limite du seuil du stress hydrique. Son agriculture utilise 85% des ressources en eau, avec un taux d'efficacité n'atteignant que 50%. La poursuite des tendances actuelles ferait passer l'eau disponible par habitant à 400 m³ en 2020 contre 800 m³ en 1990. On estime aussi que 5 bassins hydriques sur 8 seraient déficitaires d'ici 2020, ce qui pourrait, dans le cadre d'un scénario de l'inaction, compromettre la concrétisation des ambitions du plan Maroc Vert.

Dans le domaine de l'énergie, secteur qui génère 60% des émissions de gaz à effet de serre, le Maroc affiche une forte dépendance à l'égard des énergies d'origine fossile, avec l'importation de 95% de ses besoins énergétiques. Le pays est fortement vulnérable aux évolutions erratiques des prix sur le marché mondial, comme en témoigne le poids de la compensation des produits pétroliers (7 milliards de dirhams en 2005, 24,7 milliards de dirhams en 2008 et 7,35 milliards de dirhams en 2009).

La biodiversité du milieu naturel au Maroc est soumise à une pression intense, avec plus de 2.000 espèces animales et végétales menacées. La plupart des pressions qui pèsent sur cette biodiversité sont dues à des facteurs socioéconomiques dont les pertes d'habitats naturels, résultant essentiellement de différentes formes de déforestation, de l'urbanisation et de la pression démographique, de la surexploitation des ressources biologiques (surpâturage, surpêche, surexploitation des algues et des coraux). En particulier, la pression sur la ressource forestière, avec une consommation de biomasse pour le chauffage et la cuisson en milieu rural, estimée à 3,3 MTEP, induit une perte de près de 30.000 hectares de forêts annuellement.

Le retard accumulé par le Maroc en matière de gestion des déchets solides et liquides a généré des problèmes de salubrité publique, avec d'importants risques sanitaires. La présence de dépotoirs à l'intérieur des zones urbaines et périurbaines empêche le développement des activités économiques et touristiques, tandis que la multiplication des décharges sauvages autour des villes (300 unités) contribue à la pollution des nappes d'eau souterraine et les cours d'eau mitoyens. En raison du déficit de traitement des déchets, la mer reçoit 98% de rejets liquides industriels et 52% de rejets domestiques.

Au vu de ces facteurs de vulnérabilité, le coût de la dégradation de l'environnement au Maroc est évalué à 4,6% du PIB, selon les dernières statistiques disponibles de la Banque Mondiale. Aujourd'hui, force est de constater que seul 0,7% du PIB marocain est affecté annuellement pour la préservation de l'environnement, soit un effort nettement inférieur à ce qui est requis (1,8% du PIB).

Dans le but de réduire ces vulnérabilités, le Maroc a jeté les jalons d'un processus de développement qui ambitionne d'instaurer les principes de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la gestion durable des ressources à l'échelle des territoires. Cette orientation traduit la prise de conscience des pouvoirs publics quant à l'importance du territoire en tant que lieu où s'organisent les formes de coopération entre les entreprises, les individus et les activités.

Bien qu'il soit un pays à faible émission de gaz à effet de serre, le Maroc accorde un grand intérêt à l'option de l'économie verte pour tirer profit des opportunités qui y sont associées, en termes de croissance et d'emplois, pour préserver la durabilité de son modèle de développement et pour renforcer son dispositif compétitif en vue de faire face aux nouvelles règles concurrentielles qui se profilent à l'horizon.

Dans cette perspective, plusieurs secteurs constituent de réels gisements d'opportunités à même de générer des revenus additionnels et de créer de nouveaux emplois, tout en respectant les exigences environnementales. Outre les énergies renouvelables, il s'agit des activités économiques liées à la biodiversité, notamment l'agriculture, la foresterie, les activités marines et le tourisme écologique, de la gestion des produits chimiques et des déchets ainsi que des villes, des constructions et des transports à faible émission en carbone.

Aujourd'hui, plusieurs projets structurants sont à l'œuvre tant au niveau régional que national. Le bon acheminement de ces projets demeure, toutefois, tributaire aussi bien de la lecture croisée de ces projets pour en accroître les synergies que de leur redéfinition sur la base du principe de la durabilité environnementale. Cela est nécessaire pour permettre au Maroc d'accélérer sa trajectoire de développement et d'optimiser ses avantages compétitifs.

Parallèlement à la mise en œuvre des projets précités, le Maroc pilote un groupe de réflexion, en sa qualité de membre/observateur au sein du comité des politiques de développement territorial (TDPC) relevant de l'OCDE. Ce groupe a été constitué pour réfléchir sur les perspectives d'élaboration de stratégies territoriales vertes et les modes de leur gouvernance. La première réunion de ce groupe de réflexion, tenue au Maroc en décembre 2010, a permis de mettre en partage les expériences en matière de politique de croissance verte et d'élaborer une feuille de route qui définit un cadre consensuel entre les autorités locales, nationales et internationales sur les contours de la croissance verte.

Le Maroc dispose de nombreux atouts pour le développement de l'économie verte. Sur le plan énergétique, son potentiel éolien est estimé à 25.000 MW dont près de 6.000 MW sont réalisables d'ici à 2030 dans des régions identifiées où la vitesse du vent atteint en moyenne 9 m/s à une hauteur de 40 mètres du sol. Son potentiel solaire représente 3.000 heures d'ensoleillement par an, équivalent à plus de 5 KWh/m²/jour d'irradiation. Un vaste programme a été lancé en matière de développement des énergies solaire et éolienne.

Afin d'encourager la création de filières productives et compétitives dans le domaine des énergies renouvelables, une offre énergie Maroc a été élaborée, en ligne avec la stratégie énergétique nationale. Elle a pour objectif d'accélérer le développement d'un tissu industriel national pour qu'il soit en mesure d'accompagner le programme national de développement des énergies renouvelables et de garantir la compétitivité-coût des entreprises marocaines.

En matière d'agriculture et de développement rural, plusieurs régions du pays recèlent un fort potentiel qui mérite d'être mis en valeur (richesse des espèces végétales valorisables, arbres et arbustes fruitiers, plantes mellifères, aromatiques et médicinales...). Dans un contexte mondial d'insécurité alimentaire, la réhabilitation des savoir et savoir-faire traditionnels s'avère nécessaire pour favoriser l'éclosion d'initiatives locales participatives afin de revaloriser les terroirs et de permettre la mise en place d'activités rurales pérennes, offrant aux communautés locales la possibilité de dégager des revenus suffisants, tout en valorisant la richesse du milieu naturel.

Le développement de l'économie verte requiert des financements appropriés. Outre l'effort budgétaire de l'Etat, l'implication du secteur bancaire est incontournable. L'expérience positive du groupe BMCE Bank, en termes de mise en conformité de ses engagements institutionnels avec les exigences réglementaires en matière de développement durable, mérite d'être élargie à l'ensemble du secteur financier national afin :

- de contribuer à la sécurisation du financement des grands projets industriels et d'infrastructures, notamment les projets de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (solaire thermique, éolien), les projets de dépollution liquide et solide (technologie propre, recyclage des déchets, stations d'épuration, décharges contrôlées...) et les projets de construction de l'immobilier vert et des complexes touristiques verts.
- d'accompagner les PME dans la réalisation de leurs projets d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Quelques propositions issues du séminaire

Au terme des exposés présentés par les intervenants, des débats ont eu lieu afin d'identifier les leviers d'actions nécessaires pour maximiser les retombées des politiques publiques en faveur de l'économie verte. Les principaux points des débats peuvent être récapitulés comme suit :

Au vu des exigences de son développement économique et social et des impératifs de son adaptation aux inévitables conséquences du changement climatique, le Maroc devrait mettre en place une feuille de route pour promouvoir l'économie verte, articulée autour des grandes Orientations Royales en la matière.

Cette feuille de route devrait être déclinée sur un plan territorial pour en maximiser l'impact économique et social et conduite selon une nouvelle approche de gouvernance qui favorise la mobilisation des acteurs. Elle gagnerait aussi à prendre appui sur les mécanismes mis en place, dans le cadre de la coopération internationale pour promouvoir le développement durable, en matière de financement, de renforcement des capacités institutionnelles et de transfert de technologies vertes.

Les politiques publiques qui devraient, pour des impératifs de cohérence, être davantage conçues selon une approche globale et intégrée, gagneraient à favoriser la réorientation rapide des choix d'investissement, en accordant la priorité aux projets qui mettent en avant la conversion écologique des secteurs économiques clés.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la lecture des politiques sectorielles, sous l'angle de l'économie verte et de cibler d'ores et déjà les filières porteuses où le Maroc pourrait rapidement affirmer sa position de leader, du moins au niveau régional, sinon au niveau international (solaire, éolien).

Il importe aussi de repenser les modes de production (agricole notamment) afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays et de le positionner en tant que producteur important dans le domaine de l'agriculture biologique. Pour cela, le Maroc devrait anticiper l'apparition de nouvelles restrictions au commerce international que généreront les mesures de lutte contre le changement climatique. Il s'agit, en l'occurrence, des « entraves de substitution », provoquées par le transfert des barrières tarifaires et du contingentement vers les barrières sanitaires, sociales et climatiques...

Sur le plan législatif, l'opérationnalisation des nouvelles lois en matière de respect de l'environnement, d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables s'impose avec acuité. Dans cet esprit, la mise en application du principe pollueur-payeur mérite d'être retenue comme critère de base pour internaliser les coûts environnementaux et accroître l'effectivité des réglementations environnementales. Il importe aussi de réformer les subventions dommageables pour l'environnement, notamment celles en faveur des combustibles fossiles.

Partant du fait que certains secteurs pourraient connaître une forte contraction, l'Etat devrait prévoir des mesures compensatoires en faveur du secteur privé pour enclencher la transformation de l'économie et promouvoir des investissements à faible consommation de ressources et d'énergie.

La sensibilisation des populations aux opportunités de l'économie verte est essentielle pour promouvoir un comportement citoyen responsable. Les actions d'initiation à l'environnement devraient être entamées dès les premières années de la scolarisation.

Le Maroc devrait développer une expertise en matière de croissance verte à travers la formation des compétences humaines et la création d'un réseau national d'experts en technologies vertes.

Il gagnerait à mettre en place un système de gestion et d'aménagement des aires naturelles, de manière à favoriser l'harmonisation entre la conservation et le développement local. Grâce à une approche participative et partenariale pour la cogestion des aires protégées, le Maroc sera en mesure de promouvoir la planification et l'aménagement de ses territoires et d'accélérer son développement économique et social.

Rôle des acteurs non gouvernementaux dans le développement des relations entre le Maroc et l'Espagne



Le séminaire sur « le rôle des acteurs non gouvernementaux dans la dynamique des relations entre le Maroc et l'Espagne » fait suite aux débats initiés par l'IRES en septembre 2010 sur l'état des lieux et les perspectives des relations Maroc-Espagne, auquel ont pris part d'éminentes personnalités marocaines et espagnoles. Les conclusions de ces débats ont permis de mettre en relief :

- l'image négative du Maroc et des marocains en Espagne qui contraste avec les avancées réalisées par le Maroc sur le plan politique, économique et social. Outre le fait que le Maroc soit considéré en Espagne comme un sujet de politique intérieure que les médias utilisent à chaque occasion de confrontation avec le gouvernement espagnol, quelques acteurs de la société civile espagnole affichent un parti-pris anti-Maroc prononcé, particulièrement après les événements de Madrid de 2004.
- l'absence d'une politique de communication rénovée pour faire connaître le Maroc d'aujourd'hui et sa dynamique sociétale. Cette insuffisance est aggravée par l'effectif très réduit des journalistes marocains dans les médias espagnols, ce qui ne leur permet pas d'user de leur influence pour corriger les perceptions et redresser le discours prévalant.
- l'importance de renforcer la dimension humaine des relations hispano-marocaines, en œuvrant pour une politique migratoire concertée qui favorise l'insertion des marocains résidant en Espagne et renforce leur contribution aux chantiers de développement. Le Maroc devra aussi plaider auprès de l'Espagne pour la mise en œuvre d'une politique active d'égalité entre étrangers et nationaux.
- la nécessité pour l'Espagne et le Maroc de réécrire leur histoire commune, à l'instar de ce qui a été fait par d'autres pays (France-Allemagne, Japon-Corée, Russie-Pologne), à travers la création d'une Académie de l'histoire Maroc-Espagne, en prenant appui sur l'expertise de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe en la matière. L'intérêt de cet exercice, qui est par essence long, est qu'il ne serait pas circonscrit aux deux pays uniquement, mais devrait constituer le prélude à une révision plus profonde des rapports Occident/Islam.

Les relations maroco-espagnoles ont un contenu euro-méditerranéen important et englobent, spécifiquement, une dimension européenne stratégique, du fait que l'Espagne est un interlocuteur incontournable pour l'affermissement des liens du Maroc avec l'Union Européenne.

Animé par un panel d'experts marocains et espagnols, composé de diplomates, de hauts responsables d'ONG, d'universitaires et de représentants du secteur privé, ce deuxième séminaire a pour but d'apprécier le rôle des acteurs non gouvernementaux en matière de renforcement des relations de partenariat entre le Maroc et l'Espagne et de suggérer quelques leviers d'actions à même d'accroître l'influence de ces acteurs auprès des décideurs politiques et des leaders d'opinion.

Il est organisé sous forme de deux sessions, traitant respectivement de l'examen de la situation actuelle en matière de contribution des acteurs non gouvernementaux à la dynamique des relations Maroc-Espagne et des pistes de réflexion, à même de développer la contribution de ces acteurs.

Résumé des interventions

Le contexte actuel, marqué par la montée des revendications politiques et sociales dans le monde arabe, montre que les populations des deux rives de la Méditerranée partagent les mêmes valeurs de démocratie, de liberté et de droits de l'Homme. Cela laisse suggérer que la consolidation des liens entre les acteurs de la société civile et les intellectuels de part et d'autre serait d'un apport appréciable pour mener à bon port les mutations à l'œuvre et ce, au bénéfice de la région méditerranéenne dans son intégralité.

Le rôle de la société civile et des intellectuels au Maroc et en Espagne mérite d'être davantage consolidé. En opérant sur une base de proximité, apte à toucher un public large et en mettant en avant les valeurs partagées et l'héritage culturel commun, leur contribution serait opportune pour préserver la mémoire historique des deux pays et la vider des stéréotypes qui la brouillent.

En principe, les acteurs de la société civile ont la vocation de provoquer le changement, à travers l'influence qu'ils peuvent exercer sur le pouvoir politique, économique ou médiatique. A cet effet, le pari sur les acteurs non gouvernementaux en tant que levier de renforcement des relations entre le Maroc et l'Espagne est fortement justifié.

Au Maroc, la société civile est très active et dispose d'une capacité d'influence non négligeable. Elle s'érige progressivement en tant qu'acteur important en matière de sensibilisation, voire de plaidoyer pour le citoyen, ce qui lui permet de bénéficier d'une audience relativement plus large que les institutions représentatives. Forts de leur proximité avec la population, les acteurs de la société civile se prévalent de leur indépendance et de leur engagement citoyen pour le développement humain.

Pour sa part, la société civile espagnole a connu une impulsion significative grâce à la transition démocratique. Le tissu associatif espagnol dispose de capacités inégales d'influence. Il est en mesure de favoriser le débat et de créer de l'opinion. Si pendant longtemps, l'église catholique, les organisations syndicales et les associations culturelles et sportives constituaient la colonne vertébrale du tissu associatif espagnol, il importe de remarquer que depuis quelques années, la société civile aborde de nouvelles problématiques posées par la société globalisée du 21ème siècle, avec des actions s'inscrivant au-delà des frontières nationales.

La littérature produite sur l'action de la société civile espagnole au Maroc indique que celle-ci se mobilise autour de quatre thèmes majeurs, à savoir :

- la question du Sahara : Un nombre important d'associations et d'acteurs s'activent, depuis des années, en faveur d'un soutien inébranlable aux séparatistes du Polisario. Cet activisme espagnol à outrance ne peut être perçu et interprété par la société civile marocaine qu'en rapport avec un passé colonial et une idéologie conservatrice déjà connue. Il a été à maintes reprises à l'origine de tensions entre les deux pays compte tenu de son assise populaire importante en Espagne.
- la question migratoire : Les initiatives sont multiples, qu'elles soient exclusivement espagnoles ou conduites en collaboration avec des associations marocaines sans, toutefois, obéir à des stratégies d'intervention communes.
- la coopération pour le développement : Dans le plan directeur de la coopération espagnole 2008-2012, le Maroc représente une priorité pour les principales institutions de financement publiques espagnoles (gouvernement central, régions autonomes) et pour les ONG ayant choisi le Maroc comme champ d'action. Il convient de noter que du côté marocain, il n'existe pas d'étude sur l'identité, les objectifs réels, les types d'action et les modalités d'intervention menées par ces associations espagnoles sur le territoire marocain.
- la promotion des relations bilatérales : C'est un sujet qui a fait récemment l'objet d'actions citoyennes et d'initiatives certes louables, mais limitées. Parmi les acteurs actifs en matière de rapprochement entre les deux pays et leurs sociétés respectives, il y a lieu de citer, entre autres, l'Association Alcàntara pour le développement des relations entre le Maroc et l'Espagne (Grenade, Tétouan, Tanger), l'Association de l'Amitié hispano-marocaine Azahra (Asturies), l'Association Asadaka-Amistad des peuples d'Espagne et du Maroc (Madrid). La promotion du rapprochement entre les deux peuples, à travers la connaissance mutuelle et la revalorisation du patrimoine historique et culturel commun, constitue un objectif pour la Fondation Leg Andalou, par exemple.

Nonobstant les efforts déployés par les acteurs de la société civile relevant des deux pays pour rehausser leur niveau de coopération bilatérale dans les différents domaines, les résultats obtenus sont loin des aspirations des deux peuples. Les relations bilatérales demeurent affectées par les perceptions négatives découlant d'une mauvaise compréhension du contexte marocain. Les initiatives des acteurs de la société civile marocaine pour plus de rapprochement avec leurs homologues espagnols sont entravées par les difficultés de mobilité vers l'Espagne.

Les relations entre la société civile marocaine et espagnole ont connu un début de développement dans les années 90. Outre l'initiative entreprise par la Fondation des Trois Cultures pour instaurer un dialogue fécond et promouvoir la tolérance, plusieurs réunions ont eu lieu entre acteurs de la société civile des deux côtés pour élargir les perspectives de coopération. Toutefois, les résultats jusque-là enregistrés ne sont pas à la hauteur des enjeux et défis qui interpellent les sociétés civiles des deux pays.

La référence à l'expérience du Comité Averroès permet de rendre compte des difficultés qu'il conviendra d'éviter à l'avenir pour réussir le rapprochement entre les deux sociétés. Ce comité, mis en place dans les années 80, était conçu comme une extension des relations gouvernementales. Par la suite, les deux pays ont jugé nécessaire d'élargir la fonction de ce comité, pour l'ériger en tant qu'organe doté d'un programme propre, mais fonctionnant toujours sous l'égide des deux gouvernements. Les Ministères des Affaires Etrangères des deux pays gardaient une parfaite maîtrise de ses activités, à travers la fixation des réunions, de l'ordre du jour et des objectifs du comité.

L'expérience du Comité Averroès n'est pas concluante du fait que sa composition n'était pas suffisamment représentative des divers courants de la société. Si on comptait parmi les membres de ce comité des universitaires, des hommes politiques, des intellectuels, des hommes d'affaires, des banquiers, force est de constater que ceux-ci évoluaient déjà dans des structures hispano-marocaines qui leur sont dédiées. Dès lors, le Comité Averroès ne faisait que reproduire des structures déjà existantes.

Le rapprochement entre les deux sociétés civiles devrait se faire, en principe, sans aucune interférence officielle et sans aucune tutelle et ce, pour favoriser un dialogue franc, dénué de tout tabou, sur des questions très délicates (question migratoire et religieuse, contentieux historique sur Sebta et Melilia, conflit du Sahara marocain...). Il exige une représentation des organisations de base, émanant des préoccupations sociales des deux peuples, ce qui n'a pas été atteint. Pour y remédier, il faudrait que :

- les thèmes à discuter soient déterminés par les organisations sociales elles-mêmes et non pas dictés par les gouvernements, les partis politiques ou les organismes bilatéraux officiels.
- les participants à ces rencontres ne se sentent pas obligés de rendre compte aux organismes de tutelle ou ceux qui les financent et ce, en vue d'éviter toute influence externe.
- les points à discuter ne soient pas limités aux questions bilatérales, mais élargis aux sujets d'intérêt commun.

Pour ce qui est de l'expérience de « Casa Arabe », cette organisation présente les mêmes traits que le Comité Averroès. Elle est de nature élitiste et semble loin de jouer le rôle de relais entre les sociétés civiles d'Espagne et du monde arabe. Les activités culturelles et les forums de débats organisés par « Casa Arabe » sont, pour leur majorité, réservés à des personnalités relevant de fondations et d'instituts de renom et ne favorisent pas la participation des acteurs sociaux réellement concernés. A titre d'illustration, à l'occasion de son colloque sur « les nouvelles technologies de l'information et de la communication en tant qu'instruments pour la démocratie dans les pays arabes », « Casa Arabe » n'a pas invité les jeunes de Tunisie ou d'Egypte qui ont pourtant été à l'origine du « printemps arabe » et pour qui ces technologies ont joué un rôle principal dans les révolutions en cours.

Contrairement à la France où on note l'existence de plusieurs acteurs de la société civile marocaine qui entretiennent, depuis des années, des rapports étroits avec des organisations françaises, la situation en Espagne est relativement moins avancée. Ce n'est que très récemment que l'on assiste à l'émergence, notamment dans la région de la Catalogne, d'une certaine coopération entre les associations marocaines et les mouvements sociaux espagnols.

L'impact relativement faible des deux sociétés civiles marocaine et espagnole en matière de développement des relations entre les deux pays ne devrait pas pour autant occulter l'existence d'un sentiment de fierté chez certains acteurs sociaux, eu égard à l'héritage commun des deux peuples. A ce propos, il convient de rappeler les initiatives menées par la Fondation lega Andaloussi, à travers des projets culturels d'envergure (itinéraires culturels, musée du patrimoine commun Maroc-Espagne, dialogue culturel...), pour susciter une relecture de l'histoire commune et régénérer in fine des perceptions positives de part et d'autre.

En ce qui concerne l'image du Maroc en Espagne, celle-ci est très décalée par rapport à la réalité marocaine. Les préjugés négatifs qu'ont les citoyens espagnols du Maroc se rapportent à trois questions majeures : la question du Sahara marocain, la situation de la femme marocaine et le regard vis-à-vis du marocain résidant en Espagne.

Face à cette situation, aucune action d'envergure de la part des autorités marocaines n'a été menée pour remettre en cause ces préjugés négatifs. En s'abstenant d'investir l'espace offert auprès des médias espagnols pour communiquer sur les progrès à l'œuvre dans tous les domaines au Maroc, les responsables marocains, selon certains intervenants, ne contribuent pas réellement à inverser la situation actuelle. Leur silence affecte aussi les conditions des marocains résidant en Espagne qui continuent de pâtir de la montée du racisme, surtout dans le contexte actuel de la crise économique mondiale qui a fortement affecté l'Espagne.

Il est indéniable que cela remet à l'ordre du jour l'impératif d'une communication proactive auprès des acteurs et des leaders d'opinion espagnols qui peuvent, à leur tour, véhiculer une image plus réaliste du Maroc d'aujourd'hui. Une participation intense des marocains aux forums de débats en Espagne et leur présence sur la scène médiatique pour informer l'opinion publique dans ce pays sur les avancées politiques, économiques et sociales à l'œuvre au Maroc sont nécessaires pour élargir les perspectives de coopération.

A l'heure actuelle, le processus de transformation sociopolitique au Maghreb, en particulier et dans le monde arabe, en général, constitue un sujet fécond qui mérite d'être abordé avec sérénité par les deux sociétés civiles marocaine et espagnole. Ces débats seront opportuns pour favoriser une lecture correcte des dynamiques liées à la transition démocratique au Maroc, en se référant à l'expérience de l'Espagne, à la promotion de liens de proximité entre la jeunesse marocaine et maghrébine et la jeunesse européenne et espagnole et à la lecture des litiges historiques (passif de la colonisation), sous l'angle du nouveau contexte de la mondialisation.

Synthèse des débats

Les débats qui ont suivi les exposés des experts ont été axés sur les facteurs qui ne favorisent pas un développement harmonieux des relations Maroc-Espagne ainsi que sur quelques leviers d'action que les acteurs de la société civile des deux pays peuvent emprunter pour y faire face. Les principaux points des débats peuvent être récapitulés comme suit :

De par leur nature, les relations Maroc-Espagne sont très complexes et entraînent derrière un héritage colonial qui n'a pas été totalement apuré. Le complexe du Sahara est considéré, aujourd'hui, comme un syndrome ressenti même chez les intellectuels espagnols.

La fluctuation des relations bilatérales au grès des conflits épisodiques (pêche, agriculture, immigration, Sahara) cadre mal avec la position du Maroc en tant que sujet prioritaire de la politique étrangère espagnole, comme en témoigne le nombre de traités conclus par l'Espagne et qui s'élève à 105 traités bilatéraux avec le Maroc contre 76 traités avec les Etats-Unis, 55 traités avec les autres pays du Maghreb réunis.

L'absence de mécanisme parallèle pour régler les litiges affecte de manière directe la communauté marocaine résidant en Espagne. L'utilisation politique de la xénophobie contre les immigrés marocains, surtout depuis les attentats de Madrid en 2004, constitue aujourd'hui une menace réelle pour les perspectives des relations bilatérales vu que l'Espagne représente un important pays d'accueil de l'immigration marocaine.

Aujourd'hui, il y a une prise de conscience de plus en plus forte des deux côtés quant à l'opportunité d'activer le rôle des acteurs non gouvernementaux, en tant que levier de rapprochement et de convergence vers des visions communes, où la compréhension mutuelle et la tolérance se substitueraient au refus de l'autre et aux agissements irréfléchis, notamment de certains médias espagnols à l'encontre du Maroc.

Si cela suppose du côté marocain des actions de communication plus énergétiques en Espagne, force est de constater les difficultés en termes de mobilité des acteurs associatifs marocains, engendrés par les obstacles inhérents à l'obtention de visas. Cela constitue un facteur dissuasif aux initiatives marocaines pour faire connaître le Maroc en Espagne.

Même en admettant que le Maroc produise peu de contenu sur son projet de développement et sa dynamique sociétale, il n'en demeure pas moins que du côté espagnol, un effort substantiel mérite d'être déployé. Le discours des médias espagnols devrait cesser de traiter le Maroc avec un certain paternalisme et faire preuve de déontologie et de professionnalisme au niveau des sujets traitant du Maroc.

Sur un autre plan, il est judicieux pour le Maroc de ne pas alimenter l'hostilité des médias espagnols. La meilleure réplique serait de travailler au sein de réseaux sociaux espagnols pour agir sur les perceptions et rapprocher les deux sociétés. Dans cet esprit, la communication relative à la question du Sahara pourrait se faire différemment, en ciblant la grande majorité de l'opinion espagnole qui n'a pas de parti pris sur cette question.

Le Maroc a accompli d'importants efforts au niveau de ses provinces du Sud. Celles-ci affichent aujourd'hui un niveau de développement humain plus élevé que les autres régions du pays. Ces progrès devraient être mis en relief et communiqués à grande échelle en Espagne.

L'assainissement définitif des dossiers du passé suppose autant un climat de confiance mutuel pour ne pas bloquer les initiatives en cours que des échanges directs entre les sociétés civiles des deux pays. Motivés par des considérations économiques, les investisseurs espagnols accordent plus de confiance au Maroc que les décideurs politiques.

L'évolution des relations Maroc-Espagne devrait être appréhendée à l'aune du nouveau statut privilégié du Maroc auprès de l'Union Européenne. Aujourd'hui, ces relations revêtent de plus en plus un caractère participatif qui se substitue à la simple relation de voisinage qui a prévalu pendant des années. A ce propos, il convient de noter que l'action des ONG espagnoles au Maroc prend de plus en plus appui sur les fonds communautaires dédiés dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

La création de réseaux mixtes maroco-espagnols est d'une grande importance. Ces réseaux faciliteraient la création d'espaces de dialogue et baliseraient le terrain pour les initiatives gouvernementales. Leur développement devrait être considéré comme prioritaire, étant donné le changement qui est en train de s'opérer au niveau de l'opinion publique marocaine depuis le « *printemps arabe* ».

En ce qui concerne la migration, le Maroc gagnerait à faire usage de l'avantage de l'inter-culturalité de sa communauté résidant en Espagne pour approfondir le rapprochement des deux sociétés. Grâce à l'immigration, le Maroc pourrait gagner un espace de parole pourvu que l'Espagne lui facilite la tâche. Il convient aussi de résoudre le problème de l'intégration sociale des marocains résidant en Espagne pour favoriser leur adaptation aux réalités locales du pays d'accueil. Le slogan électoral affiché par le parti populaire, à savoir un contrat d'intégration, mérite d'être pondéré sur la base des obligations mais aussi des droits des immigrés.

L'effort conduit par l'Espagne ne devrait, toutefois, pas être amoindri. Chaque année, 100 ouvrages d'auteurs arabes sont traduits en espagnol contre moins de trois ouvrages traduits à l'arabe par le Maroc. Cela reflète le peu d'effort consenti pour construire et dynamiser la relation culturelle entre les deux pays.

Rôle des acteurs dans la dynamique des réformes au Maroc



La question des réformes est d'une importance stratégique. L'IRES lui a consacré un séminaire en novembre 2010 dont les principales conclusions sont les suivantes :

- Les réformes menées par le Maroc ont permis d'accroître le rythme de la croissance économique, d'améliorer les conditions sociales et de consolider les progrès accomplis par le pays en matière des droits de l'Homme et des libertés publiques. Leur impact sur la compétitivité du pays est resté, cependant, loin d'être optimal.
- Les réformes au Maroc n'obéissent pas totalement aux critères de simultanéité et de l'interdépendance entre les sphères politique, économique, sociale et institutionnelle. Néanmoins, cette situation s'est légèrement atténuée sur la période récente.
- Le manque de confiance envers les institutions, notamment ancillaires (parlement, partis politiques, syndicats) explique la faible adhésion des acteurs au processus des réformes. La méfiance vis-à-vis des institutions est doublée d'une attitude de méfiance de certaines institutions publiques vis-à-vis des citoyens. Cette situation affecte le lien social et le lien politique.
- Le système de gouvernance, en dépit de quelques avancées, ne favorise pas la coordination entre acteurs et souffre des insuffisances du système judiciaire et du niveau préoccupant de la corruption. Les mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques publiques sont quasi-absents, en raison des insuffisances constatées, en particulier au niveau local, en matière de planification, de culture d'évaluation et d'obligation de reddition des comptes.
- Les stratégies sectorielles et les programmes publics sont conçus selon une approche verticale qui affecte leur cohérence d'ensemble. Ils sont marqués également par une déclinaison territoriale limitée, qui réduit leurs impacts en tant qu'instruments de correction des inégalités économiques et sociales entre régions.
- La visibilité à long terme en matière de financement des programmes publics n'est pas totalement acquise eu égard aux aléas exogènes (renchérissement de la facture pétrolière et céréalière, hausse des primes de risque pays, en lien avec la crise mondiale, aggravée par les effets du printemps arabe, volatilité des flux d'IDE...), mais aussi endogènes (essoufflement des recettes fiscales, dynamique de l'investissement national davantage assurée par le secteur public..).

Capitalisant sur ces premiers résultats et désireux d'approfondir la question des réformes, l'IRES a organisé un deuxième séminaire le 21 avril 2011 qui s'est déroulé en deux sessions, traitant respectivement du degré d'implication des acteurs nationaux en matière de conception et d'implémentation des réformes et de l'influence de ceux-ci sur l'efficacité des politiques publiques en se référant à quelques exemples de réformes. Ce séminaire a été animé par un panel composé de parlementaires, de décideurs publics, d'acteurs privés, d'universitaire et de représentants de la société civile.

Le contexte régional et les réformes

Le contexte régional actuel, marqué par une recrudescence des revendications politiques, économiques et sociales des populations dans plusieurs pays arabes, confirme le caractère décisif de l'implication des acteurs dans le processus de réformes pour favoriser l'appropriation collective et créer du consensus autour des grands choix de développement.

Prenant appui sur une ouverture politique relativement avancée, des espaces d'expression sans cesse élargis et des réformes économiques importantes, l'expérience marocaine se distingue relativement de celle connue par certains pays arabes qui ont adopté une « approche centraliste » en matière de conduite des réformes, en donnant la priorité aux réformes économiques, en reléguant les réformes sociales au second plan et en verrouillant le champ politique (Cas de l'Égypte et de la Tunisie).

Cette particularité ne dispense guère le Maroc de poursuivre avec sérénité son élan réformateur. Les défis politiques, économiques et sociaux rendent nécessaire l'adoption d'une nouvelle approche en matière de conduite des réformes qui soit à la fois compréhensive, pour mieux appréhender la stratégie des acteurs par l'analyse de leurs logiques et motivations, mais aussi participative, incluant le plus largement possible les acteurs impliqués dans les réformes afin d'accroître la confiance dans les institutions.

Dans la configuration actuelle, incluant la situation dans le monde arabe, les réformes devraient émaner davantage de la base pour des impératifs de cohérence et d'une plus grande implication des acteurs dans la conception et la mise en œuvre des réformes engagées par le pays.

L'implication des acteurs

La lecture des réformes menées au Maroc, sous l'angle de l'implication des acteurs, permet de ressortir des spécificités marquées selon le type de réforme et son envergure nationale. Aujourd'hui, une approche, qui puise son fondement sur la mobilisation des acteurs autour d'objectifs communs, est de plus en plus privilégiée en matière de conduite des réformes. Cela ne renseigne pas pour autant sur l'efficacité de l'approche retenue. Les résultats jusque-là obtenus varient d'une réforme à l'autre.

Dans le domaine social, le mode de conception des réformes préalablement à l'avènement de l'INDH en 2005 était globalement non-inclusif. Il était conduit selon une approche top/down, où les réformes sont adoptées sans recours aux acteurs tant au niveau de la conception des programmes sociaux qu'au niveau de leur implémentation. L'approche participative promue dans le cadre de l'INDH a contribué à faire des populations bénéficiaires des acteurs actifs dans le processus de développement local, en leur permettant d'intervenir elles-mêmes dans la définition de leurs besoins et dans l'évaluation des actions entreprises en leur faveur par les pouvoirs publics.

En ce qui concerne la réforme de la justice, elle tire sa substance du fait qu'elle constitue le fondement essentiel de la sécurité judiciaire et de la bonne gouvernance et un facteur d'impulsion du développement. Cette réforme revêt une grande importance pour la promotion des investissements, la protection des droits de propriété et la résolution légale et juste des différends économiques et sociaux. Elle reste, aujourd'hui, une grande priorité. Le défi majeur consiste dès lors à accroître la confiance dans une justice efficiente et équitable et d'en conforter la crédibilité. En faire un pouvoir indépendant est parmi les objectifs fixés dans la prochaine réforme constitutionnelle.

Pour cela, la réforme de la justice passerait par la garantie de son indépendance et par le renforcement du statut des magistrats qui l'exercent. Ce statut devrait être également assorti de mesures disciplinaires conséquentes afin de réprimer toute contravention à la déontologie de la fonction.

Dans le domaine économique, les réformes menées jusqu'à présent sont multiples. Elles englobent tant les réformes visant le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et macro-financiers (réforme fiscale, réforme budgétaire, réforme du commerce extérieur...) que certaines réformes spécifiques qui ne sont pas encore achevées, à l'instar de la réforme de la caisse de compensation.

Pour ce qui est des réformes destinées à renforcer les PME, les deux programmes phares « Imtiaz » et « Moussanada » mis en place récemment, constituent des dispositifs d'appui complets et cohérents, dotés d'une enveloppe financière conséquente et couvrent tous les services d'accompagnement des PME. Toutefois, ces programmes n'ont connu qu'une adhésion limitée. L'une des raisons explicatives de cette situation réside dans le mode de sélection des PME bénéficiaires, qui a reposé sur le rating bancaire.

Ce critère est culturellement méconnu des entreprises marocaines. De plus, les garanties exigées pour l'octroi des prêts sont encore trop élevées et incluent même les biens personnels. Par conséquent, ce système a fait une sélection des entreprises riches qui n'avaient pas autant besoin de ce programme. Cela offre l'exemple d'une bonne réforme dans sa conception, utile pour les PME, mais qui finalement n'a pas atteint sa cible.

S'agissant de la réforme budgétaire, celle-ci s'inscrit dans un contexte marqué par l'accélération du démantèlement tarifaire, la baisse des recettes de privatisation et la réduction des taux d'imposition en ligne avec la réforme fiscale. Sa mise en œuvre s'est déroulée selon une démarche progressive et participative favorisant une implication des départements dans la conception et la mise en œuvre des dispositifs de la réforme.

Cette démarche se veut également pragmatique puisqu'elle s'appuie sur l'expérimentation au niveau de départements pilotes, l'apprentissage et la généralisation aux autres départements. Devant privilégier une véritable déconcentration budgétaire et une gestion de proximité répondant aux attentes des citoyens, la réforme en cours gagnerait à améliorer la transparence, à renforcer la soutenabilité des finances publiques et à accroître le rôle du parlement dans le débat budgétaire.

En matière de réforme fiscale, les efforts conduits par les pouvoirs publics visent à moderniser le système et à optimiser son rendement. La mise en place du code des impôts en constitue la consécration. La stabilité des finances publiques a favorisé l'approfondissement de la réforme fiscale, à travers une baisse des taux maximums, couplée à l'élargissement de l'assiette fiscale. Le bilan d'étape est prometteur puisque les recettes de l'IS, qui ont dépassé celles de l'IR en 2007, représentent actuellement 29% des recettes totales contre seulement 17% pour l'IR. Cela reflète un changement de comportement d'une société en pleine mutation. La réconciliation du citoyen avec l'impôt est en marche.

Si l'exonération fiscale en faveur de certains secteurs sensibles, dont l'agriculture, a contribué à la création de postes d'emploi et à la réduction du taux de chômage, la stabilisation des recettes fiscales pose avec acuité la question de l'intégration des activités informelles par le biais de nouveaux mécanismes, l'accélération de la réforme de la TVA axée sur l'harmonisation et la baisse de taux ainsi que la nécessité de sensibiliser les citoyens à leur devoir vis-à-vis de l'administration, en procédant à la déclaration de la valeur réelle de leurs biens et à faire preuve d'esprit de citoyenneté.

Sur un autre plan, les considérations sociales n'ont pas favorisé une réforme de fond de la Caisse de Compensation. Le schéma actuel qui préside au fonctionnement de cette caisse n'est pas approprié. En profitant à tous les citoyens, abstraction faite de leur situation sociale, cette caisse alimente, de surcroît, un esprit d'injustice sociale qui est contradictoire avec le principe de solidarité qui doit être le sien. Jusqu'à présent, les préoccupations électoralistes ont repoussé une réforme de fond de cette caisse. Pour cela, un consensus entre tous les partis politiques, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, devrait être obtenu pour gérer ce chantier sensible.

Enfin, la réforme du code de la route revêt un caractère transversal et multidimensionnel. Sa conception a été menée en mettant à contribution les départements ministériels, les partis politiques et les professionnels du secteur du transport routier. La conduite d'une campagne de communication active, s'appuyant sur des supports médiatiques variés, a permis de vulgariser à grande échelle le contenu de la réforme auprès des citoyens.

Durant sa préparation, la réforme du code de la route a donné lieu à une forte contestation de la part des professionnels du secteur du transport routier qui voyaient en cette réforme une panoplie de mesures contraignantes. Pour cela, l'adhésion des acteurs ne peut être acquise qu'à travers une approche globale et intégrée. Outre la mise à niveau des infrastructures routières et la mobilisation de moyens financiers adéquats, une attention particulière devrait être accordée au renforcement des ressources humaines de ce département ainsi qu'aux campagnes de sensibilisation qui méritent d'être menées selon une fréquence régulière pour préserver l'adhésion des citoyens et renforcer leur appropriation des différents enjeux liés à cette réforme.

Quelques enseignements tirés des débats

Phase cruciale dans la construction d'un Maroc nouveau, le chantier de la réforme constitutionnelle et l'approche participative sur laquelle il repose offrent une réelle opportunité, permettant au Maroc de s'ériger en modèle pour les pays arabes et servir, ainsi, de locomotive régionale, à même de tracer la voie à la paix et à la prospérité. Ce rôle de modèle peut, lui aussi, drainer le soutien tant politique que financier des grandes puissances mondiales.

Le processus de réforme à l'œuvre au Maroc, à travers ses deux piliers centraux ; démocratisation politique et modernisation socioéconomique, est un édifice dont la construction ne pourra être que l'émanation d'une appropriation collective de tous les acteurs nationaux. Cette œuvre devrait prendre en considération les meilleures expériences étrangères, tout en repérant les limites des systèmes existants.

L'implication des acteurs en matière de conception et d'implémentation de politiques publiques est essentielle et permet de desserrer, en amont, la résistance des acteurs face aux changements introduits par les réformes. Cette résistance n'est pas un phénomène totalement nouveau. Elle se manifeste avec acuité dès lors que les réformes engagées ne s'appuient pas sur un processus consultatif impliquant les acteurs concernés. Les coûts induits en termes de perte de privilèges (favoritisme, délit d'initié, corruption, situation de rente...) expliquent la constitution délibérée ou non de coalitions pour lutter contre certaines politiques publiques.

Cette situation renvoie à certains aspects importants ayant trait à la confiance des citoyens dans l'action publique et aux mesures compensatoires destinées à corriger les éventuelles externalités négatives suscitées par certaines réformes. En effet, la mobilisation des acteurs autour d'objectifs communs présuppose l'existence d'un climat de confiance favorisant la transparence et la lisibilité des choix publics.

Une attention particulière devrait être accordée à l'horizon temporel des réformes, en vue d'éviter le risque de démobilisation des acteurs. A ce propos, la poursuite d'une approche basée sur la déclinaison des objectifs globaux de long terme en objectifs intermédiaires favoriserait la concrétisation de gains économiques et sociaux rapides et palpables.

La maximisation de l'impact des choix publics sur les structures socio-économiques et politiques du pays demeure tributaire du degré de territorialisation des politiques publiques et de l'opérationnalisation effective de mécanismes de négociation et de concertation existants (syndicats, associations professionnelles, partis politiques, société civile...) dans la conception et l'implémentation des différentes politiques publiques.

La coordination entre acteurs est unanimement reconnue aujourd'hui comme un facteur incitatif d'une culture de coopération qui renforce la cohésion sociale et produit la confiance, condition indispensable pour optimiser l'intérêt général. De ce fait, ce processus devrait se dérouler dans un contexte politique et social où règnent le débat, le consensus et la cohésion qui sont des conditions essentielles pour assurer l'appropriation effective des réformes par les différents acteurs.

Le bon acheminement des grands chantiers de réformes est tributaire d'un certain nombre de paramètres sociopolitiques clés. Outre l'écoute des revendications et l'orientation des réformes dans l'intérêt des citoyens, il est important d'œuvrer en faveur de la prééminence de la loi par la construction d'un appareil judiciaire au service des libertés mais aussi de la sécurité, capable de prévenir, de dissuader mais aussi de sanctionner sans abus. Aussi, est-il de l'extrême nécessité d'assurer une répartition équitable des richesses pour éviter tout risque éventuel d'érosion de la cohésion sociale.

Contribution de la puissance attractive à la compétitivité globale du Maroc : état des lieux et perspectives, à l'aune des transformations régionales et internationales



L'IRES a organisé le 30 mai 2011 un séminaire sur le thème « Contribution de la puissance attractive à la compétitivité globale du Maroc : état des lieux et perspectives à l'aune des transformations régionales et internationales ».

Animé par un panel composé de diplomates, de hauts responsables de départements ministériels et de professeurs universitaires, ce séminaire a été consacré à l'examen des différentes facettes de l'action internationale du Maroc (partenariats économiques, coopération sécuritaire, dialogue interculturel, contribution à la création des normes internationales...) et à l'identification des leviers d'actions prioritaires à déployer par le pays afin de renforcer ses capacités d'influence, d'anticipation et d'adaptation aux différentes mutations géopolitiques mondiales.

Lors de ce séminaire, ont été abordés le contexte mondial actuel, l'action internationale du Maroc, ainsi que les atouts et les contraintes de la puissance attractive de notre pays.

Aperçu sur le contexte mondial actuel

Le contexte mondial actuel est marqué par une accélération inédite du rythme de transformations tant sur le plan économique, social et environnemental que sur le plan géopolitique et institutionnel. Ces transformations, occasionnées par des crises globales à répétition (crise financière, récession économique, crise énergétique, crise environnementale...), ont favorisé l'émergence d'un nouveau monde, se construisant sur la base de nouvelles règles, en rupture avec celles connues par le passé :

- Accélération du décentrement du monde, avec un rôle accru des acteurs émergents, notamment les BRIC, dans les affaires économiques et géopolitiques mondiales.
- Remise en cause du schéma de gouvernance du système mondial et évolution graduelle vers un système davantage inclusif et conforme à la réalité géopolitique actuelle (passage du G8 au G20, réforme des institutions financières internationales, débat sur l'élargissement du Conseil de sécurité des Nations-Unies...).
- Emergence de nouvelles logiques de recomposition des sphères d'influence, (alliances énergétiques, dynamiques migratoires, sécurité alimentaire...).
- Intensification de la concurrence et sa globalisation, avec un rôle accru de l'innovation et du savoir en tant que critères de définition des avantages compétitifs des nations (Accélération du rythme de l'innovation technologique, déplacement de l'emploi vers les compétences élevées...).

- Accentuation des défis sécuritaires, sous l'effet de la multiplication des foyers de tensions, aggravés par les dangers que recèle la prolifération de la menace terroriste partout dans le monde.

Quelques indices de l'action internationale du Maroc

L'insertion du Maroc dans un système mondialisé, de plus en plus complexe, exige à l'évidence une vigilance accrue et une grande capacité d'anticipation pour capter les germes de changements dont les répercussions immédiates et futures sur la trajectoire de développement du pays seront à l'avenir loin d'être négligeables.

Cette dynamique géostratégique mondiale a conduit le Maroc à recadrer certains volets de sa politique étrangère dans le but de réactiver et de renforcer son statut de « puissance attractive ». A cet effet, le Maroc a :

- procédé à une consolidation institutionnelle des relations avec ses partenaires stratégiques dans le cadre d'accords de libre échange approfondis (Etats-Unis, Union Européenne...).
- développé une coopération sécuritaire renforcée avec l'OTAN mais également avec l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense.
- participé aux opérations de maintien de la paix pour permettre le règlement de certaines crises qui menacent l'unité des Etats et le maintien de la paix et de la sécurité internationale (mission des Nations-Unies au Congo, construction et développement de la Bosnie-Herzégovine, aide humanitaire à la Somalie, maintien de la paix et consolidation de la souveraineté de la Côte d'Ivoire et de Haïti).
- adopté une stratégie incrémentale dans le cadre des relations avec l'Afrique, basée sur le renforcement de la présence marocaine dans différents domaines, notamment économiques, aussi bien avec les pays francophones qu'anglophones, particulièrement en Afrique de l'Ouest.
- assuré une participation plus dynamique aux instances internationales de régulation économique (FMI, Banque Mondiale, OMC...).
- apporté une contribution constante au dialogue inter-culturel et inter-culturel et à la promotion des valeurs universelles de démocratie et des droits de l'Homme.

La puissance attractive du Maroc : atouts et contraintes

Le profil international du Maroc prend appui sur un certain nombre d'atouts qui tirent leur substance de plusieurs facteurs dont notamment :

- une position géographique de choix au carrefour des continents européen et africain avec une projection sur le monde arabe, plaçant le Maroc au centre des stratégies des grandes puissances (Déroit de Gibraltar, espace méditerranéen, Atlantic sud, Sahel...).
- un comportement international fondé sur la modération politique, religieuse et idéologique qui ont permis au pays de jouer le rôle de médiateur privilégié et de pont entre le monde musulman et l'Occident (question palestinienne notamment).
- des choix de développement axés sur l'ouverture et la modernité, relayés par une grande perméabilité des valeurs facilitée par une dynamique migratoire rendue possible grâce à l'émigration.
- une sensibilité accrue aux enjeux et aux défis internationaux (questions de développement humain, enjeux liés au changement climatique, défense d'un ordre international équitable et juste...). La promotion de la coopération Sud-Sud, notamment avec les pays d'Afrique, constitue un des exemples révélateurs des actions poursuivies par le Maroc en la matière.

En dépit des progrès enregistrés par la diplomatie marocaine, l'action de celle-ci se heurte à plusieurs contraintes tant exogènes (divergences avec l'Algérie sur fond de rivalité régionale, conjuguées aux tensions épisodiques avec l'Espagne) qu'endogènes, liées à l'articulation des différentes étapes de la politique étrangère et à la politique de communication sur l'image du pays.

En plus du Parlement qui jusqu'à un passé récent n'était pas totalement impliqué en matière de politique étrangère, la participation des acteurs non gouvernementaux (médias, partis politiques, ONG) demeure souvent conjoncturelle et n'intervient qu'à l'occasion de crises momentanées entre le Maroc et des Etats-tiers ou des organisations internationales.

A la suite du retrait légitime du Maroc de l'OUA en 1984, la recherche d'espaces alternatifs de projection de la puissance attractive marocaine sur le continent africain, que ce soit dans un cadre bilatéral ou dans un cadre multilatéral, n'a que partiellement contribué à redresser la situation :

❖ **Sur le plan bilatéral**, le réseau diplomatique et consulaire du Maroc en Afrique subsaharienne ne couvre pas la majorité des pays du continent : le Maroc y dispose seulement de 17 ambassades.

❖ **Sur le plan multilatéral**, on note l'adhésion du Maroc à la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CENSAD), la contribution du Maroc au Forum Chine-Afrique, au Forum Japon-Afrique...

Au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Afrique du sud s'emploie activement à contrer les revendications du Maroc relatives au parachèvement de son intégrité territoriale. Cela porte atteinte à la puissance attractive du Maroc, en ce sens que l'Afrique du sud, après l'abolition de l'Apartheid, revendique le statut de porte-étendard des mouvements de libération nationale.

Les contraintes constatées en matière de puissance attractive du Maroc sont aggravées par l'absence d'une politique de communication active sur l'image du pays pour faire évoluer, dans un sens positif, les comportements et préjugés à l'égard du Maroc. Cette politique dont la finalité est de mieux faire connaître le Maroc, devrait être le produit d'une coordination étroite entre les différents acteurs impliqués (diplomatie officielle, diplomatie non officielle, médias).

Pour assurer son efficacité, cette politique devrait obéir aux critères de la mobilisation collective, la proactivité et la transversalité pour éviter la fragmentation des efforts et leur essoufflement. Elle devrait aussi se baser sur un dispositif de veille stratégique, permettant au pays de rester en interaction permanente avec les mutations de son environnement interne et externe et ce, dans le but de déployer un meilleur ciblage des actions de communication.

Principales conclusions des débats

Les interventions et les débats engagés lors de cette rencontre ont permis de ressortir un certain nombre de conclusions que l'on peut décliner comme suit :

- Certes, le Maroc met activement à contribution l'ensemble de ses atouts pour faire valoir ses intérêts vitaux et se forger une meilleure position dans la mondialisation. Toutefois, l'action du Maroc reste largement déterminée par les préoccupations naturelles, liées à la défense de l'intégrité territoriale et son corollaire la gestion des contraintes imposées par un voisinage peu favorable.
- En gagnant le pari de la régionalisation avancée, qui profiterait au préalable aux provinces du Sud du Royaume, le Maroc pourrait ainsi renforcer la crédibilité de son projet et aboutir à une solution durable et réaliste qui mettrait un terme au conflit actuel. Ce faisant, la diplomatie marocaine verrait ses marges de manœuvre se libérer davantage pour se consacrer à d'autres dimensions structurantes liées notamment à la promotion économique des intérêts nationaux et à la contribution à la définition des agendas internationaux avec moins d'arbitrage et de calculs politiques.

L'impact des acteurs non gouvernementaux sur la politique étrangère demeure modeste. Lorsqu'ils sont tolérés, c'est souvent pour remplir des missions de relais ou de consultation. Si le principe de la souveraineté et l'unicité de l'action extérieure de l'Etat est incontestable, il n'en demeure pas moins que l'implication de nouveaux acteurs à l'exercice de responsabilités ne pourrait être que bénéfique, d'autant que la politique étrangère moderne devient de plus en plus complexe et requiert une mobilisation de tous les acteurs pour servir les intérêts nationaux.

Dans la perspective d'une implication judicieuse des forces vives du pays, les collectivités territoriales pourraient, par le truchement de la coopération décentralisée, favoriser l'établissement d'un tissu relationnel international dense et diversifié. Outre le renforcement de leurs capacités institutionnelles avec leurs homologues étrangers, ce type de coopération offre l'opportunité d'établir des liens d'affinité et de favoriser une convergence de vues qui facilite les relations officielles entre Etats.

Ce même rôle pourrait être assuré par les grandes entreprises marocaines qui investissent à l'international, notamment en Afrique. Ces dernières sont appelées à devenir davantage des relais privilégiés de la diplomatie économique de l'Etat.

Pour relever les défis auxquels il est confronté en tant que partie prenante d'un monde complexe et relever le grand pari de la compétitivité, le Maroc gagnerait à s'employer activement en faveur de l'optimisation de ses partenariats économiques existants et à fructifier ses alliances stratégiques en ciblant les nouveaux acteurs émergents qui devraient, dans un avenir proche, peser davantage sur l'agenda politique et économique mondial.

Les mutations sociopolitiques à l'œuvre dans certains pays du voisinage, dont la Tunisie et l'Egypte, devraient bouleverser à court terme le classement des nations arabes en matière de démocratie. Dans cette mouvance, le Maroc devrait se repositionner rapidement par le biais de l'accélération des réformes de nouvelle génération. La dynamique générée par la récente réforme constitutionnelle, favorablement accueillie par la communauté internationale, offre un cadre idoine pour renforcer l'image du Maroc et le hisser au rang des nations modernes et démocratiques. Son bon acheminement demeure tributaire, entre autres, de l'appropriation collective par les acteurs nationaux des enjeux de cette réforme d'envergure.

Questions relatives aux enjeux futurs du partenariat Maroc-Union Européenne



L'IREs a organisé le 24 juin 2011 une journée d'étude sur le thème « Les enjeux futurs du partenariat Maroc-Union Européenne ». Animée par le Président du comité scientifique du FEMISE, en présence d'un panel d'experts, composé de diplomates et de professeurs universitaires, cette journée d'étude a été consacrée à l'examen des facteurs qui ont été à l'origine de l'instabilité sociopolitique dans certains pays sud-méditerranéens et des défis qu'ils soulèvent en termes de refonte du modèle de développement poursuivi jusque-là par ces pays.

D'autres aspects pertinents ont été analysés en profondeur dont notamment les relations Maroc-Union Européenne et les perspectives de leur développement à l'aune des évolutions du contexte régional.

Contexte sociopolitique régional : quelques éléments de base

L'instabilité sociopolitique dans certains pays de la rive sud de la Méditerranée ne peut être appréhendée en dehors du contexte de la crise économique mondiale et de ses conséquences négatives sur le plan social. Cette crise a révélé la fragilité du modèle de développement poursuivi par ces pays et son incapacité à résorber les déficits accumulés sur le plan économique, social, politique et institutionnel.

Parmi les faiblesses majeures de ce modèle de développement, il importe de citer, en particulier :

- l'inefficience du schéma d'ouverture commerciale poursuivi par ces pays, qui a fortement déséquilibré leurs comptes extérieurs et engendré des effets d'éviction sur leur production locale.
- l'incapacité de garantir aux populations, de façon durable, les conditions de base minimales notamment en matière de sécurité alimentaire, ce qui a maintenu une frange de la population dans la précarité.
- la faiblesse de la culture de démocratie et des droits de l'Homme, qui a conduit à un encadrement restrictif des libertés publiques et à la prévalence d'un système de gouvernance peu fiable.
- la marginalisation des jeunes, qui ont été souvent considérés comme une contrainte plutôt qu'une opportunité de développement. Ces derniers ont fortement pâti du chômage et de l'inexistence de politiques publiques spécifiques en leur faveur.

Si les soulèvements populaires dans certains pays sud-méditerranéens favoriseraient la transition vers un capitalisme démocratique aux perspectives prometteuses, il n'en demeure pas moins vrai que cette transition ne serait pas sans heurts. Ces pays seraient vraisemblablement confrontés, du moins à court et à moyen termes, à des difficultés non négligeables qui peuvent être résumées comme suit :

- Forte diminution de l'activité économique, en lien avec la montée de l'aversion des investisseurs aux risques inhérents aux pays de la région. Le tassement de l'investissement tant national qu'étranger ralentirait le rythme de croissance et de création d'emplois dans les secteurs productifs.
- Accentuation des tensions sur les finances publiques à cause notamment de la baisse des recettes fiscales et de l'accroissement des dépenses publiques, sous l'effet des pressions exercées par les revendications des populations (emploi des jeunes, subventions des produits de base, revalorisation des salaires dans le secteur public...).
- Difficultés du processus d'apprentissage de la démocratie, notamment dans les pays où les institutions ont été mises en veilleuse pendant de longues années. Le risque d'avortement de la transition politique demeure entier, dès lors que les rivalités entre formations politiques buteraient sur des considérations idéologiques.

Le Maroc face aux évolutions de son contexte régional : enseignements et enjeux pour l'avenir du partenariat Maroc-Union Européenne

Le Maroc est concerné par les évolutions sociopolitiques au niveau de son voisinage, quoique dans des proportions moindres, en raison de sa situation initiale relativement plus favorable et des perspectives positives offertes dans le cadre de la récente réforme constitutionnelle globale. En effet, le pays a enregistré des évolutions positives à plusieurs niveaux. Outre les progrès qu'il a enregistrés en matière de démocratie et de droits de l'Homme, sa situation économique et sociale est en constante amélioration, comme l'illustre :

- le passage à un nouveau palier de croissance économique, de près de 5% en moyenne annuelle au cours des dix dernières années, relayé par l'amélioration tendancielle de la productivité globale des facteurs (PGF).
- le renforcement de la résilience de l'économie face aux chocs exogènes grâce aux efforts accomplis par le passé en matière de stabilité du cadre macroéconomique.
- le progrès en termes d'approfondissement de l'ouverture commerciale et de diversification des partenariats économiques avec les principaux acteurs de l'économie mondiale.
- l'initiation de politiques structurelles ayant des incidences sur le développement économique et social du pays (INDH, Visions sectorielles...).
- la diminution constante de la pauvreté, avec toutefois une augmentation relative des inégalités sociales tant en termes de revenus qu'en termes de capacités d'accès aux services de base.

Les avancées réalisées par le Maroc lui ont permis d'accéder, depuis octobre 2008, au statut avancé auprès de l'Union Européenne. Ce statut privilégié offre au Maroc un cadre de coopération inédit, réservé exclusivement aux candidats à l'adhésion à l'Union Européenne (opportunité d'intégrer pleinement le marché intérieur européen par le biais d'un accord de libre échange global et approfondi, participation aux programmes et agences communautaires). Il prend appui sur un dialogue politique renforcé et sur un pilotage des relations bilatérales au niveau des chefs d'Etat.

Ce statut, qui consacre les choix de la démocratie et de l'ouverture, comme socle du projet sociétal du Maroc, constitue un puissant levier pour entretenir la dynamique des réformes, à travers une accélération du rythme de convergence du système réglementaire et normatif national par rapport à l'acquis communautaire. Toutefois, ce processus n'est pas exempt de coûts et de défis, surtout qu'aucune perspective d'adhésion du Maroc à l'Union Européenne n'y est associée.

En plus de ses incidences sociétales, le statut avancé interpelle le Maroc sur ses capacités institutionnelles ainsi que sur les moyens financiers nécessaires pour réussir le chantier de la convergence réglementaire. La concrétisation de ce statut dépend, également, de la capacité du Maroc à mobiliser le potentiel de son voisinage pour en faire un axe central de son positionnement international.

Plus particulièrement, l'appui financier de l'Union Européenne en faveur du Maroc est nécessaire pour supporter partiellement le coût économique des réformes convenues dans le cadre du statut avancé. Si le Maroc figure parmi les principaux bénéficiaires du concours financier de l'Europe, force est de constater que les montants qui lui sont destinés ne couvrent qu'une partie relativement faible du coût total de l'ouverture commerciale vis-à-vis de l'Union Européenne (aggravation du déficit commercial, manque à gagner fiscal au titre des droits de douane lors des différentes phases du démantèlement tarifaire...).

D'ailleurs, le schéma actuel d'intégration commerciale entre les deux partenaires profite, pour l'instant, davantage à l'Union Européenne. Outre le manque à gagner fiscal pour le Maroc au titre du démantèlement tarifaire, le pays est confronté à la forte dégradation de sa balance commerciale avec l'Union Européenne, qui est en passe de devenir insoutenable.

Si la réduction des déficits des comptes extérieurs est assurée grâce aux recettes du tourisme, aux transferts des émigrés et aux investissements directs étrangers (IDE), principalement en provenance des pays de l'Union Européenne, il convient de constater que ces recettes ont un caractère fragile et demeurent fortement sensibles aux aléas conjoncturels. Dans le cas spécifique des IDE, les flux de sortie au titre des dividendes constituent également une source d'inquiétude compte tenu des ponctions qu'ils exercent sur les réserves du pays en termes de devises étrangères.

Au vu de ce qui précède, le Maroc dispose de tous les atouts pour mener sereinement son processus transitionnel et concrétiser les ambitions de son modèle de développement. Pour cela, une attention particulière devrait être accordée aux axes prioritaires suivants :

- S'orienter vers un régime de croissance davantage efficient en vue de renforcer la cohésion sociale et développer l'équité territoriale.
- Défendre une éthique nationale axée sur l'égalité des chances et une plus grande transparence en matière d'accessibilité à l'emploi, tout en accélérant la lutte contre l'analphabétisme et la déperdition scolaire.
- Développer l'économie de la connaissance, en accordant une attention particulière aux jeunes, et ce, à travers une amélioration d'ensemble de la qualité du système éducatif qui soit relayée par un dispositif de formation professionnelle efficient. Aussi, l'économie de la connaissance requiert-elle une meilleure reconnaissance sociale du métier de chercheur et des dispositifs incitatifs pour le développement de l'innovation.
- Favoriser le développement des PMI-PME, en encourageant leur création, et faire en sorte que les investissements directs étrangers aient davantage d'effets d'entraînements. A titre de comparaison, pour 1% de croissance supplémentaire, le Maroc ne produit que 0,35% d'augmentation de l'emploi (taux sensiblement inférieur à celui de la Tunisie, qui est de 0,55%).

Principales conclusions des débats

Les débats engagés lors de cette rencontre ont fait ressortir un certain nombre de conclusions que l'on peut décliner comme suit :

- Par rapport à son voisinage maghrébin et arabe, le Maroc se démarque par son élan réformateur précurseur et la clarté de ses choix de société. La réforme constitutionnelle globale en constitue la parfaite consécration. Celle-ci ouvre de grandes perspectives de développement pour le pays, du fait qu'elle consacre l'irréversibilité des choix démocratiques et constitutionnalise la bonne gouvernance des institutions. De même, en élargissant les droits et libertés des citoyens, elle accorde une priorité accrue en faveur des femmes et des jeunes. La réussite de ce chantier d'envergure serait de nature à consolider le positionnement régional du Maroc et à l'ériger en tant que pays modèle pour son voisinage.
- En matière d'ouverture, le Maroc dispose aujourd'hui d'une vision cohérente. Tout en renforçant son ancrage à l'Europe, le pays continue de développer ses liens de partenariats avec son voisinage sud-méditerranéen et africain et porte un grand intérêt à la diversification de ses relations avec les nouvelles puissances économiques émergentes au niveau des continents asiatique et latino-américain.

- En ce qui concerne les mutations sociopolitiques au sud de la Méditerranée, celles-ci reflètent dans leur essence l'amorce d'un processus de transition démocratique, mais dont les incertitudes sont loin d'être totalement levées. La réussite du processus transitionnel de ces pays dépendrait de la création, en interne, de conditions politiques et socioéconomiques nécessaires pour réussir la transition démocratique et enraciner les pratiques de bonne gouvernance.

Compte tenu de leur caractère structurel, ces mutations nécessitent des réponses de fond qui permettraient de rompre avec le schéma de développement jusque là poursuivi. La refonte du modèle de développement s'impose, dès lors, avec acuité. Ce modèle de développement mérite d'être fondé sur un nouveau paradigme de la croissance au sein duquel la démocratie pourrait agir en tant que facteur de production, voire de multiplicateur de la croissance économique. Parmi les principaux axes de ce modèle, il y a lieu de retenir ce qui suit :

- Le renforcement de la démocratie et du règne du droit ainsi que la promotion des principes de bonne gouvernance, de manière à assurer une meilleure représentation de toutes les catégories sociales, une participation élargie aux décisions, notamment au niveau local, et la séparation effective des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. L'amélioration du fonctionnement des institutions est aujourd'hui une condition clé pour regagner la confiance des populations.
- L'adoption d'un régime de croissance inclusif, favorisant une répartition équitable des fruits de la croissance et permettant de corriger les imperfections du système de distribution des richesses. L'élargissement de la classe moyenne devrait être l'objectif central de ce régime de croissance.
- La promotion d'un développement territorial équilibré et harmonieux en vue de favoriser une diffusion élargie du progrès économique et social, en rupture avec les schémas archétypes axés sur la dichotomie centre/périphérie.
- L'optimisation de la politique d'ouverture sur l'extérieur, en œuvrant en faveur d'une pondération judicieuse des bienfaits de la libéralisation commerciale et le développement du marché intérieur, condition nécessaire pour l'attrait des IDE à caractère structurant.
- L'accélération de la progression vers la société du savoir pour favoriser le développement du capital humain et en faire un facteur clé du renforcement de la compétitivité, de l'emploi et de la cohésion sociale. Le passage d'une croissance à accumulation extensive du capital à une croissance à productivité globale des facteurs serait tributaire d'une meilleure articulation entre la confiance des acteurs et la mobilisation du potentiel de la jeunesse.

L'appui de l'Europe au processus transitionnel en cours dans les pays sud-méditerranéens devrait être incontournable. Outre le soutien économique et financier en leur faveur dans cette phase cruciale, l'Europe devrait promouvoir l'ancrage de ces pays aux valeurs de la démocratie et de l'Etat de droit. Cela nécessiterait à l'évidence de revisiter les principes fondateurs du partenariat euro-méditerranéen et faire en sorte à ce que ce partenariat soit davantage axé sur des vecteurs structurants à même de résorber les multiples fractures qui séparent les deux rives de la Méditerranée, en rupture avec la logique étroite de l'intégration commerciale qui a prévalu jusqu'à présent.

Relations Maroc-Inde : bilan et perspectives



Dans le cadre de son projet de recherche sur la diversification des alliances stratégiques relevant du programme d'études « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé », l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) a organisé le 4 juillet 2011 une journée d'étude sur le thème « Les relations Maroc-Inde : Bilan et perspectives ».

Animé par un ancien Ambassadeur du Maroc en Inde, en présence d'un panel composé d'anciens ambassadeurs du Maroc et de chercheurs universitaires, cette manifestation a été consacrée au bilan de la coopération Maroc-Inde ainsi qu'aux perspectives de son développement, en tenant compte des opportunités et des enjeux liés aux évolutions futures du contexte mondial.

Les débats animés lors de cette manifestation ont été axés sur l'identification des domaines potentiels à même d'approfondir la coopération bilatérale Maroc-Inde ainsi que les leviers nécessaires pour leur concrétisation. D'autres aspects importants liés, entre autres, à l'examen des particularités du modèle de développement de l'Inde et à la place de ce pays dans la nouvelle configuration géopolitique mondiale qui se dessine à l'horizon des prochaines années, ont été examinés en profondeur.

Montée en puissance de l'Inde sur la scène internationale : réalité et perspectives

Selon plusieurs études concordantes, l'Inde est un pays de paradoxes. C'est la plus grande démocratie au monde mais au sein de laquelle coexiste un système de caste sociale. De plus, berceau de la non violence et adepte d'une culture de tolérance et de pacifisme, l'Inde est devenue une puissance nucléaire. Enfin, pays doté d'une richesse naturelle, l'Inde regroupe une partie importante de populations vivant dans la pauvreté absolue.

Pourtant, les atouts de l'Inde sont multiples. Outre la taille importante de son marché intérieur, l'essor de ce pays s'appuie sur la montée en puissance de l'innovation, rendue possible grâce à un système de formation ciblé et fortement sélectif par opposition au système général de formation, jugé coûteux en termes de temps et de moyens.

La culture indienne est également un facteur clé de succès, en ce sens que l'Inde arrive à intégrer facilement la modernité à travers l'appropriation des nouvelles valeurs et leur adaptation aux réalités locales, en l'absence de toute conflictualité face aux valeurs de l'Occident.

En termes d'évolution de la structure économique de l'Inde, ce pays est passé d'un mode de gestion socialiste avec des choix fondés sur l'agriculture à un mode de gestion libéral, à la suite de la mise en place de la politique d'ajustement structurel sous l'égide des institutions internationales dans les années 1980, soit à la même période que le Maroc.

Sur le plan politique, le système indien est réputé pour sa stabilité. Les échéances électorales sont rapprochées, ce qui crée un climat politique basé sur la concurrence. De plus, l'arbitrage se fait par le recours aux urnes dont les résultats sont acceptés sans contestation par l'ensemble des partis politiques.

En dépit de ses multiples atouts, l'Inde fait face à de multiples contraintes qui pèsent sur son avenir. Au moins, trois niveaux d'insécurité affectent l'Inde, en l'occurrence :

- les besoins croissants en termes d'énergie pour accompagner son essor industriel et son processus de rattrape économique.
- les impératifs de sécurité alimentaire pour nourrir une population de plus en plus nombreuse.
- la menace terroriste, due à la proximité de certains foyers d'instabilité en Asie et aggravée par les implications du conflit dans le Kashmir.

Pays dont l'indépendance s'est faite dans la douleur, l'Inde demeure encore affecté par la situation dans le Kashmir qui le met en situation de conflit avec le Pakistan. Au-delà des revendications territoriales, la question du Kashmir est d'une portée stratégique clé pour l'Inde puisque ce territoire lui donne accès à l'Asie centrale. Quoiqu'il en soit, les retombées de ce conflit sur le plan sécuritaire ne sont pas les moindres puisque l'Inde est épisodiquement sujet à des attentats terroristes qui ébranlent sa sécurité.

En termes de relations internationales, la politique étrangère de l'Inde se caractérise par une pondération entre le comportement pragmatique et l'approche éthique, en plaidant en faveur du multilatéralisme comme enceinte de résolution des conflits et pour un ordre multipolaire comme cadre de définition des relations internationales.

L'Inde maintient une position équilibrée notamment pour ce qui est de certains dossiers critiques dont notamment le conflit entre l'Iran et les pays du Golfe. D'ailleurs, la diplomatie indienne est très active dans les pays du golfe pour des considérations autant économiques que politiques (sécurité des approvisionnements en pétrole, présence de la communauté indienne...).

Au sein des BRIC, l'Inde occupe une position particulière. Ses multiples atouts en font un des acteurs majeurs dans les affaires mondiales. Ce pays se caractérise par une taille démographique importante qui n'est comparable qu'à celle de la Chine. Il figure parmi les pays émergents dont la croissance économique a été la plus forte au cours des vingt dernières années.

Le dynamisme économique que connaît l'Inde aujourd'hui n'est plus l'œuvre uniquement de secteurs traditionnels, à l'instar du textile-habillement et de l'agriculture, mais concerne davantage le secteur de la construction automobile et particulièrement celui des nouvelles technologies. L'émergence de groupes indiens d'envergure mondiale, à l'instar de Mittal Steel et de Tata, en constitue la parfaite illustration.

Prenant appui sur son processus de rattrapage économique accéléré, l'Inde est pressentie, selon plusieurs exercices prospectifs (Banque mondiale, Goldman Sachs, CEPII...), à devenir la 3ème puissance économique mondiale à l'horizon 2050. Son poids dans le PIB mondial devrait s'accroître de 2% en 2008 à 5% en 2025 avant d'atteindre 12% à l'horizon 2050. L'Inde offre ainsi l'exemple type qui confirme la réalité du basculement de la richesse mondiale au profit des acteurs émergents et en développement.

Nonobstant ce scénario vertueux, le modèle de développement de l'Inde n'est pas exempt de défis. Outre les enjeux sécuritaires dictés par un voisinage peu stable, ce pays est confronté à des défis sociaux importants (niveau élevé de pauvreté, conjugué au creusement des inégalités sociales), à des défis économiques en termes de modernisation de ses infrastructures de base pour accompagner son dynamisme économique, ainsi qu'aux défis occasionnés par l'accentuation de sa dépendance énergétique.

Les relations Maroc-Inde : état des lieux et leviers de renforcement

Les relations entre le Maroc et l'Inde se caractérisent par leur richesse et l'intérêt porté par les Chefs d'Etat des deux pays (Visite Royale en Inde en février 2001, visite du Premier Ministre indien au Maroc en décembre 2004) au développement harmonieux des relations bilatérales et à leur promotion au rang de partenariat stratégique.

Si les relations politiques ont été pendant longtemps qualifiées d'harmonieuses (initiative du Maroc à inviter l'Inde à la première conférence islamique de 1969), la reconnaissance de la présumée RASD en 1985 a marqué un tournant dans les relations bilatérales. Toutefois, l'action de la diplomatie marocaine a réussi à sensibiliser l'Inde sur le bien-fondé de la thèse marocaine et sa légitimité, ce qui a permis la reprise des relations diplomatiques.

Aujourd'hui, comme le font ressortir les données des échanges extérieurs (Office des Changes), le commerce bilatéral entre le Maroc et l'Inde connaît une progression régulière, passant de 5,2 milliards de dirhams en 2005 à près de 14 milliards de dirhams en 2010. Ce commerce est largement excédentaire en faveur du Maroc, en raison de l'importance des exportations marocaines d'acide phosphorique à destination de ce pays et se traduit par un taux de couverture de 185% en 2010 comme en 2009. Actuellement, l'Inde est le 3ème client du Maroc, juste après la France et l'Espagne, mais ne représente que son 15ème fournisseur.

En plus de la progression du commerce bilatéral, les relations entre le Maroc et l'Inde s'appuient également sur une coopération en matière de promotion de l'investissement dans des activités clés, telles que la production de l'acide phosphorique (création de la filiale IMACID, produit d'une joint-venture entre l'OCP et le groupe indien BIRLA), l'hôtellerie (investissement du groupe hôtelier indien « Oberoi Hotels » à Casablanca), ou encore la construction automobile avec les investissements réalisés par le groupe indien Tata Motors....

Malgré ces évolutions positives, les relations économiques entre le Maroc et l'Inde sont loin de montrer leur vrai potentiel. Des domaines aussi prometteurs que l'agroalimentaire, l'industrie automobile, l'industrie pharmaceutique, les nouvelles technologies de l'information constituent un gisement d'opportunités de nature à permettre aux deux pays d'élargir leurs intérêts économiques communs sur un axe stratégique, englobant les marchés européens, moyen-orientaux, asiatiques et africains.

Parallèlement à l'enjeu économique, somme toute important, la mobilisation du potentiel de la coopération bilatérale entre le Maroc et l'Inde gagnerait aussi à englober des dimensions stratégiques telles que la coopération pour le développement en Afrique et le soutien mutuel au sein des instances internationales.

Principales conclusions des débats

Les débats engagés lors de cette rencontre ont permis de ressortir un certain nombre de conclusions pertinentes que l'on peut décliner comme suit :

- Aujourd'hui, l'évolution des relations Maroc-Inde vers un partenariat stratégique est primordiale. Elle suppose, toutefois, la mise en place d'un système commun de concertation et de planification, au même titre qu'un échange d'informations et des points de vue sur les dossiers d'intérêts communs.
- Dans cette nouvelle approche, le bon usage de l'outil économique, en particulier le phosphate serait d'un appui considérable. Les fertilisants constituent pour l'Inde une denrée stratégique de même niveau d'importance que le pétrole. Il suffit pour s'en convaincre de remarquer que la population rurale en Inde s'élève à 70%, de la population totale.

Non moins important, la mise à contribution du statut avancé comme levier de renforcement des relations Maroc-Inde devrait être également envisagée à travers l'attraction des investissements indiens pour tirer profit de l'avantage du Maroc en termes de proximité et d'accessibilité aux marchés euro-méditerranéens.

La nécessité de relever les relations bilatérales Maroc-Inde au rang du partenariat stratégique est justifié à plus d'un titre. Le poids international de ce pays, qui est fondateur du mouvement des non alignés et acteur clé dans le groupe des 77, est renforcé par son statut de puissance nucléaire et de membre actif au sein du G20.

De plus, la politique étrangère de l'Inde est caractérisée par son équilibre, faisant de ce pays un promoteur de la paix et d'un ordre mondial équitable qui profite à l'ensemble des pays. A cet égard, la concertation entre les deux pays sur les questions stratégiques communes ne pourrait être que mutuellement bénéfique, notamment en ce qui concerne la question nationale du Sahara.

Le spectre de la coopération entre le Maroc et l'Inde gagnerait à s'élargir à d'autres domaines structurants tels que le renforcement des liens entre les Think Tanks relevant des deux pays et ce, dans le but de favoriser l'échange d'idées et d'établir des ponts entre experts et intellectuels des deux pays pour réfléchir ensemble sur les questions stratégiques d'intérêt commun. Dans le même sillage, le rapprochement culturel entre les deux pays suppose un effort de part et d'autre. Aujourd'hui, l'Inde, contrairement à d'autres acteurs émergents comme la Chine, ne fait pas assez pour se faire mieux connaître au Maroc.

L'intérêt du modèle de développement indien pour le Maroc est non des moindres. Basé sur le marché intérieur, le régime de croissance indien est caractérisé par sa stabilité et favorise, de ce fait, une certaine résilience face aux chocs exogènes. De plus, les défis sociaux, toute proportion gardée, sont quasiment de la même nature. D'où, l'utilité d'explorer certains volets de la stratégie de développement de ce pays qui jouit d'une stabilité sociale malgré les défis de taille auxquels il est confronté. L'un des aspects pertinents à explorer serait les progrès liés au développement du capital humain grâce à l'efficacité du système éducatif indien.

Par ailleurs, la révolution agricole menée par l'Inde tire sa force de la politique poursuivie par ce pays vis-à-vis des entreprises étrangères. Celles-ci sont tenues, parallèlement à leurs activités commerciales, de disposer d'un fonds pour le développement des activités sociales au profit des populations locales.

Sachant que les champs d'expertise de l'Inde sont très variés, la coopération bilatérale avec ce pays devrait cibler en priorité les domaines qui sont retenus par la stratégie marocaine de développement, notamment en ce qui concerne l'ingénierie, l'informatique, l'outsourcing, l'agriculture et le tourisme. Un renforcement de l'attractivité du Maroc aux investissements indiens serait à cet égard un facteur d'appui important.

En dépit de la concurrence qui se profile dans le secteur des phosphates, il y a lieu de souligner que les marges de manœuvre de l'OCP demeurent encore importantes. Dans ce secteur, le Maroc dispose d'une grande expertise et bénéficie d'économies d'échelle conséquentes lui permettant de préserver son leadership mondial.

Enjeux stratégiques des relations Maroc-Brésil



L'IRES a organisé le 11 juillet 2011 une journée d'étude sur le thème « Les enjeux stratégiques des relations Maroc-Brésil ». Animée par un ancien ambassadeur du Maroc au Brésil en présence de S.E M. l'Ambassadeur du Brésil au Maroc et d'un panel d'experts composé de diplomates, d'anciens ambassadeurs et de professeurs universitaires, cette journée d'étude a été consacrée au passage en revue des relations de coopération entre le Maroc et le Brésil et aux perspectives de leur développement.

D'autres aspects pertinents liés, entre autres, aux particularités de l'expérience brésilienne en matière de développement (lutte contre les inégalités, développement de la classe moyenne, promotion des exportations...) et au positionnement actuel et futur du Brésil au sein des instances internationales ont été examinés.

Positionnement international du Brésil : atouts et perspectives

De par son poids démographique (près de 200 millions d'habitants), le Brésil est devenu, en l'espace de quelques décennies, un leader industriel en Amérique latine. Grâce aux progrès enregistrés dans plusieurs secteurs industriels (automobile, aéronautique, industries minières...), le Brésil est parvenu à dynamiser son économie et à diversifier ses exportations au profit de créneaux porteurs et à haute valeur ajoutée. Cet essor industriel n'a pas privé le Brésil de son leadership dans le domaine agricole. Il est le premier exportateur mondial de soja, de sucre, de bœuf, de poulet, de tabac et de jus d'orange.

De plus, ce pays possède des compétences avancées dans le domaine médical, la fabrication des génériques et le clonage d'animaux. Le nucléaire est aussi un domaine où le Brésil a réalisé des avancées considérables.

Les multiples réformes menées par le Brésil, au cours des dernières années, lui ont permis de rétablir l'équilibre de ses fondamentaux macroéconomiques et de regagner la confiance des marchés financiers internationaux. Le remboursement par anticipation de la dette extérieure vis-à-vis du FMI (15,6 milliards de dollars) et du Club de Paris (2,6 milliards de dollars) en 2005 dénote de la forte solidité financière de ce pays. De plus, depuis 2009, le Brésil est passé au statut de créancier net du FMI, auquel il a prêté 10 milliards de dollars.

Grâce à son modèle de développement, basé sur une pondération judicieuse entre la promotion des exportations et le développement du marché intérieur, le Brésil figure parmi les rares pays qui ont pu résister à la crise mondiale de 2008-2009 et renouer rapidement avec la reprise. La mise en place en 2007 d'un plan stratégique de 4 ans, visant la réalisation de grands projets d'infrastructures dans le cadre d'une approche partenariale entre le secteur privé et le secteur public, a permis de créer les conditions nécessaires d'un développement économique auto-entretenu.

Fort de ses acquis économiques, le Brésil s'engage à retrouver une position agissante sur l'échiquier international. Ce pays est aujourd'hui l'un des fervents défenseurs de la réforme de l'ordre international. Il milite pour l'élargissement du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, défend le G20 comme instance privilégiée de la gouvernance mondiale et de la réforme des institutions financières internationales. Il plaide pour la conclusion du cycle de Doha et joue un rôle majeur dans les négociations internationales relatives au changement climatique.

Parallèlement à sa base arrière régionale (Mercosur), le Brésil est activement engagé dans le cadre de l'IBAS (mécanisme de coordination au sein duquel l'Inde, l'Afrique du Sud et le Brésil abordent les questions liées à la paix mondiale et aux initiatives d'intérêt économique) ainsi que dans le cadre des BRIC en tant qu'espace de coordination et d'échange d'expériences.

Le Brésil œuvre activement en faveur du développement de ses relations avec les pays en développement d'Afrique et du monde arabe. Au-delà des pays lusophones du continent avec qui le Brésil dispose d'une grande proximité culturelle, la coopération du Brésil avec l'Afrique prend appui sur un réseau diplomatique dense. Il en est de même avec les pays arabes. Cette ouverture sur l'Afrique et sur le monde arabe a été couronnée par la création du forum avec les pays arabes (ASPA) et du forum avec les pays africains (ASA). Les résultats de ces initiatives sont positifs :

- Les échanges du Brésil avec l'Afrique sont passés de 5 milliards de dollars en 2002 à 26 milliards en 2010 dont 20,5 milliards d'exportations brésiliennes.
- Avec les pays arabes, les échanges ont évolué de 6 milliards de dollars en 2002 à 20 milliards en 2010 dont 12,6 milliards de dollars d'exportations brésiliennes.
- Les travaux réalisés par plusieurs instituts de recherche montrent que le Brésil, qui est déjà la principale puissance économique de la région sud-américaine, évolue progressivement vers le statut d'acteur clé dans les affaires économiques et politiques internationales.
- Les perspectives concernant le rééquilibrage des forces à l'échelle mondiale et les projections économiques à long terme effectuées par certaines institutions (Goldman Sachs, Price Waterhouse Cooper ...) prévoient que le Brésil serait la 4ème puissance économique mondiale à l'horizon 2050.

D'autres études prospectives, réalisées récemment, font état de perspectives moins ambitieuses pour le Brésil. Le CEPII (France) estime que le Brésil passerait de la 11ème à la 8ème position à l'échelle mondiale respectivement entre 2008 et 2050, avec un poids dans le PIB mondial se maintenant à 2% sur la même période.

En tout état de cause, les perspectives positives du Brésil ne devraient pas pour autant perdre de vue les multiples défis auxquels serait confronté ce pays. La compétitivité-prix de ses exportations est soumise au risque de la surévaluation du Real, tandis que la poursuite de la dynamique de son marché intérieur pourrait être éventuellement mise à mal par le surendettement des ménages.

Etat des lieux des relations Maroc-Brésil

Si officiellement, les relations diplomatiques entre le Maroc et le Brésil datent de 1962, les liens entre les deux pays remontent au 18ème siècle. A titre d'illustration de cette relation séculaire :

- La création au 18ème siècle d'une ville dans l'Etat d'Amapa en Amazonie « Mazagao » par des déportés de la ville marocaine de Mazagan comprenant des portugais et des marocains en particulier des juifs marocains.
- La nomination en 1890 par l'Etat du Brésil d'un Consul à Tanger (jadis zone internationale).
- L'importance du Brésil dans les options stratégique du Maroc tire sa substance de plusieurs considérations, qui sont à la fois d'ordre économique et géopolitique.

Les relations commerciales Maroc-Brésil ont connu une évolution positive au cours des dernières années, surtout après la Visite Royale de novembre 2004. Le volume des échanges commerciaux a plus que triplé entre 2003 et 2008, passant de 4,3 milliards de dirhams à 13,3 milliards de dirhams, avant de se modérer en 2009, sous l'effet de la crise mondiale. En ce qui concerne les importations marocaines en provenance du Brésil, elles sont dominées par le sucre, le fer et l'acier, le soja, le café, le bois, les châssis de voiture et les tracteurs.

Hormis les pays exportateurs du pétrole (Arabie Saoudite et Algérie) le Maroc est le premier pays arabe exportateur vers le Brésil. Le Maroc est le premier pays fournisseur de sardines et conserves de poissons dépassant ainsi le Venezuela.

En matière d'investissement, un important contrat dans le domaine des phosphates et de l'acide phosphorique et autres produits dérivés entre l'OCP et la plus grande fabrique de fertilisants en Amérique du sud, la compagnie BUNGE, a été signé en 2007, créant une joint-venture «Bunge Maroc Phosphore» avec un investissement initial de 360 millions de dollars.

En ce qui concerne la question nationale du Sahara, la position du Brésil peut être qualifiée de neutre ou plutôt d'équilibrée malgré les grands intérêts qu'ils soient économiques ou historiques qui le lient à l'Algérie. Cette position s'exprime à travers son appui permanent aux résolutions des Nations-Unies et son encouragement aux parties concernées à trouver une solution politique négociée.

Leviers d'actions pour rehausser le potentiel de coopération entre le Maroc et le Brésil

En dépit de leur évolution positive, les relations Maroc-Brésil sont loin d'avoir épuisé leur potentiel. Actuellement, 6ème client du Maroc à l'échelle mondiale (après la France, l'Espagne, l'Inde, l'Italie et les Etats-Unis) et son 10ème fournisseur, le Brésil offre un potentiel non négligeable en termes de développement de l'offre exportable marocaine. Il pourrait constituer une clef d'entrée importante en Amérique latine, notamment au niveau du Mercosur.

Parallèlement, le maillage d'accords de libre échange dont dispose le Maroc offre la possibilité aux entreprises brésiliennes d'investir un vaste marché intercontinental en faisant du Maroc une plateforme d'exportation au carrefour des marchés européens, africains et arabes.

Au delà de la dynamisation des relations commerciales, la mobilisation du potentiel de la coopération entre les deux pays mérite d'être élargie à d'autres domaines structurants où l'expertise du Brésil est avérée.

Outre la pêche, le secteur des phosphates et celui des composants électroniques, d'autres secteurs peuvent constituer un gisement d'opportunités aux deux pays, tels que l'exploration et l'exploitation des schistes bitumineux, l'agriculture, l'agro-alimentaire et les médicaments. Le renforcement de la coopération en matière d'urbanisme et d'habitat, la formation professionnelle, le sport, le domaine de l'énergie et de l'environnement, avec l'expertise brésilienne en matière de recyclage, sont également des secteurs à développer.

Par ailleurs, plusieurs institutions peuvent faciliter le rapprochement entre les deux pays et apporter leur appui au renforcement de la coopération économique. Il s'agit notamment de :

- la chambre de commerce arabo-brésilienne à Sao Paolo qui milite pour l'accroissement des échanges entre les pays arabes et le Brésil.
- la chambre de commerce maroco-brésilienne qui a été également créée en 2007.
- les 6 consuls honoraires du Maroc (Sao Paolo, Rio. Florianópolis, Curitiba, Belo Horizonte et Vitoria) qui peuvent apporter leur contribution pour la dynamisation des liens de coopération.

Le Brésil a les mêmes préoccupations que le Maroc : la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, la réduction des inégalités, le sous emploi et la lutte contre la corruption. Au cours des 6 dernières années, plus de 24 millions de brésiliens sont sortis de la pauvreté et 27 millions ont accédés aux classes moyennes. La classe moyenne représente aujourd'hui 36 % de la population brésilienne.

Dans le cadre des activités de l'INDH, le Maroc gagnerait à s'enquérir de l'expérience brésilienne. Le modèle brésilien de la «Bolsa familia» pourrait constituer une source d'inspiration en matière de soutien aux populations démunies (distribution d'une aide directe aux parents à condition d'envoyer leurs enfants à l'école et de les faire vacciner).

Il existe également d'autres mesures incitatives qui peuvent être explorées comme le «complément alimentaire» dans les écoles, la construction de citernes dans les régions semi-arides pour garantir l'eau lors de la baisse de l'approvisionnement, les restaurants populaires dans les petites villes, le micro crédit agricole, la lutte contre le travail ou l'exploitation des enfants....

Sur un autre registre, la convergence des points de vue des deux partenaires, notamment pour ce qui est de la défense des intérêts des pays en développement dans les forums internationaux, constitue un autre facteur positif des relations bilatérales qu'il faudra capitaliser dans le cadre d'une concertation élargie et formalisée entre les continents africain et latino-américain au sein de laquelle le Maroc et le Brésil pourraient jouer un rôle catalyseur.

Principales conclusions des débats

Les débats engagés lors de cette rencontre ont permis de ressortir un certain nombre de conclusions que l'on peut décliner comme suit :

- Parmi les BRIC, le Brésil est le pays le plus proche du Maroc. Outre les affinités culturelles fortement ancrées dans l'histoire (présence au Brésil d'une communauté marocaine de confession juive), la coopération entre les deux pays est dictée par l'existence d'un espace commun d'une portée stratégique clé que représente la façade atlantique. La promotion de la paix et de la sécurité dans cet espace vital devrait figurer au rang des priorités des deux pays.
- La mobilisation du potentiel de coopération bilatérale entre le Maroc et le Brésil est loin d'être un simple confort de politique étrangère. Elle devrait être l'émanation d'une prise de conscience eu égard aux évolutions futures du contexte mondial, à travers l'anticipation du mouvement déjà à l'œuvre de déplacement des moteurs de la croissance mondiale vers de nouveaux espaces d'influence dont le Brésil.
- Le champ de la coopération entre le Maroc et le Brésil pourrait s'inscrire aussi dans une perspective de long terme et intégrer des secteurs d'avenir tel celui des technologies vertes pour mieux faire face aux effets du changement climatique. L'expertise brésilienne dans ce domaine pourrait être d'une utilité indubitable.

La coopération tripartite Maroc-Afrique-Brésil est un autre domaine qui serait de nature à insuffler un nouvel élan en matière de proximité économique et politique entre les deux pays. Espace recoupant les principaux enjeux mondiaux et gisement de croissance par excellence, l'Afrique pourrait à bien des égards représenter un lieu fécond d'établissement des alliances entre groupes privés marocains et brésiliens dans des domaines aussi variés que l'agriculture, l'énergie ou les télécommunications. L'expérience positive acquise par les opérateurs marocains pourrait s'associer à la dynamique des groupes brésiliens pour créer un cercle vertueux de coopération favorable à l'ensemble des parties prenantes.

Dans un contexte de mondialisation croissante des échanges où la distance géographique est de moins en moins déterminante, la concrétisation des opportunités de coopération bilatérale devrait prendre appui sur une plus grande proximité entre les acteurs de la société civile, les entités territoriales et les milieux d'affaires relevant des deux pays. Une mise à contribution des missions économiques au sein des ambassades des deux pays pour servir de relais informationnel pourrait être à ce titre d'une grande importance.

La position revendiquée par le Brésil notamment au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies bénéficie de l'appui de la part de certains pays en développement. Cet appui tient au fait que le Brésil dispose d'une culture de politique étrangère basée sur la résolution pacifique des conflits. Pays dont les frontières se recoupent avec plus d'une dizaine de pays, le Brésil entretient des relations basées sur le respect mutuel et la coopération en dehors de tout agissement conflictuel.

Plusieurs enseignements peuvent être déduits de l'expérience brésilienne de développement. Outre le recours à des mesures de ciblage direct des dépenses sociales pour lutter contre les inégalités et la pauvreté, il est également question des mesures préventives et de sensibilisation contre certaines maladies graves dont celles liées au tabagisme. La baisse du taux de fumeurs au Brésil de 51% à 13% a permis la réallocation des dépenses publiques de la santé vers d'autres secteurs sociaux prioritaires, confortant ainsi les marges de manœuvre des pouvoirs publics.

En termes d'inspiration de l'expérience brésilienne en matière électorale, le recours au vote obligatoire et le mode de scrutin électronique méritent d'être explorés. Dans ce pays de 8,5 millions de km² de superficie, les résultats du scrutin sont connus le jour même.

Par ailleurs, le système de facturation des échanges extérieurs, poursuivi par le Brésil avec un certain nombre de pays en développement notamment d'Afrique, s'est avéré d'une grande utilité pour contrer les effets de la crise mondiale. Le recours à un système hybride en matière de paiements internationaux peut constituer une option appropriée de nature à maintenir la dynamique des échanges avec des pays riches en ressources naturelles mais souffrant de difficultés en termes de financement de leurs importations.

Le poids du Maroc sur la scène internationale est, toute chose égale par ailleurs, supérieur à son poids dans l'économie mondiale, du fait d'une politique étrangère prônant les vertus de la modération et le respect de la légitimité internationale. Ce poids pourrait être renforcé davantage grâce à l'ancrage aux nouvelles puissances émergentes à l'instar du Brésil.

29, 30 septembre, 5 octobre 2011

Présentation des diagnostics menés dans le cadre du programme d'études



L'IREs a organisé les 29-30 septembre et le 5 octobre 2011 cinq séminaires consacrés à la présentation et à la discussion des conclusions des diagnostics relatifs aux études menées dans le cadre du programme d'études « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé » qui met à contribution près d'une cinquantaine d'experts et chercheurs associés. Il s'agit en l'occurrence des trois études faisant partie du volet « positionnement international du Maroc » : Relations Maroc-Afrique, Relations Maroc-Espagne et Relations Maroc-BRIC et de quatre études entrant dans le cadre du volet «déterminants structurels de la compétitivité», à savoir les incidences des réformes sur la compétitivité globale, la reprise de l'acquis communautaire dans le cadre du statut avancé Maroc-Union Européenne, la contribution du capital humain à la compétitivité globale du pays et l'option stratégique de l'économie verte.

Ces séminaires ont réuni près de 150 participants, composés de hauts responsables d'institutions nationales (Conseil Economique et Social, Conseil de la Concurrence, ADEREE, Instance Centrale de la Prévention de la Corruption, Moroccan Agency for Solar Energy, ONDH...), de parlementaires, de représentants de départements ministériels, d'experts universitaires et d'acteurs de la société civile.

Présentation des résultats préliminaires des études relatives au volet « Positionnement international du Maroc »

Cette session du séminaire général a été organisée le 29 septembre 2011. Consacrée à la présentation des résultats des études entrant dans le cadre du volet « Positionnement international du Maroc », elle a mis l'accent sur les forces et les faiblesses des relations du Maroc avec son voisinage immédiat et sur le potentiel de diversification des alliances stratégiques du pays avec les nouvelles puissances émergentes dans les différents continents du globe.

S'agissant de l'étude sur les relations Maroc-Afrique, le diagnostic conduit a permis de mettre en relief l'intérêt du choix que revêt désormais l'Afrique dans les options stratégiques du Royaume. Si le bilan des relations économiques et financières du Maroc avec les différents pays du continent est dans l'ensemble positif, il n'en demeure pas moins que ce bilan est loin d'être à la hauteur des ambitions et des potentialités offertes de part et d'autre.

Plusieurs facteurs ont été identifiés par l'étude comme étant de réels obstacles au développement des relations Maroc-Afrique. Il s'agit, notamment, du caractère peu adapté du cadre réglementaire des échanges liant les deux parties, l'insuffisance des infrastructures de transport, les limites de l'appareil productif en termes d'échelles de production et d'adaptation à la demande au même titre que l'inefficience du cadre informationnel et du système national de promotion économique dans les pays d'Afrique.

Pour ce qui est de l'étude sur les relations Maroc-Espagne, celle-ci a mis en relief le caractère particulier de ces relations, du fait qu'au-delà de l'aspect bilatéral, ces relations constituent un axe déterminant de l'avenir des relations Maroc-Union Européenne. Toutefois, malgré les progrès enregistrés, notamment dans le domaine économique, les relations bilatérales Maroc-Espagne sont traversées par des épisodes de tension récurrents qui empêchent les deux pays de tirer pleinement profit de leur proximité géographique, de leur patrimoine historique et culturel partagé et de la complémentarité entre leurs économies.

Le diagnostic approfondi conduit dans le cadre de cette étude a montré que les blocages au développement harmonieux des relations Maroc-Espagne se situent à plusieurs niveaux, dont notamment :

- les contentieux territoriaux liés au passif colonial non totalement épuré (Question du Sahara marocain, présides de Sebta et Melilia, délimitation des territoires maritimes sur l'Atlantique).
- des intérêts économiques mis à mal par les agissements des lobbies espagnols, en particulier sur le dossier de la pêche et de l'agriculture.
- une politique migratoire espagnole peu favorable aux populations marocaines résidant en Espagne, aggravée par une gestion culturelle et culturelle relativement restrictive et ne favorisant pas la pleine intégration de ces populations.
- une position des médias et de l'opinion publique globalement hostile au Maroc et aux Marocains vivant en Espagne. Si cette position est le reflet des séquelles du passé, elle a connu des proportions alarmantes depuis les attentats de Madrid en 2004 et s'est accentué sous l'effet de la crise économique sévère qui frappe de plein fouet l'Espagne. Il en découle de fortes discriminations à l'encontre des immigrés marocains dans ce pays.

En ce qui concerne l'étude sur la diversification des alliances stratégiques du Maroc, celle-ci a été entamée fin juillet 2011. La présentation dont elle a fait l'objet lors de ce séminaire a consisté à rappeler les objectifs généraux de l'étude et les résultats du diagnostic préliminaire conduit par le groupe de travail.

Cette étude tient compte des mutations mondiales qui accompagnent le monde post-crise, caractérisées par le déplacement graduel du centre de gravité économique et géopolitique au profit des nouvelles puissances émergentes. Dans ce contexte, le Maroc est appelé à revoir la configuration géographique de ses relations économiques et financières pour s'adapter à ces changements.

La première étape de cette étude a porté sur le diagnostic des relations économiques et commerciales du Maroc avec les acteurs émergents, en l'occurrence le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine. Ce diagnostic a mis en exergue la progression des échanges du Maroc avec chacun de ces pays, même si cette progression est davantage perçue du côté des importations marocaines plutôt que du côté des exportations nationales vers ces pays.

Les deux autres phases en cours de finalisation abordent respectivement l'identification du potentiel de renforcement des relations avec ces acteurs et la suggestion d'orientations stratégiques en faveur d'un arrimage réussi à ces nouvelles locomotives de l'économie mondiale.

Présentation des résultats des études entrant dans le cadre du volet « Déterminants structurels de la compétitivité globale »

S'agissant du volet « déterminants structurels de la compétitivité », deux sessions ont été organisées le 30 septembre et le 5 octobre 2011. La session du 30 septembre 2011 a été consacrée à la présentation des résultats de deux études ayant trait respectivement à la dynamique des réformes au Maroc et à la question de la convergence réglementaire prévue dans le cadre du statut avancé Maroc-Union Européenne.

Pour sa part, la session du 5 octobre 2011 a porté sur la discussion des conclusions des études relatives à la problématique du capital humain au Maroc et à l'option stratégique de l'économie verte.

Session du 30 septembre 2011

En ce qui concerne l'étude sur les incidences des réformes sur la compétitivité globale du Maroc, celle-ci s'est attelée à examiner la cohérence d'ensemble des réformes initiées par le Maroc, leur mode de conception et de mise en œuvre, en insistant sur l'influence exercée par les différents acteurs nationaux sur le processus des réformes dans sa globalité (reform's stakeholders).

Les conclusions de cette étude ont révélé que les réformes au Maroc n'obéissent pas totalement aux critères de la simultanéité et de l'interdépendance entre les sphères politique, économique, sociale et institutionnelle, même si cette situation s'est légèrement atténuée sur la période récente. Cette réalité est surtout visible au niveau des stratégies sectorielles et des programmes publics où l'approche verticale est largement répandue. La faible déclinaison territoriale des réformes constitue également une autre source de fragilité qui réduit l'impact de celle-ci sur la compétitivité globale du pays.

L'étude a souligné que l'impact des réformes, loin d'être optimal, est dû en grande partie aux limites du système de gouvernance qui, en dépit de quelques avancées, ne favorise pas la coordination entre acteurs et souffre de l'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques publiques (insuffisances constatées, en particulier au niveau local, en matière de planification, de culture d'évaluation et d'obligation de reddition des comptes).

Pour ce qui est de l'étude sur la convergence réglementaire dans le cadre du statut avancé Maroc-Union Européenne, celle-ci s'est penchée sur l'examen des écarts entre le système normatif et réglementaire marocain par rapport à l'acquis communautaire, les secteurs prioritaires concernés par le processus de convergence ainsi que sur l'exploration des meilleures démarches pour maximiser les retombées de ce processus sur la compétitivité globale du Maroc.

L'étude a souligné la spécificité du cas marocain, en ce sens que le pays aborde ce processus de convergence sans pour autant bénéficier d'une perspective d'adhésion à l'Union Européenne, contrairement aux autres pays candidats ou en phase de préadhésion. Cela dénote de l'envergure du processus de convergence réglementaire, qui est par essence long et exige des capacités institutionnelles, humaines et financières conséquentes.

Globalement, les capacités d'appropriation du pays diffèrent en fonction de l'état des réformes déjà entreprises. Si au niveau des chapitres relatifs aux quatre libertés fondamentales et ceux dits sectoriels, l'écart n'est pas très significatif, les chapitres dits transversaux, englobant, entre autres, la justice, la concurrence et les politiques sociales nécessitent un effort de convergence davantage conséquent.

Au niveau des secteurs prioritaires retenus par l'étude, les perspectives de convergence réglementaire sont favorables en matière de services financiers, compte tenu du niveau de développement atteint par ce secteur. Il en est de même, quoique dans des proportions moindres, du niveau des normes industrielles et des marchés publics. Au niveau de ces deux domaines, l'adossement aux réglementations internationales permettrait de se conformer d'un seul coup à la réglementation européenne et aux pratiques internationales.

En revanche, la convergence réglementaire est difficile à atteindre à court terme au niveau du secteur des transports. Un long chemin reste à parcourir pour que le Maroc soit en mesure de transposer l'ensemble de l'acquis communautaire en la matière surtout pour le transport routier de marchandises. Pour ce qui est de l'agriculture, l'approche envisagée devrait être progressive et conforme à la démarche prônée dans le cadre de l'OMC.

Session du 5 octobre 2011

S'agissant de l'étude sur la contribution du capital humain à la compétitivité globale du Maroc, l'accent a été mis sur la mise en exergue des perspectives de développement du capital humain au Maroc à l'aune des exigences dictées par la dynamique du contexte concurrentiel mondial ainsi que l'identification des leviers d'actions nécessaires pour accélérer le processus d'accumulation du capital humain de notre pays et le rendre cohérent avec les priorités de sa stratégie de développement d'ensemble.

Les conclusions du diagnostic ont permis de relever les faiblesses persistantes du système éducatif national, en dépit des progrès enregistrés. Il en découle un coût du financement de ce système relativement élevé par rapport à son rendement. Les insuffisances du système éducatif national trouvent leur prolongement dans l'inadéquation des profils formés par rapport aux exigences du marché du travail. Cette situation est d'autant préoccupante que la formation continue au sein de l'entreprise marocaine est presque insignifiante. D'ailleurs, l'étude a relevé que le système productif national ne contribue que légèrement au développement du capital humain. Le modèle actuel de production ne concerne, dans sa grande majorité, que des activités qui utilisent une main d'œuvre peu qualifiée.

Au niveau de l'étude sur la durabilité du modèle de développement du Maroc et des options envisageables dans le cadre de l'économie verte, le diagnostic mené a mis en exergue les fragilités du modèle de développement marocain en termes de durabilité économique mais aussi environnementale. L'opportunité pour le Maroc d'inscrire ses options de développement dans le cadre de l'économie verte s'avère dès lors une nécessité incontournable.

Dans cette perspective, plusieurs secteurs constituent de réels gisements d'opportunités à même de générer des revenus additionnels et de créer de nouveaux emplois, tout en respectant les exigences environnementales. Outre les énergies renouvelables, il s'agit des activités économiques liées à la biodiversité, notamment l'agriculture, la foresterie, les activités marines et le tourisme écologique, de la gestion des produits chimiques et des déchets ainsi que des villes, des constructions et des transports à faible émission en carbone.

Partant des fragilités du modèle de développement marocain et sur la base des enseignements pertinents de quelques expériences étrangères en matière de stratégie de la croissance verte, il devient opportun d'accélérer la mise en œuvre des cadres politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels en faveur de l'économie verte, de promouvoir la formation des compétences humaines et de créer un réseau national d'experts dans le domaine des technologies vertes.

L'accélération de la transition du Maroc vers l'économie verte ne peut occulter l'importance des ressources financières pour prendre en charge le processus de reconversion des modes de production. Dans ce cadre, la mobilisation des fonds de la coopération internationale serait fortement souhaitable. Cette coopération devra aussi porter sur le renforcement des capacités notamment en matière d'appropriation technologique.

Enfin, la réussite du processus de développement de l'économie verte ne peut être acquise sans l'appropriation collective de ses différents enjeux. La sensibilisation des populations aux opportunités de l'économie verte est essentielle pour promouvoir un comportement citoyen responsable. Les actions d'initiation à l'environnement devraient être entamées dès les premières années de la scolarisation.

Synthèse des débats

Les discussions qui ont eu lieu entre experts ont porté sur l'identification des meilleures voies possibles, de nature à permettre à notre pays d'optimiser son positionnement sur l'échiquier international et de mobiliser ses potentialités internes pour parvenir à concrétiser les objectifs de sa stratégie de développement d'ensemble.

Parmi les remarques soulevées dans le cadre des différentes sessions de ce séminaire général, il y a lieu de citer, notamment :

- l'importance d'inscrire les relations Maroc-Afrique dans un cadre élargi, en mobilisant le potentiel de la proximité de l'Europe et en drainant la dynamique des acteurs émergents opérant en Afrique vers l'économie marocaine.
- la dimension humaine des relations Maroc-Afrique et l'activation du rôle de la diplomatie parallèle qui devraient acquérir une place de choix dans la stratégie de positionnement du pays. Favorisant l'ancrage des relations, ces deux vecteurs seraient nécessaires pour structurer la coopération et l'asseoir sur des bases solides.

En ce qui concerne les relations Maroc-Espagne, une approche stratégique globale a été suggérée. Elle concerne aussi bien les acteurs gouvernementaux que ceux de la société civile. La déclinaison opérationnelle de cette approche nécessite, toutefois, un degré suffisant de centralisation/coordination pour éviter l'éparpillement des efforts et favoriser une meilleure efficacité de l'action du Maroc au niveau de ce pays.

Les relations entre le Maroc et l'Espagne devraient éviter tout risque de surchauffe politique. L'élargissement du spectre des intérêts économiques a le mérite de porter les relations bilatérales dans une logique de progrès. Les autres dossiers conflictuels pourraient être traités, selon une approche pragmatique et de manière incrémentale.

En matière de diversification des alliances stratégiques, au-delà du voisinage immédiat du Maroc, le développement des relations avec les BRIC devrait être modulé en fonction des intérêts spécifiques du Royaume. L'approche vis-à-vis de ces pays devrait, dès lors, emprunter des formes variées, en fonction des secteurs prioritaires retenus. Tenant compte du niveau de développement de l'offre exportable marocaine, l'attrait des IDE en provenance des BRIC devrait constituer le pilier central de la stratégie marocaine vis-à-vis de ces pays.

La stratégie de diversification des partenariats et des alliances devrait, également, tenir compte des autres acteurs émergents, avec une attention particulière à l'Afrique du Sud et à la Turquie. Ces deux pays disposent d'un potentiel économique important et d'une influence politique qui sont appelés à s'accroître dans l'avenir. En effet, le rôle de la Turquie au Sud de la Méditerranée et dans le monde arabe interpelle à plus d'un titre le Maroc. Pour sa part, l'Afrique du Sud est un interlocuteur incontournable pour la bonne mise en œuvre de la stratégie africaine du Maroc.

En ce qui concerne le processus des réformes au Maroc, les résultats en demi-teinte obtenus jusqu'à présent mettent en relief l'épineuse question du leadership des réformes. Tout en assurant l'insertion des réformes dans un cadre global et cohérent, ce leadership est une condition nécessaire pour instaurer davantage de visibilité en termes de suivi et d'évaluation des réformes.

Les réformes devraient nécessairement être l'émanation d'une volonté interne et non pas dictées de l'extérieur. Elles exigent pour leur réussite un climat de transparence et d'intégrité. L'horizon temporel des réformes est aussi un facteur déterminant. Les revendications socioéconomiques et politiques des populations exigent souvent des résultats palpables à court terme.

Pour cela, il serait opportun de veiller à la mise en place d'un programme national des réformes, qui fixe les objectifs prioritaires, mobilise les moyens humains et financiers nécessaires et crée des passerelles entre les différents acteurs et intervenants et ce, pour éviter tout risque de confrontation et de blocage. L'avantage d'une telle approche est qu'elle favorise un monitoring étroit des réformes et permet d'apporter éventuellement les ajustements nécessaires.

Le succès de certaines réformes au Maroc, dont notamment la réforme du système financier et du secteur des Télécommunications, devrait être considéré comme un benchmark dont les enseignements devraient être mis à profit des autres réformes en termes d'approche et de gouvernance.

Une attention particulière devrait être accordée au renforcement des capacités des acteurs locaux et régionaux en matière d'appropriation des réformes. Dans la perspective de la régionalisation avancée, les acteurs territoriaux deviendraient un chaînon important de la décision publique.

En ce qui concerne la convergence réglementaire dans le cadre du statut avancé Maroc-Union Européenne, le coût de l'alignement sur l'acquis communautaire en termes financiers et de capacités humaines n'est pas des moindres. L'absence de perspectives d'adhésion du Maroc à l'Union Européenne rend cette entreprise complexe.

L'une des approches privilégiées pour faire face à cette situation serait d'inscrire le processus de convergence dans le cadre d'une approche délibérée et volontariste à l'instar de ce qui a été fait par la Turquie. De plus, le Maroc gagnerait à faire du statut avancé un moyen de renforcer sa compétitivité institutionnelle et d'améliorer son attractivité aux investissements étrangers.

S'agissant de la problématique du capital humain, la mise à niveau du système d'enseignement et de formation professionnelle du Maroc devrait être placée au rang des priorités. L'ambition d'asseoir les avantages compétitifs du pays sur des bases solides demeure aussi tributaire du développement de l'environnement national de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Les perspectives de développement du capital humain pour les décennies à venir supposent de définir des choix clairs en cohérence avec les tendances futures de l'environnement international et des enjeux qu'ils suscitent pour le Maroc aussi bien en termes de croissance que d'amélioration du niveau de vie et du développement humain. Pour cela, les restructurations en cours des systèmes productifs, tant au plan interne qu'externe, devront être pris en compte. De même, l'apport du progrès technique et la mise en œuvre de nouvelles technologies devraient aussi aider à esquisser l'avenir du système dans sa globalité et sa restructuration, en termes de filières et de formations, selon les nouveaux métiers et les nouvelles qualifications.

En ce qui concerne les aspects liés à la durabilité du modèle de développement marocain, le défi majeur dans les années à venir concerne la capacité du pays à favoriser la rupture avec les anciens paradigmes en vue de permettre à l'économie verte d'acquiescer pleinement les vertus de la compétitivité.

Dans le cas du Maroc, ce sont notamment les ressources hydriques et énergétiques qui sont concernées : aggravation du stress hydrique, dépendance énergétique, surexploitation des ressources naturelles ... De ce fait, l'option d'inscrire la politique nationale de développement, dans la perspective de l'économie verte, présente l'avantage de répondre aux impératifs d'adaptation aux effets du changement climatique et de favoriser simultanément l'exploitation d'opportunités liées à de nouveaux créneaux à fort potentiel de marché.

La concrétisation des différentes opportunités qui existent en matière de transition vers l'économie verte interpelle les capacités du pays en termes de conduite de politiques publiques favorables à la mise en place d'infrastructures environnementales matérielles et immatérielles (Recherche-Innovation), d'un système incitatif favorisant l'appropriation collective du concept de développement véhiculé par l'économie verte, ainsi que la mise à niveau du cadre institutionnel et réglementaire, l'exploitation des opportunités liées aux accords de libre échange conclus par le Maroc et le renforcement des capacités nationales en matière de mobilisation des financements...

Accords de libre échange conclus par le Maroc : quelle cohérence d'ensemble pour quels effets sur le positionnement du pays ?



L'IRES a organisé le 27 octobre 2011 un séminaire sur le thème « Accords de libre échange conclus par le Maroc : quelle cohérence d'ensemble pour quels effets sur le positionnement international du pays ? ». Animé par un panel d'experts, composé de diplomates, de décideurs publics, d'opérateurs privés et de chercheurs universitaires, ce séminaire a été consacré à l'examen de la cohérence des accords de libre échange conclus par le Maroc, à leur contribution actuelle et potentielle à la compétitivité de l'économie nationale ainsi qu'à l'identification de quelques leviers d'actions, à même de maximiser les retombées de ces accords sur la croissance et le développement du pays.

Les accords de libre échange conclus par le Maroc : fondements et principaux objectifs

L'ouverture de l'économie marocaine est un choix stratégique irrévocable. La participation active du Maroc au système commercial multilatéral dans le cadre de l'OMC et la multiplicité des accords de libre échange qu'il a conclus notamment avec des acteurs clés de l'économie mondiale (Union Européenne, Etats-Unis) et avec des pays émergents ou en développement à fort potentiel (Turquie, pays de la Déclaration d'Agadir, Emirats Arabes Unis...) en constituent la parfaite illustration.

Sur le plan juridique, tous les accords de libre échange conclus par le Maroc sont adossés à la réglementation pertinente prévue dans le cadre de l'OMC (article XXIV du GATT de 1994, article V du GATS...). Ils s'inscrivent en ligne avec les conditions de fond, dont notamment la règle de l'essentiel des échanges, les effets de création et non de détournement des flux commerciaux... et des conditions de forme, à savoir l'examen systématique de la politique commerciale extérieure, la possibilité de compensations commerciales, la publication d'un rapport biannuel...

Outre les considérations économiques et commerciales, l'option du libre-échange poursuivie par le Maroc s'inscrit dans le cadre d'une démarche géopolitique. D'ailleurs, le Maroc, compte tenu de son positionnement géographique stratégique, renforce en constance sa vocation méditerranéenne, africaine et atlantique.

Par le biais des accords de libre échange, le Maroc ambitionne de générer des relais additionnels pour sa croissance économique, à travers l'accroissement de ses exportations, et de renforcer son attractivité aux investissements directs étrangers pour accélérer sa convergence économique et améliorer son profil de spécialisation. Ces accords visent également l'optimisation de l'approvisionnement des entreprises marocaines en matières premières et produits intermédiaires à meilleurs coûts. Ils favorisent aussi l'accessibilité du consommateur marocain aux biens et services à bon prix, dans un souci de renforcement de son pouvoir d'achat et d'amélioration du niveau et de la qualité de sa consommation.

Bilan préliminaire des accords de libre échange conclus par le Maroc

Une ouverture commerciale sur fond d'aggravation du déficit commercial

Les progrès enregistrés par le Maroc en matière de libéralisation commerciale sont indéniables, au point qu'aujourd'hui l'essentiel du commerce extérieur du pays s'effectue dans le cadre du libre échange. Aujourd'hui, le Maroc est en libre échange avec 55 pays. L'amélioration de l'accessibilité de l'offre nationale aux marchés des pays partenaires a favorisé un accroissement sensible des exportations et leur diversification relative sur le plan sectoriel et géographique.

Toutefois, le rythme de progression des exportations a été plus que contrebalancé par l'accroissement spectaculaire des importations. Cette situation a généré un déficit chronique de la balance commerciale qui est en passe de devenir insoutenable du fait des tensions qu'il pèse sur l'équilibre de la balance de paiements. Hormis la Jordanie et plus récemment les pays de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE), le Maroc affiche un déficit commercial avec la totalité de ses partenaires auxquels il est lié par des accords de libre échange. Une telle situation rend opportun de faire une évaluation d'ensemble de ces accords pour faire face notamment à leurs incidences négatives sur les équilibres externes du pays.

Abstraction faite des effets conjoncturels liés à la hausse de la facture énergétique et alimentaire, l'aggravation du déficit commercial du Maroc vis-à-vis de ses principaux partenaires pose plusieurs interrogations, notamment pour ce qui est de :

- l'efficacité du programme de mise à niveau de l'économie marocaine à gérer le choc concurrentiel induit par les accords de libre échange (effet d'éviction de la production nationale).
- la multiplication des régimes commerciaux qui rend leur gestion difficile et complexe.

En fait, les accords de libre échange du Maroc ont été, parfois, conclus sans recours préalable à des études d'impact pour déterminer non seulement le niveau des concessions tarifaires et non tarifaires à accepter, la progressivité de leur mise en œuvre pour tenir compte de la capacité de résilience des différents secteurs d'activité, mais également les mesures correctives à envisager en cas de déséquilibre commercial inacceptable.

En plus, pour assurer le succès de la diversification géographique et sectorielle des exportations du Maroc dans le cadre de ces accords de libre échange, la mise à niveau rapide du tissu économique national (adaptation de l'outil productif, modernisation de sa logistique...) n'a été envisagée qu'a posteriori, ce qui ne permet pas de concrétiser très rapidement les effets positifs de ces accords.

Des contraintes juridiques variables selon les accords, conjuguées à une complexité des régimes commerciaux

De par leur portée économique et la densité de leur cadre juridique, les accords de libre échange du Maroc avec l'Union Européenne et les Etats-Unis sont les plus significatifs. Les accords avec l'Union Européenne disposent toutefois d'une certaine flexibilité dans certains domaines tels que l'investissement et la propriété intellectuelle. En revanche, l'accord avec les Etats-Unis impose des restrictions plus importantes en termes de droit de propriété intellectuelle, d'investissement et d'utilisation de listes négatives plutôt que positives.

Par ailleurs, l'accord entre le Maroc et l'Union Européenne prévoit un mécanisme de règlement des différends signé le 13 décembre 2010. Ce mécanisme a pour objectif de régler tout différend de nature commerciale relatif à l'interprétation et à l'application des dispositions de l'Accord d'Association. Il est largement inspiré des règles et procédures régissant le règlement des différends entre les pays Membres de l'Organisation Mondiale du Commerce.

En ce qui concerne le règlement des différends investisseur-Etat convenu dans l'Accord entre le Maroc et les Etats-Unis, un traité bilatéral d'investissement (TBI) est en vigueur entre les deux parties.

La multiplication des accords de libre échange conclus par le Maroc rend leur gestion complexe. Le Maroc aura à gérer une multitude de régimes juridiques que ne réunit pas forcément une logique commune. Certes, la référence axiale pour l'ensemble des accords conclus sont les accords de l'OMC. Néanmoins, de nouvelles catégories sui generis vont faire leur apparition, s'ajoutant ainsi à la complexité déjà à l'œuvre: où placer l'Espace Economique Commun (EEC) entre le Maroc et l'Union Européenne ? De même, le probable accord avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) dépassera, probablement, le simple cadre du libre échange. Ceci aura donc des conséquences sur le plan de la gestion administrative/douanière des accords (règles d'origine, régimes économiques en douane...). Tenant compte de ce qui précède, il sera nécessaire de développer un système avancé de veille juridique sur les risques de chevauchement des accords.

Non moins important, la contradiction potentielle entre systèmes juridiques, notamment européens et américains, pourrait se déplacer en terrain marocain. Il convient, à ce titre, de citer quelques cas de conflits commerciaux comme celui relatif au bœuf aux hormones ou celui en rapport avec les bananes Aux aspects commerciaux porteurs de contradictions, s'ajoutent les aspects géopolitiques (initiatives concurrentes) : MENA, Processus de Barcelone, UPM....

Optimisation des accords de libre échange conclus par le Maroc

Les résultats en demi-teinte issus des accords de libre échange conclus par le Maroc posent avec acuité la question de la cohérence et de l'efficacité de sa politique commerciale extérieure et remettent à l'ordre du jour la nécessité de renforcer la compétitivité de l'offre exportable marocaine. Celle-ci devrait à l'évidence progresser rapidement d'une offre fondée sur la logique de coûts à une offre efficiente s'appuyant sur des leviers structurels (schémas de spécialisation axés sur des filières intégrées, modernisation institutionnelle relayée par un système de promotion économique efficient, attraction des investissements étrangers « Greenfield » créateurs d'emplois et de projets générateurs de transferts technologiques et de savoir-faire...).

Certes, le Maroc a entrepris des mesures pour faire face à une concurrence parfois déloyale. Il a procédé à l'élaboration d'une loi sur les mesures de défense commerciale pour faire face aux importations de produits menaçant la production nationale à cause de subventions, de dumping ou d'importations massives. En plus, il a adopté de nouvelles mesures permettant d'avoir la traçabilité des opérations du commerce extérieur et de lutter contre les importations anarchiques. Enfin, il a mis en place un comité de lutte contre la sous facturation depuis janvier 2010. Le travail de ce comité s'est traduit par un recul substantiel des importations de certains produits des filières textile et agro-alimentaire.

Parallèlement à ces actions, le Maroc prépare des réponses structurelles pour renforcer la compétitivité de son offre exportable. Il s'agit notamment :

- du développement des infrastructures pour renforcer la connexion à l'international, favorisant une réduction des coûts à même d'améliorer la compétitivité logistique du Maroc (coûts logistiques/PIB devant être ramenés de 20% en 2010 à 15% en 2015).
- de la mise en œuvre de plans sectoriels volontaristes pour développer l'offre et soutenir la croissance par le biais d'une refonte structurelle du profil de spécialisation de l'économie marocaine (Plan Emergence, Maroc Vert...).
- de la mise en place de la stratégie nationale concertée pour le développement et la promotion des exportations «Maroc Export Plus» qui repose sur trois axes majeurs : ciblage des secteurs et des produits (Efforts orientés en priorité vers les produits dont l'offre est disponible, notamment ceux issus des plans de développement sectoriels mis en œuvre), ciblage des marchés (Consolider la position du Maroc sur ses marchés traditionnels et se diversifier vers de nouveaux marchés à fort potentiel, préalablement identifiés) et accompagnement des acteurs.

Par le biais de cette stratégie, le Maroc ambitionne de porter ses exportations de 114 milliards de dirhams en 2008 à 229 milliards de dirhams en 2015 et à 340 milliards de dirhams en 2018. Cela favoriserait un accroissement additionnel du PIB de 45 et 85 milliards de dirhams respectivement en 2015 et 2018 et des créations d'emplois s'élevant à 200.000 et à 380.000 sur la même période.

Les premiers résultats des actions envisagées pour renforcer l'offre exportable marocaine augurent de bonnes perspectives. Outre l'accroissement graduel des ventes marocaines à l'étranger, la structure des exportations se diversifie au profit de nouveaux produits et services. La part des nouveaux produits (voitures, composants électroniques, fils et câbles électriques) est passée de 8% en 2000 à 13% en 2010, tandis que les nouveaux services (communication & centres d'appels) suivent une évolution positive. Cette dynamique est relevée également au niveau de la diversification des marchés d'exportation. Entre 2000 et 2010, la part de l'Europe dans les exportations totales est passée de 78% à 65%, au moment où la part de l'Afrique (de 4% à 10%), de l'Amérique (de 6% à 9%) et de l'Asie (de 11% à 15%) est en progression.

En termes de perspectives, le processus d'ouverture de l'économie marocaine devrait se renforcer avec l'Accord de libre échange global et approfondi, prévu dans le cadre du statut avancé. Cet accord serait opportun pour élargir l'accessibilité des exportations marocaines, en dépassant notamment les entraves d'ordre non-tarifaire par le biais d'une convergence réglementaire et normative. Dans la même perspective, la relance du projet d'intégration maghrébine, à travers un accord de libre échange assorti d'un schéma de démantèlement des droits de douane sur 10 ans, permettrait non seulement de renforcer les liens de coopération au sein de cette zone, mais favoriserait aussi l'accélération de l'intégration des économies de la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GAFTA).

Les options de libre échange du Maroc devraient se consolider avec la signature d'un accord commercial et d'investissement avec l'UEMOA et la CEMAC. De même, l'Accord de libre-échange avec le Canada, qui est dans un stade avancé de la négociation, renforcerait la présence de l'offre exportable marocaine sur les marchés de l'Amérique du Nord.

Principales conclusions des débats

Les débats animés lors de ce séminaire ont permis de mettre l'accent sur le potentiel des nouvelles stratégies sectorielles à améliorer, à terme, le profil de spécialisation de l'économie marocaine et sur l'impératif de renforcer la qualité de l'offre exportable en vue de contrecarrer les différents obstacles non-tarifaires qui limitent encore l'accessibilité des produits marocains à certains marchés clés. D'autres aspects pertinents ont été examinés en profondeur. Il s'agit notamment de l'efficacité du processus de mise à niveau du tissu productif national, pour relever le choc concurrentiel induit par la libéralisation commerciale, et du rôle du système de promotion économique à l'étranger, pour accompagner l'émergence de filières exportatrices performantes.

La synthèse de ces débats se présente comme suit :

- Conscient de son importance sur le plan géopolitique et, par extension, géoéconomique, le Maroc a fait de l'ouverture commerciale un choix stratégique irréversible. Toutefois, la capacité du pays à traduire les dividendes géopolitiques des accords de libre échange conclus en résultats concrets sur le plan de l'amélioration de la compétitivité n'est pas totalement acquise. Pour cela, le Maroc gagnerait à développer un nouveau paradigme relatif à la gestion stratégique de ces accords selon des concepts nouveaux : effectivité, complémentarité et renforcement mutuel...
- Le rôle des différents acteurs nationaux en la matière est incontournable. L'appropriation collective des enjeux des accords de libre échange est nécessaire pour la réussite de la stratégie d'ouverture. En particulier, l'implication des associations professionnelles à l'amont du processus de préparation et de négociation des accords, dans un souci de maîtrise des réalités sectorielles, permet de délimiter le champ des concessions tarifaires et non-tarifaires et de négocier les délais de libéralisation qui s'imposent.
- La contribution des missions économiques auprès des ambassades du Maroc est fortement requise pour accompagner l'effort de promotion économique à l'étranger. Leur connaissance des réalités locales (affinités culturelles, réseautage et lobbying, veille informationnelle sur le terrain...) constitue un facteur d'appui aux exportateurs marocains.

Ces missions économiques pourraient jouer également un rôle utile en matière de promotion de l'attractivité du pays aux investissements étrangers, pourvu qu'elles soient dotées des moyens humains et matériels appropriés. Une présence active de ces missions dans les grands pays émergents, dont notamment les BRIC, serait d'un apport considérable.

L'optimisation des accords de libre échange ne peut être envisagée que dans le cadre d'un renforcement de la cohérence des politiques publiques et des stratégies sectorielles. L'opportunité d'un cadre de coordination des politiques publiques, agissant également en tant qu'autorité chargée de gérer les accords de libre échange et de veiller à leur mise en œuvre effective, en parfaite harmonie avec les intérêts stratégiques du pays, ne pourrait qu'accroître les dividendes de ces accords. Dans cette perspective, la politique d'ouverture commerciale devrait être pondérée sur la base d'un dosage adéquat entre le marché local et le marché international. L'accroissement spectaculaire des importations et la présence active des entreprises étrangères au Maroc témoignent du potentiel du marché marocain.

Outre l'impératif de concevoir des politiques horizontales pour optimiser les synergies entre les différentes stratégies sectorielles, l'amélioration sensible du profil de spécialisation internationale du Maroc et partant de sa compétitivité, serait, toutefois, tributaire de la capacité du pays à résoudre les obstacles liés à la logistique et au capital humain, au même titre que le renforcement de la visibilité financière de ces stratégies dans un contexte de croissance modérée et de tensions sur les finances publiques.

Parallèlement aux aspects liés à la cohérence des accords de libre échange, se pose la question du renforcement de l'offre exportable marocaine. Si la géographie des accords dont dispose le Maroc lui permet de cibler potentiellement 1 milliard de consommateurs, les insuffisances de cette offre en termes quantitatives et qualitatives ne lui permettent pas de tirer pleinement profit de cet atout.

La taille des entreprises et leur faible niveau de productivité, corolaire à la lenteur du processus de mise à niveau, constitue une limite objective à la capacité de l'appareil productif marocain à saisir l'ensemble des opportunités offertes par les accords de libre échange.

En matière de qualité, seules 300 entreprises marocaines sont certifiées ISO et cette certification est essentiellement le produit d'une exigence des donneurs d'ordre étrangers. La lourdeur des procédures administratives est souvent évoquée par les PME-PMI comme principal facteur qui décourage leur certification.

Les insuffisances en matière d'infrastructures constituent également un obstacle non négligeable. A ce titre, le transport maritime, qui est une composante fondamentale (95% des échanges extérieurs du Maroc se font par voie maritime), souffre de plusieurs insuffisances qui limitent le potentiel exportateur du pays, notamment pour ce qui est des lignes desservant certains marchés porteurs à l'instar des Etats-Unis ou les marchés émergents comme ceux d'Afrique.

Pour ce qui est des Etats-Unis, le « transit time » est long. Si les départs du port américain « Norfolk » vers Tanger-Med sont au nombre de quatre, force est de constater que ces navires continuent leur chemin vers l'Est et font le retour via le port d'Algesiras. Cela engendre pour les exportateurs marocains une composante additionnelle de transport maritime (Tanger-Algésiras), soit une triple manutention avec des effets négatifs en termes de coûts et de délais.

En ce qui concerne l'Afrique, les accords commerciaux conclus entre le Maroc et certains pays du continent sont régis par la règle du transport direct, en tant que règle obligatoire pour bénéficier de la préférence commerciale.

Sur un autre registre, les effets des accords de libre échange sur le positionnement international du Maroc devraient être appréhendés à l'aune du contexte actuel caractérisé par une crise aigue en Europe, continent qui, globalement, souffre d'une perte de compétitivité avérée. La polarisation des échanges extérieurs du Maroc sur les marchés de l'Union Européenne le met face à deux défis majeurs : d'abord, une perte de parts de marché due à une concurrence intense, notamment celle des entreprises asiatiques et latino-américaines et, ensuite, la montée des tentations protectionnistes, y compris pour ce qui est des actions de découragement des délocalisations des firmes européennes.

Les accords de libre échange conclus par le Maroc le mettent dans des rapports de force asymétriques, ce qui explique partiellement la situation du déficit commercial. Si les IDE jouent un rôle rééquilibrant en épongeant en partie le déficit commercial, il n'en demeure pas moins que des incertitudes persistent sur l'avenir de l'appareil productif marocain et de la place du pays dans la division internationale du travail. La transformation de cet appareil en une simple recombinaison des produits des entreprises étrangères risquerait de compromettre l'industrialisation du pays et de limiter ses perspectives de croissance et de développement à moyen et à long termes.



Programme permanent « Veille stratégique »



Suivi des évolutions du contexte international

Développements récents dans la région nord-africaine : enjeux et perspectives pour le Maroc



Dans le cadre de sa mission de veille stratégique, l'IRES a organisé le 14 mars 2011 une journée d'étude sur le thème « Développements récents dans la région nord-africaine : enjeux et perspectives pour le Maroc ». Cette rencontre a eu pour objet d'appréhender les transformations sociopolitiques à l'œuvre dans certains pays d'Afrique du Nord, de passer en revue les différents scénarios possibles, liés aux événements précités et d'en cerner les enjeux pour le Maroc et pour l'ensemble de la région. Pour examiner en profondeur ces différents aspects, un panel d'experts marocains et maghrébins a été convié aux travaux de cette journée d'étude.

La réunion s'est déroulée en deux sessions traitant, respectivement, des mutations actuelles que connaît la région nord-africaine et de leurs incidences sur les équilibres géopolitiques internationaux ainsi que des scénarios possibles liés à ces mutations et les enjeux qu'ils représentent pour le Maroc et pour l'ensemble de la région nord-africaine.

En ouverture des travaux de cette journée d'étude, il a été rappelé que les événements survenus en Afrique du Nord ne sont pas des épiphénomènes circonscrits dans le temps et dans l'espace. Pour preuve, leurs ondes de choc sont aujourd'hui ressenties dans plusieurs pays de la région MENA et bien au-delà.

Bien qu'ils aient surpris par leur intensité et la rapidité de leur propagation à d'autres pays, ces événements résultent d'une accumulation de déficits en matière de droits de l'Homme et de cohésion sociale. Ils traduisent une grande soif de démocratie et révèlent dans leur substrat les limites des approches purement sécuritaires pour résorber les tensions politiques et sociales.

Les revendications populaires, notamment celles des jeunes, ont constitué ainsi le point d'inflexion qui a complètement modifié la donne sociopolitique en défaveur des régimes en place et a ouvert la voie pour la transition vers un ordre politique et social plus ouvert et davantage inclusif.

Si le caractère endogène de ces changements est reconnu, le poids des facteurs externes ne peut être ignoré. Les scénarios d'évolution des pays de la région dépendraient, dans une large mesure, de l'évolution des conditions socio-politiques internes ainsi que de l'appui de la communauté internationale en faveur de la transition vers des régimes davantage démocratiques.

Tenant compte de ce qui précède, les transformations sociopolitiques à l'œuvre dans la région nord-africaine sont suivies de près par l'IRES pour en décrypter l'évolution future et en déduire les enseignements utiles pour le Maroc.

Interventions des experts

L'examen des facteurs majeurs qui ont conduit à l'effondrement des régimes tunisien et égyptien et à la mise en branle de celui en Lybie, s'inscrit dans le cadre d'un environnement international marqué par quatre évolutions majeures, à savoir :

- l'intransigeance récente de la communauté internationale, sous l'égide des Etats-Unis, à l'égard des régimes totalitaires. Cette position est analogue à celle ayant prévalu en Amérique latine dans les années 80, avec la remise en cause des régimes militaires et la promotion de régimes issus d'élections libres.
- la révolution numérique qui contribue de plus en plus à la mobilisation des populations, particulièrement les jeunes, en substitution partielle aux formes d'encadrement classiques (partis politiques, syndicats).
- l'insoutenabilité des régimes où la vie politique est dominée soit par un seul parti (Tunisie), soit construite autour d'une majorité fictive (Egypte).
- la fiction d'une menace islamiste comme argument justifiant le maintien de régimes autoritaires. La menace Al-Qaïda n'a plus la même résonance que par le passé.

En outre, ces événements ne peuvent être dissociés de la situation de frustration générale au sein du monde arabe. Celui-ci a pâti d'une multitude de problèmes d'ordre aussi bien politique, qu'économique et social, se traduisant par son positionnement défavorable sur l'échiquier international (niveau insuffisant de développement humain, déficit en termes de démocratie, de droits de l'Homme et de gouvernance....).

Dans le cas tunisien et égyptien, la forte concentration du pouvoir, la faiblesse de la société civile, la non implication des populations dans la chose publique, l'absence de reddition des comptes ont alimenté un climat de tension sociale et de défiance généralisée à l'égard des institutions officielles, particulièrement celles représentatives. L'ampleur des manifestations conduites par les jeunes et le comportement neutre de l'armée ont accéléré la chute des régimes en place dans ces deux pays.

En Libye, les mouvements de protestation ont pris une tournure tout à fait particulière, en basculant rapidement d'une revendication de réformes politiques à une forme d'insurrection armée, avec le risque d'un élargissement de la fracture tribale et la scission de ce pays, comme ce fût le cas lors de l'époque coloniale. Acteur important en matière de lutte contre l'émigration clandestine vers l'Europe et allié de l'occident dans sa guerre contre le mouvement Al-Qaïda, le régime libyen a fait preuve d'une grande résistance aux pressions internes grâce à deux facteurs : l'allégeance des clans tribaux, proches du régime et le contrôle des gisements pétroliers. L'économie libyenne n'étant pas dépendante du tourisme, des IDE ou de l'aide financière internationale, contrairement à la Tunisie et à l'Egypte, le régime libyen est moins sensible aux pressions internationales visant à le renverser.

En ce qui concerne l'Algérie, la vulnérabilité de ce pays aux transformations sociopolitiques du voisinage demeure entière. Malgré la nette amélioration de sa situation économique au cours des dix dernières années, les contestations sociales contre le régime ne cessent d'augmenter en raison de la corruption endémique, du chômage élevé chez les jeunes diplômés, du niveau très bas des salaires, notamment ceux du secteur public... De plus, l'opacité du régime et le poids de l'armée et des services secrets ont entraîné une confiscation des espaces de liberté et occasionné de faibles marges de manœuvre des institutions dites représentatives.

La montée des revendications sociales en Algérie ne constitue pas un phénomène nouveau, les manifestations étant devenues récurrentes depuis 2001. La capacité de l'armée et de la police algérienne à gérer les émeutes prend appui sur une expérience accumulée tout au long de la période de guerre civile qu'a connue le pays durant la décennie 90. L'importance de la manne pétrolière permet au régime en place de mieux négocier la paix sociale.

La dynamique du changement à l'œuvre en Afrique du Nord pourrait constituer une occasion historique pour rebâtir l'Union du Maghreb Arabe sur des bases démocratiques. L'inertie de l'Union du Maghreb Arabe tient, jusqu'à présent, au fait que l'évolution de ce projet d'intégration est demeurée sensible au gré de la conjoncture politique, en déphasage avec les aspirations des populations maghrébines.

Le « *printemps arabe* » pourrait aussi favoriser la renaissance du panarabisme sur des bases tout à fait différentes de celles ayant émergé au sein des cercles restreints des partis politiques, à l'image du « Baath ». Ce schéma demeure, toutefois, tributaire d'un dénouement pacifique des mouvements de protestation et de la réussite de la transition démocratique dans le monde arabe.

Pour ce qui est du partenariat euro-méditerranéen, il n'a pas réellement eu un rôle direct dans le changement qui a eu lieu dans la région nord-africaine ni dans la résolution des conflits régionaux. Ce partenariat, basé sur les accords d'association et les plans d'action convenus dans la politique européenne de voisinage, n'a pas eu d'incidences politiques réelles ainsi qu'en témoigne l'exemple tunisien. Toutefois, la réaction européenne aux événements dans le voisinage, à travers la mise en place du mécanisme « Partenariat pour la démocratie » s'avère opportune pour relancer l'intégration sur de nouvelles bases, axées sur des valeurs de démocratie et de bonne gouvernance.

En somme, le processus né de « la révolution du jasmin » en Tunisie emprunterait des formes tout à fait différentes, selon les pays. A cet effet, deux scénarios liés à l'évolution de la situation dans la région nord-africaine pourraient être envisagés :

- Un scénario pessimiste, laissant entrevoir une forte confrontation entre les acteurs du changement et les forces de résistance, conduisant, par conséquent, à un retour à la dictature et à un rôle moins neutre de l'armée. Ce scénario présuppose que le conflit s'éternisera en Libye, avec un éventuel éclatement de ce pays en deux territoires autonomes.

- Un scénario optimiste, où la vague de changement finirait par renforcer l'émergence de régimes issus d'élections libres et crédibles. Dans cette configuration, la résolution des problèmes de la région serait facilitée, y compris la question du Sahara marocain. De même, l'émergence de régimes démocratiques dans le monde arabe créerait un environnement favorable à une paix durable qui obligerait Israël à s'inscrire en conformité avec la légitimité internationale.

Si les développements récents dans le voisinage nord-africain suscitent d'importants enjeux pour le Maroc, il n'en demeure pas moins que les acquis du pays en matière de réformes et les actions qu'il a envisagées pour réduire l'effet de contagion le prédisposent à gérer avec sérénité les revendications économiques et sociales de sa population.

Pays le mieux classé dans la région euro-méditerranéenne en matière de conduite des réformes, le Maroc bénéficie d'un statut avancé auprès de l'Union Européenne qui lui permet d'aller encore plus loin sur la voie de la convergence réglementaire par rapport à l'acquis communautaire. La confiance unanime dans la capacité de la Monarchie à mener à bien la transition démocratique et le train des réformes économiques et sociétales, l'existence d'espaces d'intermédiation politique et la capacité d'anticipation des pouvoirs publics constituent les trois éléments de base qui renforcent la conviction selon laquelle, les réformes au Maroc, qui relèvent d'un choix stratégique et souverain pris de longue date, pourraient être conduites dans la sérénité et permettre au pays de s'ériger en modèle pour la région.

A ce titre, il a été souligné que le Discours Royal du 9 mars 2011, en annonçant le chantier de la réforme constitutionnelle globale, constitue non seulement une réponse qui s'inscrit dans la continuité de l'élan réformateur, engagé par le pays depuis plus d'une décennie, mais ouvre, également, des perspectives prometteuses devant préserver la longueur d'avance dont dispose le Maroc par rapport à son voisinage, en termes d'ancrage à la démocratie et à l'Etat de droit. La concrétisation de telles perspectives est tributaire, toutefois, des efforts à entreprendre en matière de mise à niveau des partis politiques et de valorisation des élites locales.

Selon les participants à la journée d'étude, ces réformes ambitieuses ne devraient pas pour autant perdre de vue l'importance d'agir à court terme pour résoudre les problèmes économiques et sociaux pressants, notamment en luttant contre le chômage des jeunes et la corruption, en améliorant la gouvernance, en consolidant les droits de l'Homme et en approfondissant la réforme du système éducatif. De même, l'avènement d'un cinquième pouvoir, porté par les jeunes et leurs réseaux sociaux devrait être désormais pris en compte en tant que force agissante au sein du paysage politique marocain. La réponse aux contestations des jeunes par des actions concrètes est nécessaire pour éviter tout risque de basculement de cette frange de la population dans des positions radicales.

Débats

Les débats qui ont suivi les exposés faits par les spécialistes des pays d'Afrique du Nord ont porté sur les aspects liés aux retombées de la vague de contestations dans le voisinage nord africain. Les principales conclusions de ces débats sont présentées ci-après :

- Il existe une relation dynamique entre le niveau de développement d'un pays et la nature du pouvoir en place. La gestion démocratique du développement favorise la poursuite de l'élan des réformes politiques, économiques et sociales, assure leur insertion dans un cadre de transparence et offre les garanties nécessaires en termes de visibilité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un pays. A contrario, le déficit démocratique alimente l'exacerbation des inégalités sociales, accentue le délitement du lien social et amoindrit la confiance institutionnelle.
- Le « *printemps arabe* » a confirmé l'attachement de larges franges des populations de la région aux valeurs de démocratie. Cette adhésion n'exclut pas pour autant l'existence de particularités propres à chaque pays. Le décalage temporel des manifestations reflète la différence des situations politiques et socio-économiques et l'existence ou non de ressources en mesure d'amortir le choc. La vague de changement traduit aussi l'importance croissante des revendications pour la démocratie au détriment des revendications d'ordre strictement matériel.
- Le déclenchement du mouvement de protestations populaires en Tunisie et en Egypte n'est pas le fruit du hasard. Il est intimement lié à la crise économique mondiale dont l'impact sur les jeunes a été considérable (pertes d'emploi dans un contexte de privation des libertés publiques). Dans ces pays, les manifestations traduisent aussi un phénomène générationnel, caractérisé par l'avancée de l'individualisme et de valeurs « modernes » qui viennent progressivement prendre la place des valeurs traditionnelles comme la « sacralisation » des ancêtres.

En particulier, la démocratisation de la Tunisie permettrait de renseigner avec plus de transparence sur la réalité du niveau de développement économique de ce pays, ce qui pourrait altérer, en quelque sorte, son positionnement international au titre des indicateurs de développement humain et de compétitivité. Pour preuve, les enquêtes réalisées dans le cadre du World Economic Forum ont fait l'objet, sous l'ancien régime, de manipulations qui ne reflétaient pas réellement la situation socio-économique de ce pays.

Au Maroc, le Discours Royal du 9 mars 2011 constitue une percée stratégique et ouvre de nouvelles perspectives dont la concrétisation favoriserait l'ancrage à la démocratie et introduirait une inflexion majeure au niveau de la trajectoire de développement du pays.

La question de la transparence et de la reddition des comptes exige d'accorder une importance grandissante à la gouvernance institutionnelle globale (parlement, gouvernement, cour des comptes..). Les institutions du pays devraient faire l'objet d'un diagnostic approfondi pour mettre en évidence leurs performances, détecter leurs insuffisances et leur apporter les solutions adéquates. Ce n'est que par ce biais que le Maroc pourrait prétendre réussir ses grands chantiers de réformes.

Scénarios de croissance de l'économie mondiale à l'horizon 2050 : quelle place pour le Maroc ?



L'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) a organisé le 17 juin 2011 une journée d'étude sur le thème « Scénarios de croissance de l'économie mondiale à l'horizon 2050 : quelle place pour le Maroc ? ». Animée par la Directrice du Centre d'Etudes Prospectives et d'Information Internationales (CEPII), cette journée d'étude a été consacrée aux perspectives d'évolution à long terme de l'économie marocaine et à son positionnement dans la mondialisation à la lumière des conclusions du rapport du CEPII « The World Economy in 2050 : a Tentative Picture ».

Mettant en relief l'intérêt de la thématique de la journée d'étude, il a été rappelé qu'un domaine de veille stratégique de l'IRES a été consacré à la question du positionnement du Maroc dans la mondialisation. Dans ce cadre, l'IRES a réalisé un premier travail exploratoire sur les tendances lourdes du contexte mondial et leurs incidences vraisemblables sur le Maroc et qu'il mène actuellement plusieurs études sur des thématiques complexes ayant trait aux dimensions structurelles de la compétitivité globale du pays.

Le Maroc a fait de l'ouverture sur l'extérieur un des axes majeurs de sa stratégie de développement. L'exposition du pays aux évolutions d'un contexte mondial, devenu à la fois complexe et fortement incertain, surtout après la crise économique et financière internationale, dont l'une des retombées est l'accélération du déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale, au profit des nouvelles puissances émergentes a été mise en relief. Dans ce sens, l'émergence des nouveaux acteurs de l'économie mondiale ne manquera pas d'induire des transformations majeures sur le plan des influences géopolitiques, des mouvements migratoires, de l'équilibre du système monétaire international et de la gouvernance mondiale de manière générale.

Outre la reconfiguration de la carte de la croissance économique mondiale, il a été souligné que le débat sur la révision du modèle de développement partout dans le monde annonce la montée en force des préoccupations environnementales et leur corollaire l'orientation progressive vers un modèle de croissance basé sur le principe de la durabilité.

Lors de cette journée d'étude, il a été mis en avant la nécessité de prendre en compte les préoccupations sociales pour sécuriser la croissance économique et construire l'avenir et le fait que la recrudescence des revendications sociopolitiques dans le monde arabe et au-delà met à l'épreuve les systèmes de gouvernance et milite en faveur d'un ordre sociopolitique inclusif et de systèmes, davantage équitables, de répartition des fruits de la croissance économique.

Intervention de la Directrice du CEPII

En guise d'introduction à son intervention, la conférencière a souligné que le type de projections à très long terme auquel s'attèle le CEPII, bien que toujours discutable, s'avère utile pour fournir des indications sur les ordres de grandeur à intégrer dans les politiques économiques des pays, dans les stratégies des entreprises multinationales et dans les exercices prospectifs qui s'intéressent à l'ordre géopolitique mondial, aux marchés de matières premières...

Les projections élaborées par le CEPII dans le cadre de son rapport « The World Economy in 2050 : a Tentative Picture »¹ actualisent celles présentées dans le rapport « The Long Term Growth Prospects of the World Economy : Horizon 2050 », publié en 2006 et qui contenait les projections à l'horizon 2050 pour près de 103 pays.

Le cadre théorique des projections du CEPII s'appuie sur une fonction de production à trois facteurs, à savoir le travail, le capital et l'énergie. L'intégration par le CEPII du facteur « énergie » dans les équations des projections économiques à long terme constitue, selon la conférencière, une innovation en la matière dont l'objectif est de mettre en relief l'importance des enjeux que représente la dépendance énergétique des économies développées et émergentes, dans un contexte de renchérissement tendanciel des prix des matières premières.

Outre la fonction de production utilisée, les projections du CEPII se basent sur deux formes de progrès technique : l'efficacité énergétique et l'amélioration de la productivité capital-travail à travers une hypothèse de rattrapage du niveau du capital humain des Etats-Unis. S'agissant des hypothèses de travail du CEPII, il a été souligné que le modèle qui permet de générer les scénarios économiques à l'horizon 2050 est alimenté par les projections démographiques de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail afin d'estimer la quantité de travail disponible.

Intégrant les conséquences de la crise économique et financière de 2008-2009 (en reprenant les dernières prévisions du FMI à horizon court et moyen termes), les projections du CEPII indiquent que le PIB de la Chine dépasserait celui des Etats-Unis vers 2030 et que le PIB de l'Inde dépasserait celui du Japon autour de 2035, aux prix et taux de change de 2005. En 2050, les quatre plus grandes puissances mondiales seraient alors la Chine (7% du PIB Mondial en 2008, 16% en 2025, et 25% en 2050), les Etats-Unis (27%, 24% puis 19% en 2050), l'Union européenne et l'Inde (cf. graphique ci-dessous). En standard de pouvoir d'achat (indice s'apparentant à une monnaie qui permet la comparaison des pays sans qu'interviennent les différences de prix), la hiérarchie mondiale en termes de niveaux de vie ne serait bousculée, à l'horizon 2050, que par la convergence presque achevée (à 90%) de la Chine en termes de PIB par habitant.

S'agissant de l'Union Européenne, l'accent a été mis sur le déclin tendanciel de sa contribution à l'économie mondiale. A l'horizon 2050, l'Union Européenne ne représenterait que 11% de l'économie mondiale contre un poids équivalent à 31% en 2008. Selon la conférencière, l'Union Européenne n'a d'autres choix, pour rehausser son potentiel de croissance à long terme, que d'investir massivement dans l'innovation et d'envisager un élargissement à la Turquie et à l'Ukraine si les conditions politiques le permettent.

¹ La publication « The World Economy in 2050 : a Tentative Picture », qui propose des scénarios de croissance économique à l'horizon 2050 pour 128 pays, constitue l'une des études prospectives les plus reprises par les départements d'études des institutions économiques et financières internationales.

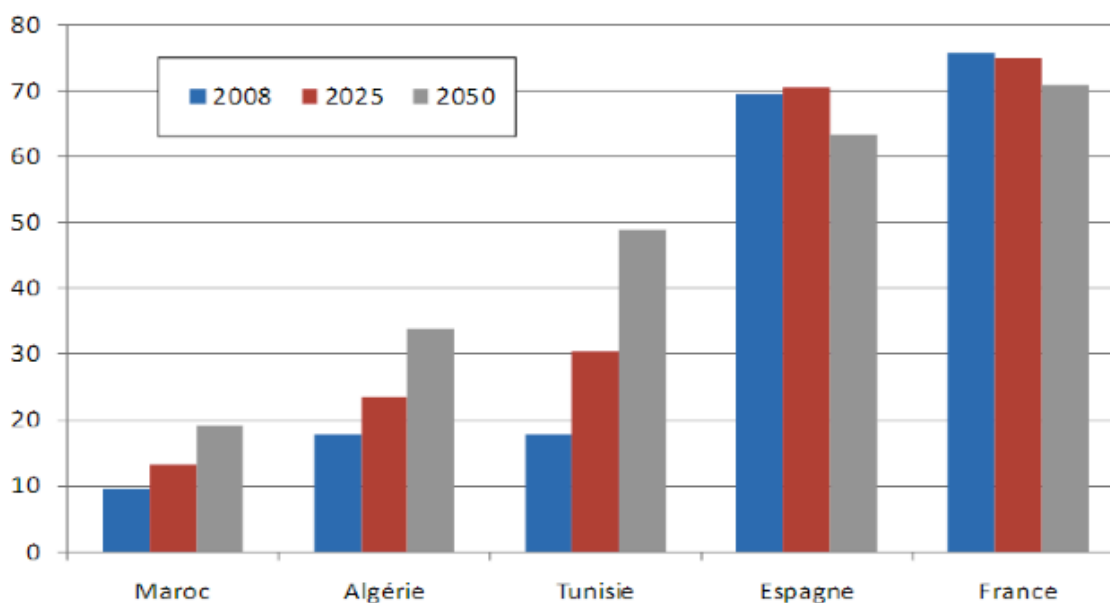
S'intéressant aux gisements prometteurs de croissance pour les décennies futures, la conférencière a mis l'accent sur les projections de croissance économique pour l'Afrique subsaharienne. Selon les scénarios du CEPII, le taux de croissance économique de l'Afrique subsaharienne dépasserait les 9% dès 2030 (cf. tableau ci-dessous).

Taux de croissance moyen	2010-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050
Afrique du Nord	5	5,3	4,6	3,5
Reste de l'Afrique	5,7	7,3	9,7	11,6

S'agissant du cas du Maroc, il a été constaté que les résultats des projections du CEPII pour le pays sont modestes surtout en comparaison à celles de ses voisins (cf. graphique ci-dessous). En effet, le CEPII prévoit, sur le long terme, une stagnation du taux de croissance de l'économie marocaine aux alentours de 4%. Il a été souligné que cette projection doit être perçue beaucoup plus comme un scénario tendanciel qui extrapole, de manière économétrique, les résultats observés durant la période historique sur laquelle s'appuie le modèle utilisé par le CEPII (période 1980-2010) tout en tenant compte de certains facteurs structurels tels que la transition démographique avancée que connaît le pays.

PIB par habitant

Parité Pouvoir d'Achat de 2005, en % du niveau américain (projections CEPII)



Débats

Les débats engagés lors de cette journée d'étude ont été axés sur (i) la méthodologie des projections, (ii) les résultats obtenus pour le Maroc et (iii) les enseignements que pourrait tirer le Maroc des dynamiques régionales de croissance projetées par le CEPII.

Lors des discussions tenues sur la méthodologie adoptée par le CEPII, la question de la non prise en compte des externalités négatives liées aux déséquilibres environnementaux (empreinte écologique des activités humaines, menace du changement climatique...) a été soulevée comme limite à l'exercice prospectif présenté. En effet, il a été rappelé que :

- l'humanité ponctionne plus de ressources que ce que la nature peut générer. Selon le « Rapport Planète Vivante 2008 » du World Wildlife Fund, l'empreinte écologique globale de l'humanité a doublé au cours des 35 dernières années et dépasse de 30 % les capacités biologiques de la Terre.
- selon le rapport Stern, le réchauffement climatique pourrait coûter à l'économie mondiale jusqu'à 5.500 milliards d'euros si les gouvernements ne prennent pas de mesures radicales au cours des dix prochaines années.

Sur un autre volet, le recours à l'extrapolation des projections démographiques de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail, afin d'estimer la quantité de travail disponible, a été contesté par certains participants à cause du fait qu'il sous-estime la taille de la population active dans les pays où le taux d'activité de la femme connaît une évolution croissante comme c'est le cas pour le Maroc et pour certains autres pays arabes.

Sur le plan des résultats obtenus pour le Maroc, les débats ont permis de mettre en relief la trajectoire empruntée, depuis l'indépendance, par l'économie marocaine ainsi que les perspectives de son évolution à long terme.

Ainsi, il a été rappelé que, durant les trois dernières décennies du siècle passé, l'économie marocaine a progressé en termes réels au taux d'accroissement annuel moyen de 4,2% avec, cependant, un poids prépondérant de l'aléa climatique. Outre le faible taux d'investissement, l'insuffisance constatée dans la performance économique a été expliquée notamment par la lenteur de la progression de la productivité qui trouve son origine dans le faible accroissement du niveau du capital humain et dans la persistance des obstacles à la bonne gouvernance économique.

Après cette période de performance économique limitée, le pays a pu réaliser, ces dernières années, des résultats significatifs en franchissant un nouveau palier dans sa croissance économique. En effet, la croissance économique marocaine durant la période 2004-2008 s'est située en moyenne à 4,8 % par an après 3,8% entre 1999 et 2003 (dans la conjoncture actuelle de crise économique internationale, le Maroc a enregistré un taux de croissance de 4,9% en 2009 et de 3,7% en 2010). Cette amélioration, qui a concerné la plupart des secteurs d'activité, est due à la consolidation de la demande intérieure et à l'accroissement de la contribution de la productivité globale à la croissance.

Cette performance récente reste, toutefois, insuffisante comparée aux potentialités réelles du pays et également à celles des autres pays ayant été au même niveau de développement que le Maroc lors des années 1990. Le rythme actuel de croissance de l'économie marocaine ne permet pas, à titre d'exemple, de faire face à la demande importante en emplois. La demande d'emplois, évaluée à 300.000 annuellement, ne correspond pas à ce que l'économie peut produire, à savoir entre 100.000 et 110.000 emplois par an.

Outre la question de l'emploi, la vitesse de croissance de l'économie marocaine sur le long terme revêt une importance capitale en termes de rattrapage économique du pays. Une petite différence dans le rythme de croissance, relativement à d'autres pays, peut conduire à des écarts considérables en termes de niveau de vie.

A titre d'exemple, il a été mentionné que si, depuis 1960, le Maroc avait eu les mêmes taux de croissance du PIB global et par tête que la Tunisie, le PIB du Maroc aurait été en 2002 de 56 milliards de dollars au lieu de 37 milliards de dollars et le PIB par tête aurait été de 2.064 dollars au lieu de 1.234.

S'agissant des projections modestes obtenues par le CEPII pour le Maroc, il a été souligné que celles-ci ne tiennent pas compte des nouvelles perspectives prometteuses offertes pour l'économie marocaine. Les réformes politiques en cours, conjuguées à la mise en œuvre des réformes structurelles dans plusieurs secteurs stratégiques pourront, en effet, avoir un impact positif sur les déterminants fondamentaux de la croissance économique à moyen long-termes et hisser, ainsi, la croissance économique du pays à un nouveau palier.

Afin de concrétiser cette ambition, les participants ont notamment recommandé de préserver la crédibilité de la politique macroéconomique du pays en assurant le maintien de la soutenabilité budgétaire et la viabilité de la position extérieure à moyen terme et d'accorder la priorité aux réformes structurelles, notamment celles qui visent à stimuler l'offre et à accélérer la productivité.

Sur un autre volet, il a été souligné qu'il serait opportun, pour améliorer la performance des systèmes d'éducation, de redistribution sociale et de gouvernance économique du pays, de s'inspirer des expériences des pays qui ont été les grands gagnants des dernières décennies et de ceux qui le seront pour les prochaines décennies (Corée du Sud, Mexique...).

Sur le plan du positionnement de l'économie marocaine à l'international, les débats de la journée d'étude se sont focalisés sur l'avenir économique du vieux continent. Il a été relevé que la dérive des finances publiques de certains pays membres de la zone euro suscite beaucoup d'inquiétude pour l'avenir de cette zone monétaire qui souffre déjà de plusieurs problèmes dont celui du déclin relatif de son poids dans l'économie mondiale. Ces projections incitent le Maroc à rééquilibrer sa vision du monde en s'orientant davantage, et surtout plus favorablement, vers les zones de croissance dynamique de l'économie mondiale (Afrique et Asie).

Pour mémoire, il a été rappelé que l'IRES a mis en place, dans le cadre de son programme d'études « Compétitivité globale », deux groupes de travail consacrés respectivement aux thèmes de la « Diversification des alliances stratégiques : Quel potentiel de développement des relations du Maroc avec les BRIC ? » et des « Relations Maroc-Afrique : les voies d'une stratégie globale et approfondie » dont les motivations sont, justement, de prospecter les meilleures voies possibles pour un meilleur ancrage du Maroc aux nouvelles locomotives de l'économie mondiale en tenant compte des différentes contraintes endogènes et exogènes liées à la diversification des alliances stratégiques du pays.

Au terme de la journée d'étude, les participants ont salué l'initiative de l'IRES de mettre en discussion les scénarios du CEPII et ont incité à renouveler cette expérience dans l'objectif de promouvoir la démarche prospective au niveau des institutions publiques au Maroc et de développer une prise de conscience, de la part des décideurs, des grands enjeux internes et externes du futur.

Quel avenir pour les transformations sociopolitiques en cours dans le monde arabe ?



L'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) a organisé le 14 septembre 2011 une seconde journée d'étude consacrée aux évolutions politiques en cours dans le monde arabe. Celle-ci a été animée par un professeur d'islamologie à l'Université de Toulouse II et ancien directeur de recherche à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Elle a porté sur le thème « Quel avenir pour les transformations sociopolitiques en cours dans le monde arabe ? ».

Allocution d'ouverture

La journée d'étude s'inscrit dans le cadre de la mission de veille stratégique de l'IRES, qui s'intéresse aux évolutions que connaît le contexte interne et externe du Maroc, en particulier celles relatives à son voisinage maghrébin et euro-méditerranéen.

Les questions des mutations sociopolitiques et des mouvements sociaux se trouvent au cœur des préoccupations de l'IRES en matière de cohésion sociale. En effet, l'IRES a piloté, dans le cadre de son programme d'études « Lien social », la réalisation de plusieurs études ayant trait, entre autres, aux mouvements de contestation, à la corruption, à la confiance dans les institutions, aux crispations identitaires, culturelles et religieuses et aux inégalités sociales, qui représentent autant de thèmes ayant une place centrale dans la compréhension et l'analyse des événements du printemps arabe.

Ces événements, qui ont surpris le monde par l'ampleur exceptionnelle de leurs conséquences politiques et la rapidité et l'imprévisibilité de leur propagation, sont la résultante de l'accumulation de déficits démocratiques, de la marginalisation économique et de la frustration de franges importantes des populations des pays de cette région.

Parallèlement à ces considérations internes, les événements précités interviennent dans un contexte international particulier, marqué par l'intransigeance de la communauté internationale, l'ineffectivité de la menace islamiste comme critère justifiant le maintien de régimes autoritaires et l'insoutenabilité des régimes au sein desquels la vie politique est soit dominée par un parti unique (Tunisie) soit construite autour d'une majorité artificielle (Egypte).

De plus, l'avènement de la révolution numérique joue de plus en plus un rôle majeur en matière d'encadrement des populations, en substitution partielle aux formes de mobilisation classiques (syndicats, partis politiques).

En termes d'implications géopolitiques pouvant être suscitées par les événements du printemps arabe, trois scénarios d'évolution possible ont été mis en relief :

- Le **scénario pessimiste** : Le repli de l'élan démocratique dans les pays arabes à cause d'une forte confrontation entre les acteurs du changement et les forces de résistance. Dans ce scénario, l'exacerbation des crispations internes d'ordre religieux et identitaire n'est pas exclue et peut provoquer l'éclosion de foyers d'instabilités ou de conflits régionaux.

- Le **scénario du statut-quo** : La reproduction des schémas de pouvoir politique et de coopération régionale prévalant avant les révolutions arabes, à cause du non-achèvement des transitions politiques en cours sous la prédominance du poids des anciennes structures sociopolitiques (rôle important des notables, prééminence de l'armée, recours aux clans...).
- Le **scénario souhaitable** : La relance de l'intégration maghrébine et l'approfondissement de la coopération entre les pays arabes grâce à une convergence plus grande des systèmes politiques vers la démocratie et le respect des droits de l'Homme et à l'arrivée de nouvelles élites dirigeantes, adeptes des paradigmes privilégiant la coopération régionale et marquant une rupture avec les approches classiques de type nationaliste.

Si l'étendue des événements du printemps arabe laisse suggérer qu'il n'y a pas d'exception à la vague démocratique à l'œuvre, le passage en revue des situations des pays du voisinage nord-africain montre que les cheminements empruntés par ces pays ne seraient pas forcément les mêmes et qu'ils dépendaient considérablement des spécificités politiques et historiques de chaque pays. Ainsi, il a été rappelé l'approche anticipative du Maroc à travers l'adoption d'une nouvelle Constitution, représentant un tournant historique visant la consolidation de l'Etat de droit et des institutions démocratiques et ouvrant des perspectives prometteuses pour le développement du pays à tous les niveaux.

Intervention du conférencier

Dans son intervention, qui a abordé le monde arabe dans sa globalité, le conférencier a estimé que les révolutions arabes, considérées comme des mouvements de masse, ne devraient pas être examinées, suivant les schémas classiques de pensée et d'analyse académique ou intellectuelle. En effet, ces schémas auraient eu leur justification si l'on était en présence d'un mouvement émanant des élites comme celui qu'a connu, par exemple, l'Egypte lors de la révolution des officiers libres en 1952.

Cette appréhension des révolutions arabes incite à examiner en profondeur les expressions et les perceptions populaires qui ont marqué l'éclosion et le déroulement de mouvements de contestations dans le monde arabe. A cette fin, le conférencier a consacré les activités d'un système de veille stratégique, basé sur la linguistique prédictive, au suivi et à l'analyse des événements du printemps arabe.

Parmi les résultats de cette activité de veille stratégique, il y a lieu de citer la publication, en mai 2011, de l'ouvrage « Choc des révolutions arabes » qui propose des clés d'analyse des mutations politiques en cours dans chacun des pays de la Ligue Arabe et dresse une prospective de ces évolutions et des implications géopolitiques qu'elles sont susceptibles de générer sur le plan régional et international.

Encadré n°1 : La veille stratégique à travers la linguistique prédictive

La veille stratégique, telle que pratiquée par le conférencier, consiste à faire le suivi d'un sujet ou d'une thématique donnée sur le long terme et ce, avec une finalité précise, à savoir d'aider à prendre une décision politique ou militaire. Les spécialistes de la veille stratégique sont ainsi amenés à apporter des réponses précises à des questions précises telles que celles que se posaient les décideurs politiques en France en 2003 : « Est-ce que la France devrait intervenir en Irak ? », « Que penserait les Irakiens d'une intervention armée de la France en collaboration avec les Etats-Unis? »...

La veille stratégique ne consiste, donc, pas à élaborer une étude exhaustive sur un thème donné, comme le ferait à titre d'exemple un professeur universitaire dans le cadre d'un travail académique qui, indépendamment de sa qualité scientifique, risque de ne pas apporter un éclairage direct au décideur politique. Cette confusion a d'ailleurs considérablement entravé le développement de la veille stratégique car la plupart des experts qui ont été amenés à y œuvrer ne sont pas habitués à produire des « *travaux finalisés* », i.e. des travaux proposant clairement des décisions stratégiques appuyées par un argumentaire solide et palpable pour le décideur politique.

Afin de répondre aux attentes de ses commanditaires (Etat-major de l'armée, décideurs politiques ...) et dépasser les points de blocage susmentionnés, certains spécialistes de la veille stratégique ont recouru à une méthodologie basée sur la linguistique prédictive. Celle-ci a pu être développée par le conférencier lorsque l'armée française lui a assigné, après les attentats du 11 septembre 2001, la mission de mettre en place un centre de veille stratégique (*Laboratoire d'analyse de l'information stratégique et de veille technologique*) centré sur la géopolitique et le terrorisme et dédié à l'éclairage de l'Etat Major de l'armée française.

La linguistique prédictive repose sur l'analyse rhétorique d'un texte (transcription d'une émission de télévision, discussion sur internet, discours d'un parti politique...) dans l'objectif de déceler les idées phares qui structurent l'état d'esprit des émetteurs du texte, leurs intentions d'action à court et moyen termes, leurs projections à l'égard du dénouement d'une situation...Le développement de cette méthodologie a été rendu possible grâce à l'essor sans précédent de la société de l'information qui a accompagné l'avènement d'internet.

Deux sommets mondiaux consacrés à la société de l'information ont, en effet, pris acte du changement profond de paradigme suscité par l'avènement d'internet. Parallèlement au monde réel, existe désormais le monde de la communication tel qu'il est construit par le discours des populations et par les médias. Ce dernier, qui ne reflète pas forcément la réalité, est celui que vivent désormais de plus en plus les populations et qui influence de manière accrue leurs perceptions et leurs décisions d'actions.

Etant accessibles, pour la plupart d'entre elles, de manière instantanée et ouverte, les données échangées au niveau d'internet et des médias constituent un champ favorable d'investigation pour la veille stratégique. La tâche principale de la veille stratégique serait alors de faire le tri et le traitement de cette masse considérable d'informations et de proposer, par la suite, au décideur politique un état précis sur ce que l'on sait à l'égard d'une question stratégique donnée. Comme l'information est mondiale, la veille stratégique doit forcément être multilingue et s'opérer en croisant des sources d'informations de différentes langues.

Le système intégré de veille stratégique développé par le conférencier pour l'armée française repose, ainsi, sur la collecte et la synthèse de tout ce qui est prononcé au niveau des chaînes de télévision cibles, écrit dans les journaux cibles, produit sur internet, déclaré par les partis politiques... Une fois ces informations collectées et synthétisées, elles sont acheminées vers des analystes qui en font un traitement prospectif basé sur le croisement entre les enseignements de la linguistique prédictive et celles d'autres disciplines dites « classiques » : l'Histoire, la Sociologie, la Géopolitique...

La veille stratégique à partir de la linguistique prédictive permet ainsi de disposer, en temps réel et de manière instantanée, de l'état de l'opinion publique à l'égard d'une question donnée au niveau d'une ville ou d'un pays. Cette méthode serait ainsi complémentaire à la méthode classique des sondages et des enquêtes. Cependant, du fait qu'elle ne s'appuie que sur les expressions humaines contenues dans les supports ouverts (internet, médias...), la linguistique prédictive fait l'hypothèse, parfois contestée, que la majorité silencieuse de l'opinion publique est une majorité suiveuse.

Selon le conférencier, en lien avec le *printemps arabe*, quatre constats communs à l'ensemble des pays arabes peuvent être mentionnés :

- Dans la perception populaire, le monde arabe souffre des mêmes problèmes. Selon les pays, ces problèmes sont soit à dominance politique (cas des pays riches tels que les pays du Golfe) soit à dominance économique (cas de la Tunisie avec les revendications liées à la justice sociale...). Par contre, il n'a été relevé dans aucun pays arabe de revendication de type social qui appellerait, à titre d'exemple, à une révolution des structures sociales (libération sexuelle...). Cette distinction entre revendications politiques, économiques et sociales est fondamentale, selon le conférencier, car elle devrait orienter le type de réformes à annoncer ou à implémenter par le décideur. Le cas de la Jordanie, jugé peu exemplaire par le conférencier, a été donné comme illustration de cette idée. En effet, le Roi de Jordanie a mis en œuvre d'importantes actions politiques (limogeage du gouvernement, mise en place d'une commission constitutionnelle...) qui n'ont pas réussi à apaiser la rue car elles ne répondaient pas, de manière directe, aux revendications des manifestants, lesquelles étaient axées sur la lutte contre la corruption.

- L'enclenchement, le déroulement et les objectifs des mouvements populaires dans le monde arabe sont marqués par une forte connotation symbolique. Ce symbolisme se cristallise, dans la perception populaire, par le concept de « la dignité » qui résume une part importante des attentes des populations. A titre d'illustration, il a été signalé que le mot « dignité » a été cité sur internet, lors de la semaine qui a précédé l'organisation de la journée d'études (semaine du 5 au 11 septembre 2011), près de 555 millions de fois alors que le mot, assez courant, d' « internet » n'a été cité que 700.000 fois. Ceci incite les décideurs à adopter une stratégie de gestion appropriée à l'égard des symboles les plus importants pour les populations.
- Dans les actions et les discours développés par les populations du monde arabe, il y a lieu de relever la montée en puissance d'un effet d'imitation et de mimétisme. La référence à l'autre est de plus en plus présente dans la construction discursive des expressions populaires et la motivation de leurs actions. A cause de cet effet d'imitation, ce qui se passe dans une ville en Egypte peut avoir des retombées directes ce qui se passerait dans une autre ville en Tunisie. Ce mimétisme inter-arabe devient, alors, un paramètre important qu'il convient d'intégrer dans la compréhension et le suivi de toute situation locale.

Outre la chute de régimes politiques dans certains pays arabes (l'Egypte, la Tunisie et la Libye) et la mise en branle de ceux d'autres pays (la Syrie et le Yémen), les révolutions arabes ont apporté plusieurs changements dont il convient d'en citer deux essentiels :

- Le premier se situe à l'intérieur des pays arabes : il s'agit du changement psychologique lié à la chute du mur de la peur que ressentaient les populations à l'égard de l'autorité de manière générale (la police, l'armée...).
- Le second est constaté au niveau de la perception des peuples arabes par le monde occidental. Avant les révolutions arabes, les décideurs politiques résumaient leurs relations au monde arabe aux relations qu'ils entretenaient avec des personnalités, « clés », appartenant à l'élite dirigeante (Exemple du Clan Trabelsi en Tunisie). Le peuple arabe était alors absent des considérations des dirigeants occidentaux. Aujourd'hui, la situation a profondément changé car le décideur politique occidental a de plus en plus la préoccupation de plaire aux peuples arabes et non à leurs dirigeants. Ceci a d'importantes implications au niveau de l'élaboration des politiques et des discours des occidentaux à l'égard du monde arabe. Le texte de la déclaration finale du sommet du G8, tenu en mai 2011 à Deauville en France, en est un parfait exemple.

Afin de dresser une prospective quant à l'avenir des transformations politiques à l'œuvre dans le monde arabe, le conférencier propose une grille de lecture basée sur l'analyse des réseaux d'appartenance et d'allégeance qui existent dans les pays de la région. Comparativement à une grille de lecture occidentale (basée sur les rapports de force entre partis politiques...), la grille précédente serait plus appropriée pour le monde arabe au regard du niveau de maturité politique qui prévaut dans la région. Ainsi, on relèverait trois forces agissantes principales dans le monde arabe car elles constituent, justement, les lieux de transmission du culte d'allégeance et du pouvoir : la tribu, l'armée et la mosquée. Cherchant à se positionner après la période d'euphorie populaire, ces trois forces se trouveraient actuellement en situation de compétition latente :

- **La tribu** : Le conférencier constate, en effet, un renforcement de la culture tribale dans l'ensemble du monde arabe² qui serait expliqué par l'incertitude qui pèse actuellement sur l'avenir des révolutions en cours.
- **L'armée** : Il s'agit du réseau qui englobe l'ensemble des forces armées et des différents appareils sécuritaires. L'importance de ce réseau pour l'avenir du monde arabe est centrale car il constitue, dans la perception populaire, le rempart le plus sûr (de par son organisation et sa puissance) contre l'anarchie si redoutée. Citée comme illustration, l'Algérie est pays où l'ensemble des ingrédients d'une explosion sociale sont présents mais où le soulèvement populaire n'a pas encore eu lieu car aucune des forces appelant au changement n'a pu apporter une réponse claire à la question de la garantie de l'ordre au cas où une révolution éclaterait.
- **La mosquée**, considérée ici comme le lieu dans lequel se forge l'appartenance à une communauté de croyants et l'allégeance exclusive à Dieu. Ce réseau prend de plus en plus d'importance dans le monde arabe car l'échec des structures politiques basées exclusivement sur la tribu ou l'armée à tenir, de manière ferme et durable, le gouvernail des pays arabes est encore présent dans la conscience collective.

Au vu des rapports de forces dans le monde arabe, le conférencier affirme que la mouvance islamiste, toutes tendances confondues, sera présente sur le long terme et aura un rôle direct ou indirect à jouer sur la scène politique. Toutefois, le scénario hégémonique paraît peu probable, tant du point de vue intérieur qu'extérieur. Pour des raisons historiques et pragmatiques, le monde arabe s'oriente, selon le conférencier, plutôt vers une organisation du pouvoir « à la turque », à savoir un modèle autocratique fondé sur la logique de la réforme imposée par le haut et ayant l'armée comme rempart contre toute tentation de régression.

² L'esprit tribal est considéré ici dans sa connotation la plus générale (au sens de superstructure). L'infrastructure de l'esprit tribal peut varier selon la culture qui prévaut dans chaque pays : le clan, la ville, la région d'origine...

S'agissant du cas du Maroc, le conférencier constate que les revendications populaires sont essentiellement d'ordre économique : lutte contre la corruption et garantie de la justice sociale (répartition plus équitable des richesses). Le système politique est critiqué, mais pas avec la même virulence que celle constatée en Tunisie ou en Egypte. La question du manque de confiance entre le peuple et les élites est clairement présente parmi les préoccupations des jeunes. Selon le conférencier, ces demandes précises devraient être entendues et prises en charge par la classe politique.

S'agissant du voisinage maghrébin, il a été souligné que la chute du régime de Kadhafi grâce, entre autres, à une intervention externe de l'OTAN avec un rôle notable de la France, de l'Angleterre et de certains pays arabes dont le Maroc, affaiblira considérablement les groupes armés Touaregs présents au Sahel ainsi que le front Polisario qui bénéficiait du soutien de Kadhafi notamment en termes de ravitaillement en munitions.

Pour ce qui est des changements géopolitiques qui sont en train de se dessiner suite au printemps arabe, le conférencier met en exergue :

- le changement constaté dans la position turque qui a évolué d'une alliance stratégique avec Israël à une alliance avec l'Egypte. Le conférencier pense que la Turquie est une puissance pour laquelle il faudrait tendre la main dans les années prochaines. Grâce au basculement de la Turquie, membre de l'OTAN, il y a une vraie opportunité de bâtir une nouvelle stratégie pour le pourtour méditerranéen en mesure de dépasser les blocages dans lesquels a été fondée notamment la construction de l'Union pour la Méditerranée.
- l'invitation adressée par le Conseil de Coopération du Golfe au Maroc et à la Jordanie constitue un moment charnière pour les monarchies du Golfe qui souhaitent montrer qu'elles soutiennent le printemps arabe sans, pour autant, vouloir prendre de risques majeurs au niveau de leur stabilité interne. Selon le conférencier, le Maroc a tout intérêt à saisir cette opportunité en s'engageant résolument pour concrétiser cette alliance vu que le projet d'Union du Maghreb Arabe a peu de chances de s'activer à court et moyen termes vu les instabilités qui touchent les pays de la région.

Débats

Les débats engagés lors de cette journée d'étude ont été axés sur les points suivants :

- La vision prospective du monde arabe développée par le conférencier, qui accorde une place privilégiée au « modèle turque », a été contestée en partie par certains participants car y voyant l'expression de la volonté des puissances occidentales à s'assurer d'une transition politique contrôlée du monde arabe et servant leurs intérêts. La promotion du « modèle turque » comme unique modèle viable pour la région risquerait, selon ces mêmes participants, d'accroître les fractures que connaissent les sociétés arabes.
- La catégorisation des revendications populaires entre celles d'ordre politique, économique ou social a des limites importantes et s'avère peu pertinente dans certains cas. En effet, pour des notions aussi complexes et multidimensionnelles que la justice sociale ou la corruption, il est difficile de les classer dans une catégorie thématique donnée. Dès lors, les réformes à implémenter pour remédier à ces pathologies sociales devraient, plutôt, être globales et intégrer des dimensions à la fois politique, économique et sociale.
- La méthodologie de la linguistique prédictive a été remise en cause par certains participants. Il a été relevé que certains mots ou expressions peuvent avoir des significations différentes selon le contexte dans lequel ils sont utilisés mais également selon les références culturelles qui prévalent dans la région ou le pays auquel appartient l'émetteur du discours examiné. Dès lors, il paraît peu approprié de recourir à des analyses « automatiques » des expressions émises par les populations, via des logiciels informatiques de traitement linguistique, sans s'assurer d'une compréhension profonde de leur contexte d'utilisation. De plus, il paraît peu pertinent de construire des anticipations ou des décisions stratégiques sur une image instantanée de l'opinion publique, sans analyser les tendances lourdes et les germes de changement de l'environnement externe et interne.
- Malgré les limites évoquées de la méthodologie de la linguistique prédictive, il a été signalé qu'elle permet de développer une approche de « l'écoute des populations » qui s'avère fondamentale pour l'éclairage du décideur politique surtout dans le contexte actuel d'effervescence des revendications populaires. La méthode la plus fiable scientifiquement reste, cependant, celle des enquêtes sociologiques de terrain construites selon un échantillonnage représentatif de toutes les composantes de la population. Dans ce sens, il a été rappelé que l'IRES a intégré l'approche de « l'écoute des populations » dans son programme scientifique, à travers la réalisation d'une enquête nationale sur le lien social (échantillon représentatif de plus de 5000 personnes interrogées) dans l'objectif de se faire une idée la plus précise possible sur l'état du lien social et ses mécanismes, et de proposer, en conséquence, des politiques publiques à même de le renforcer et de le fortifier.



Suivi des grandes réformes

Leviers stratégiques pour réussir la régionalisation avancée



La progressive ouverture et la démocratisation du système politique marocain, depuis le début des années 90 du siècle passé, ont permis un élargissement des espaces de liberté et ont rendu les citoyens plus exigeants en matière de gouvernance de la chose publique. Elles ont changé leur représentation quant au vivre ensemble tant au plan national qu'aux échelons régional et local.

Parallèlement, le sentiment d'appartenance à un territoire a pris de l'ampleur, aidé et amplifié en cela par l'émergence d'une société civile qui revendique la reconnaissance des spécificités régionales en termes de droits de l'Homme. Le modèle de centralisation et de concentration excessive des prérogatives en matière de développement et de gouvernance, devenu désuet, donne des signes d'essoufflement.

Le projet de régionalisation est un pari sur l'avenir. C'est un palier supérieur en matière d'organisation territoriale, de répartition des pouvoirs, des compétences et des prérogatives entre l'Etat et les régions. Il constitue de ce fait une percée stratégique qui ouvre des perspectives prometteuses en termes de développement et de démocratie locale dans un Maroc démocratique, solidaire, ouvert sur le monde et valorisant sa diversité.

Soucieux d'apporter un éclairage stratégique au débat en cours, depuis la publication du rapport de la Commission consultative de la régionalisation, l'Institut Royal des Etudes Stratégiques a organisé, le 11 mai 2011, un séminaire sur le thème « Leviers stratégiques pour réussir la régionalisation avancée ». Des experts, des décideurs ainsi que des acteurs du développement régional et local y ont pris part.

Au cours de ce séminaire, deux membres de la Commission ont présenté tant la méthode de collecte de l'information et de travail que les principaux résultats consignés dans le rapport de la Commission. Le caractère professionnel du rapport de la Commission a été unanimement souligné à cette occasion.

Les principales conclusions de ce rapport ont servi de toile de fond aux discussions qui ont été engagées autour de deux dimensions importantes de la régionalisation :

- Le rôle des acteurs dans les stratégies de développement régional et le nécessaire renforcement des capacités institutionnelles des régions.
- Le projet identitaire du Maroc des régions et la prise en compte des dimensions culturelles, ethniques et linguistiques dans la configuration des nouvelles régions et ce, pour la consolidation du lien social au niveau régional et national.

Acteurs locaux et renforcement des capacités institutionnelles

Le rôle crucial des acteurs et la nécessaire appropriation la plus large du projet ont été unanimement soulignés comme conditions sine qua non pour la réussite du processus de régionalisation.

L'adhésion des élites locales est primordiale :

- La contribution des institutions publiques et privées nationales et régionales, celle des organisations politiques, syndicales et de la société civile régionale et locale sont indispensables à la réussite du projet de régionalisation avancée. Elle conditionne, dans une large mesure, sa réussite.
- Les potentialités universitaires et associatives locales existent. Il importe de les gagner à l'idée régionale comme projet d'avenir qui apporterait une véritable valeur ajoutée au développement du pays. Le projet de régionalisation devrait tenir compte de l'idée que ces élites se font de leur région, notamment dans sa dimension identitaire. Faute de quoi, ils ne répondront pas présent le moment venu.

Le renforcement des capacités des institutions régionales est impératif:

- Aujourd'hui, les régions ne disposent que de près de 350 salariés, soit 1% des effectifs des collectivités locales. Parler de pouvoir politique sans parler des compétences humaines, c'est faire perdurer les dysfonctionnements actuels.
- Les agences pour l'appui technique aux conseils régionaux ont un rôle capital à jouer. Il est nécessaire de mettre au service du conseil régional une structure dédiée à l'expertise du développement régional, dotée d'une attractivité sur le plan salarial et donc capable de drainer des cadres qualifiés et de niveau de compétence appréciable. La capitalisation de l'expérience des agences de développement régional, entamée avec l'Agence pour le Développement des Provinces du Nord dès la moitié des années 90, est indispensable.
- Face à la rareté des ressources propres des futures régions, le rapport de la Commission prévoit des mécanismes de péréquation en faveur du développement économique des régions les moins nanties. Toutefois, malgré la proposition de multiplier par cinq les budgets actuels des régions, cet effort apparaît comme limité et mérite d'être consolidé surtout lorsqu'on compare les futurs budgets des régions, à ceux dont disposent déjà les directions régionales des grands départements ministériels qui sont des dizaines voire des centaines de fois plus importants.

La nécessaire qualification des acteurs mérite d'être accompagnée par :

- le renforcement de l'affirmation démocratique du Maroc des régions. Il s'agit de répondre à l'exigence d'asseoir une véritable pratique démocratique qui soit en phase avec une nouvelle approche de l'intermédiation politique et avec les mutations que connaît la société marocaine. A cet effet, il est essentiel :

- ✓ d'inciter les acteurs politiques nationaux et régionaux à s'inscrire dans une logique de rénovation et de rajeunissement de leurs structures, faute de quoi ils risquent de perdre leur crédibilité aux yeux des citoyens-électeurs ;
 - ✓ d'approfondir le rôle de l'Etat en matière de discipline du jeu politique local à travers une vigilance accrue visant la sanction des déviations électorales et la lutte contre les logiques néo-patrimoniales en matière de gestion territoriale ;
 - ✓ de promouvoir l'égalité homme-femme qui constitue un levier stratégique de renforcement des pratiques démocratiques au niveau régional et d'encourager par la loi de l' «affirmative action» les acteurs régionaux à favoriser la participation des femmes à l'intérieur de leurs instances.
- une meilleure articulation entre déconcentration et décentralisation :
 - ✓ Au Maroc, de par leur lenteur, les avancées en matière de déconcentration n'ont pas suffisamment intégré l'enjeu crucial que représente le développement local. Dès lors, l'accélération du chantier de la déconcentration paraît fondamentale pour la réussite de la régionalisation. Ce qui devrait permettre à l'Etat de se régionaliser et à la région d'émerger.
 - ✓ Un système efficace d'administration déconcentrée qui soit le dépassement des rapports classiques de « tutelle » entre l'Etat et les collectivités locales.
- une nouvelle alliance entre l'Etat et les collectivités locales. La collectivité locale est un démembrement de l'Etat et ne lui est pas antinomique. La question de leurs rapports se pose en termes d'efficacité et non de légitimité, d'articulation et non d'opposition. Au premier incombe les missions régaliennes, aux secondes les politiques de proximité. L'opérationnalisation de cette nouvelle alliance entre l'Etat et les collectivités locales nécessite la mise en place d'un pacte partenarial, d'une part, et un travail de pédagogie institutionnelle à l'adresse des agents de l'Etat et des acteurs régionaux et locaux, d'autre part.
- la mise en cohérence des stratégies de développement régional et la clarification des missions des acteurs

Le développement régional nécessite une forte capacité de coordination entre les différents intervenants sur le territoire, d'où, l'opportunité de recourir aux principes de l'intelligence économique territoriale pour fonder une démarche moderne et innovante de valorisation des territoires. Il s'agit essentiellement d'adopter des modes de fonctionnement en réseau, fondés sur le partage des diagnostics, la maximisation des synergies entre les acteurs et la clarification des rôles des acteurs. A cet effet, il convient :

- de favoriser l'élaboration, par l'ensemble des acteurs régionaux, l'Etat, les élus et la société civile, de visions unifiées et fédératrices de l'aménagement du territoire. Une attention particulière devrait être accordée à la cohérence globale des stratégies de développement du pays et à leur articulation avec les stratégies régionales et ce, à travers des processus d'élaboration et de suivi, basés sur des échanges réguliers entre les niveaux central et régional,
- de mettre à profit les possibilités pour les régions de nouer des partenariats. Les territoires seraient, dans un schéma de régionalisation avancée, en meilleure posture pour tirer profit des opportunités de coopération décentralisée, prévues par le statut avancé liant le Maroc à l'Union Européenne.

Le projet de régionalisation avancée et l'initiative marocaine pour l'autonomie au Sahara font l'objet d'un fort consensus en interne et sont salués par nombre d'observateurs à l'international. Comme l'autonomie au Sahara marocain, la régionalisation avancée constitue, avant même qu'elle n'ait vu le jour, un acquis politique et culturel pour tous les Marocains. Les deux impliquent pour le Maroc une transformation réelle de son assise territoriale et auront des effets sur la manière de concevoir le pouvoir et son exercice tant au plan national que régional. Elles affecteront de ce fait son identité politique.

Quel projet identitaire pour le Maroc des régions ?

Les cultures locales et régionales sont la sève nourricière de la culture nationale. Leur fragilisation appauvrit la culture nationale. Si la participation à la globalisation ne se pose plus aujourd'hui en termes de choix, il est indispensable de trouver un équilibre entre les tendances homogénéisantes de la culture mondialisée et la sauvegarde des identités et spécificités culturelles, régionales et locales, socle identitaire et culturel de la nation.

Aujourd'hui, il n'y a point de démocratie territoriale sans prise en compte de l'identité historique et patrimoniale des territoires ; point de développement territorial sans intégration de la dimension culturelle des régions ; point de développement sans projet de développement humain et pas de développement humain sans la prise en compte de la dimension symbolique de l'Homme.

Pour que le projet de régionalisation soit en phase avec les développements récents qui marquent la dynamique politique de notre pays, il est nécessaire de penser avec audace le Maroc des régions de demain, à travers la mise en place de nouveaux paradigmes et d'une politique audacieuse de la diversité et de l'identité.

La construction régionale ne pourrait se faire sans la prise en compte des dimensions historiques, ethniques, linguistiques et du patrimoine culturel des régions qui représentent autant de facettes des identités régionales au Maroc. Elle devra être accompagnée par un changement de paradigme à travers :

- la création d'un principe de territorialité identitaire par la prise en compte des contenus identitaires de chaque région.
- le renversement du paradigme « nationaliste » : L'intégration locale comme base de l'intégration nationale.
- l'élargissement à tout le territoire national de l'institutionnalisation de la pluralité culturelle et linguistique entamée avec la création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe.

S'agissant de la politique linguistique, il est impératif de passer d'une politique publique par défaut à une nouvelle politique linguistique volontariste en vue de contribuer à :

- la promotion d'une dignité culturelle et d'une fierté d'appartenance à la nation et à la région.
- la modernisation de la société et de son système éducatif.
- l'insertion du Maroc dans la mondialisation.

Enfin, la valorisation des spécificités culturelles et des savoirs régionaux est importante. En plus de l'élargissement des compétences du Conseil régional, proposées par la Commission en matière de valorisation du patrimoine culturel régional, il serait opportun d'envisager la possibilité d'élaborer une partie des curricula scolaires au niveau régional, comme l'a préconisé auparavant la Commission ayant élaboré la Charte nationale d'éducation et de formation.

Réussir la réforme constitutionnelle



Soucieux d'apporter un éclairage quant aux conditions de réussite des réformes ayant une portée stratégique, l'IRES a organisé vendredi 19 août 2011, dans le cadre du programme d'études « Lien social au Maroc : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ? », un forum-débat sur le thème « Réussir la réforme constitutionnelle ». Cette manifestation a eu lieu quelques semaines après l'adoption de la nouvelle Constitution du Royaume, par référendum le 1er juillet 2011.

Les débats auxquels ont pris part des acteurs politiques et associatifs ainsi que des universitaires, ont concerné la thématique de la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle, plus particulièrement le rôle des acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels dans sa réussite. Les questions qui ont servi de base à la discussion sont :

- Comment opérationnaliser et concrétiser la réforme constitutionnelle ?
- Quelle démocratie marocaine se profile à l'horizon de l'après réforme ?
- Comment la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle peut-elle contribuer à une normalisation démocratique et institutionnelle ?
- Quelle contribution les acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels peuvent-ils avoir dans le succès de ce grand chantier de réforme ?
- Quel rôle pour les jeunes dans la réussite et la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle ?
- Quel impact souhaitable cette réforme pourrait-elle avoir sur un vivre ensemble apaisé et sur la consolidation du lien social ?
- Comment le contrat de confiance interpersonnelle et entre les citoyens et les institutions peut-il, par ce biais, être renforcé ?

La normalité démocratique promise par la Constitution devrait favoriser le renouvellement des élites, amorcer le chemin vers la parité genre et impliquer les jeunes dans les affaires publiques. S'il y avait unanimité à engager des réformes systémiques, la question serait : comment le faire ?

Concernant les actions, deux volets peuvent être distingués : l'institutionnel et le culturel. Le premier volet est plus ou moins clarifié, le Discours du Trône ayant identifié les premières mesures, à savoir des élections législatives anticipées, la mise en place d'une nouvelle chambre basse, la désignation d'un Chef du gouvernement et la formation d'un nouveau gouvernement. Ce dernier devrait conduire la réforme par le biais de la mise en place des nouvelles institutions constitutionnelles et de la mise à niveau de celles existantes, à travers les lois organiques, prévues par la nouvelle Constitution.

Quant au volet culturel, il est tout aussi important que le volet institutionnel. Avec la nouvelle Constitution, le Maroc devrait changer de paradigme politique et institutionnel et s'engager dans une nouvelle culture politique que la loi fondamentale a annoncée. Là encore, quel contenu donner à cette culture politique nouvelle et comment accompagner sa mise en place et quel rôle les acteurs pourraient-ils jouer ?

Les idées riches et profondes qui ont marqué ce ftour-débat peuvent être sériées en trois grands domaines :

- Le cadre général qui a permis l'avènement de la nouvelle constitution, celui d'une transition qui dure encore.
- Une mise en contexte sur le court terme et les préalables pour la réussite de la mise en œuvre.
- Le rôle des acteurs dans la réussite de la mise en œuvre de la constitution : les partis, la société civile, les femmes et les jeunes.

Cadre général : une transition démocratique qui dure encore

La réforme constitutionnelle est un processus qui renforce la construction de l'Etat démocratique au Maroc. Sa mise en œuvre ne manquerait pas d'affecter profondément la nature de l'Etat marocain.

Au terme de ce processus, à quoi devrait ressembler l'idéal démocratique marocain ? Celui qui sert de référence universelle, le modèle occidental, a mis, pour se construire, sept siècles et a nécessité deux siècles et demi pour arriver à maturité.

Le Maroc est en transition depuis deux décennies. Ce qui est, en comparaison avec les différentes transitions démocratiques contemporaines, assez long. Cette transition a été jalonnée par un lot important de réformes et de réconciliations diverses. Toutefois, le rendement des institutions et des politiques publiques demeure insuffisant, y compris en termes d'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Même la société civile, malgré son dynamisme et les efforts des ONG, n'a pas réussi à se mobiliser autour des slogans de réforme pour un décollage sociétal, parce que les Marocains, qui n'ont pas senti de différence notable entre les institutions d'avant et celles pendant la transition, ont vu leur confiance s'amenuiser et n'ont, donc, pas répondu présents.

Au moment où le pays s'engage dans le processus réformateur lié à la nouvelle Constitution, il est primordial de contrer les forces anti-réforme. A l'occasion du processus enclenché par le Discours Royal du 9 mars 2011, ces forces sont parties de la conviction que le « *printemps arabe* » est une vague passagère dont il suffit d'éviter la crête et tout rentrera dans l'ordre. Certaines clament même que les compromis constitutionnels sont allés bien au-delà du strict nécessaire après que la force de mobilisation de la rue ait été exagérée. Il s'agit, dès lors, de récupérer par d'autres biais ce qui a été généreusement accordé par la Constitution.

De même, il est important que la responsabilisation des acteurs s'accompagne par la transformation de la manière de faire de ces acteurs. Le caractère ambitieux et complexe de cette réforme devrait être pris en considération, de manière à aboutir à un système qui fonctionne bien.

De plus, il est nécessaire de disposer d'un mécanisme politique de mise en œuvre des réformes et d'une pédagogie propre. Le Maroc devrait être en débat quotidien sur toutes les questions de mise en œuvre de la Constitution. D'où, le rôle crucial des médias pour toucher notamment les jeunes : 10 millions de Marocains sont sur internet et 3 millions sur Facebook dont plus de 90% ont moins de 30 ans.

A la base de la réussite de tout processus politique, il y a l'élément confiance entre les citoyens et l'Etat et entre les acteurs. D'où la nécessité d'une nouvelle culture politique démocratique qui devrait entre autres :

- permettre de sortir de la culture du consensus, à tout prix, pratique qui empêche la créativité et l'innovation. Les sociétés évoluent avec les conflits en leur sein ; le rôle de l'Etat étant de les réguler pour arriver à un vivre-ensemble acceptable pour l'écrasante majorité des sociétaires.
- aboutir à l'instauration d'une véritable démocratie au sein des appareils partisans.
- promouvoir l'éducation civique et la pédagogie de l'exemple. Or, à ce jour, les trois émetteurs de valeurs que sont l'école, la famille et l'espace public, ne fonctionnent pas correctement comme outils de transmission des valeurs.

La nouvelle Constitution : mise en contexte et opérationnalisation

Le débat et les avis exprimés durant la phase d'élaboration du projet constitutionnel devant la commission consultative, dans la rue, sur les colonnes des journaux et dans les forums sur internet, démontrent qu'il y a une conscience publique générale quant à l'importance du document constitutionnel. Ce document a conforté l'appartenance à la nation.

Une mise en contexte

La nouvelle Constitution est le fruit du processus mis en place depuis l'avènement du nouveau Règne qui a permis des innovations normatives, institutionnelles et structurelles au niveau des droits humains, généraux ou catégoriels (IER, nouveau code de la famille, discrimination positive électorale en faveur des femmes).

En même temps, la nouvelle Constitution est en rupture avec celles qui l'ont précédée et ce :

❖ au niveau de la procédure

- C'est la première fois qu'un projet de constitution est préparé par une commission nationale, consultative, préparatoire, avec une participation féminine (5 femmes sur 19 membres) et qui a travaillé au grand jour. La commission a auditionné 33 partis politiques, cinq syndicats et un nombre appréciable d'associations de la société civile et d'ONG représentant les femmes.
- La Constitution de 2011 a abrogé la précédente, alors que celles qui l'ont précédée ne l'avaient pas fait avec les antérieures.
- Si les révisions constitutionnelles de 1992 et 1996 ont permis l'ébauche d'une méthode participationniste par l'intermédiaire des moudhakkirates, la Constitution de 2011 est inclusive, au point où elle a été plébiscitée.

❖ **au niveau du contenu**, une évolution notable a eu lieu. Les apports les plus remarquables de la nouvelle Constitution sont l'institutionnalisation du champ public et des pouvoirs, la liaison entre l'exercice d'un mandat public, électif ou non, à la reddition des comptes, la dignité des citoyens, désormais au centre du contrat ainsi que la participation, devenue la condition fondatrice de la légitimité.

De ce fait, le processus à mettre en œuvre pour l'opérationnalisation de la constitution devrait être volontariste, interactif et dynamique.

Les préalables au succès de la mise en œuvre

Il y a un certain nombre de préalables pour mettre en œuvre cette Constitution qui comporte des avancées stratégiques significatives :

❖ **Premier préalable** : une prise de conscience de l'opportunité historique qui puisse permettre la mise en place et l'accompagnement du processus démocratique :

- Le Maroc, sans être une exception dans la région, a montré qu'il avait une faculté d'anticipation (Discours du 9 mars 2011, participation massive au referendum constitutionnel puis adoption de la Constitution du 1er juillet 2011).
- L'inscription de cette dynamique dans un contexte régional et international en crise et en contestation des ordres établis.
- Le caractère pacifique des manifestations du mouvement du 20 février et la retenue des forces de sécurité en sont des signes forts.
- L'inscription de tous les acteurs, Etat compris, dans le réformisme.

❖ **Deuxième préalable** : il s'agit de l'accélération du rythme de la prise de décision, lent jusqu'ici à cause des anciens réflexes consensuels.

❖ **Troisième préalable** : il y a lieu de changer de discours et de quitter le terrain du sacré pour celui du profane en politique, car les mots ne sont pas neutres. Un exemple : l'image du « tanzil addoustour », qui n'est pas inclusive, n'évoque pas le partage et l'appropriation, mais l'imposition de quelque chose qui descendrait du ciel. Alors que Sa Majesté Le Roi, dans le Discours du 30 juillet 2011, a parlé du pacte constitutionnel, c'est-à-dire d'un contrat.

❖ **Quatrième préalable** : éviter de faire du neuf avec de l'ancien ou du vieux pour donner à cette Constitution un souffle nouveau. Comment passer à une configuration institutionnelle où le pouvoir est partagé ?

Les mêmes conditions qui ont présidé au succès de l'opération d'élaboration et d'approbation de la Constitution sont celles qui devraient présider à la mise en œuvre des différentes dispositions et institutions constitutionnelles, à savoir : le renforcement de la confiance par le respect de la primauté des dispositions constitutionnelles et la transparence des consultations électorales.

Les chantiers normatifs

Le texte constitutionnel met le Maroc face à trois grands défis :

- Un échéancier législatif, lié à la production d'une série de 28 lois, dont 18 organiques, à caractère structurant quant à la nature de l'Etat. Cet agenda juridique a pour horizon temporel les 5 prochaines années. A cela s'ajoute l'exigence d'adéquation des textes de loi avec les engagements internationaux du Maroc, puisque la nouvelle Constitution reconnaît le principe de primauté des traités internationaux sur la législation nationale.
- Un échéancier institutionnel de mise en œuvre de 13 nouvelles institutions constitutionnelles. L'ensemble de ces institutions ferait entrer le Maroc dans l'ère de la démocratie participative.
- Un échéancier jurisprudentiel, inhérent au nouveau rôle que devrait jouer la justice constitutionnelle.

Le rôle des acteurs

Toute action future de quelque acteur que ce soit et à quelque niveau de responsabilité qui est le sien, devrait tirer sa légitimité de la Constitution, charte politique contractuelle entre les citoyens et entre ceux-ci et l'Etat. Les citoyens sont, donc, légitimement en droit de marquer leur désapprobation pacifique et dans le cadre de la loi, contre tout individu ou toute institution qui ne respecterait pas la Constitution. La Constitution adoptée le 1er juillet 2011 devrait fonctionner avec de nouvelles élites dont le référentiel culturel et social est différent de celui des anciennes élites.

La Constitution requiert, également, un renforcement des capacités des acteurs : l'individu, l'électeur, l'élu, le parti, le syndicat, les associations de la société civile, les acteurs des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire...

L'un des critères du succès de toute réforme politique d'envergure est sa capacité à déployer des politiques inclusives. Le Maroc s'y est attelé de manière progressive depuis l'indépendance. Il y a lieu d'accélérer la cadence. Son atout, c'est que, contrairement aux pays de la région, il ne connaît pas de crise de légitimité.

La nouvelle Constitution est venue après le constat de l'impossibilité de faire évoluer les acteurs sous la précédente. Avant, chacun rendait l'autre responsable de tous les maux du système. Aujourd'hui, tout un chacun devrait reconnaître sa part de responsabilité dans la réussite des réformes, qu'il s'agisse des élites ou du peuple. Ce dernier a une responsabilité, à travers une plus grande implication politique dans les institutions de la démocratie participative et dans les élections. Pour cela, le peuple devrait être interpellé, sensibilisé, éduqué, mis au centre de toutes les politiques.

Les acteurs de la nouvelle Constitution sont politiques, juridiques, administratifs et de la société civile :

- La réforme a une dimension politique, l'acteur principal étant les partis et il n'existe pas de démocratie sans partis. Or, les partis ont une image ternie auprès des citoyens. Pour corriger cette image, la responsabilité est partagée entre les premiers intéressés et la puissance publique. Il faudrait, donc, éviter l'écueil de la stigmatisation et préparer le cadre institutionnel qui permette un tel renouvellement des élites politiques. L'une des entrées en la matière est la loi sur les partis, mais aussi le mode de scrutin.
- La réforme a une dimension juridique. Elle concerne des catégories générales et spécifiques de citoyens et des institutions de deux types qui émergent de l'actuelle Constitution : les institutions traditionnelles d'agrégation de la demande sociale (parlement, gouvernement, justice), les institutions nouvelles, à savoir les 13 conseils de la démocratie participative. Si ces institutions nouvelles participent à la consolidation de la démocratie participative, elles disposent, toutefois, de pouvoirs importants sans être élues, d'où la nécessité d'un devoir de vigilance.
- La réforme a une dimension « politiques publiques » et devrait mobiliser des acteurs administratifs et des citoyens bénéficiaires, hier encore identifiés sous les vocables d'« administrés » et de « populations ».
- La réforme a une dimension sociale. La société qui en est un acteur principal était absente de la constitution de 1996. La problématique du renouvellement des élites est intimement liée à la configuration de la société civile, toutes mouvances comprises.

Le défi est comment élever la participation des citoyens pour que ceux-ci sentent que le Maroc a inauguré l'aire de la citoyenneté qui leur garantit la dignité humaine et citoyenne et pour qu'ils pèsent par leur participation dans les prises de décision collectives. La voix de la rue ne baissera pas tant que celle des institutions restera faible ou inaudible dans ses propositions, ses pratiques et l'intégrité de son personnel.

Les partis

Les partis peuvent ne pas être appréciés, mais ils restent un acteur principal de la démocratie. La question du renouvellement des élites politiques est complexe. Ce renouvellement ne peut se faire d'une manière mécanique. Les partis politiques ce sont des structures, du personnel et une culture. Ils ont une place consolidée dans la nouvelle Constitution, alors qu'il leur était consacré, dans les précédentes, le même article que les collectivités locales.

Sous la nouvelle Constitution et par la pratique démocratique, les partis devraient se rénover et jouer leur rôle en tant que producteurs d'idées.

Les femmes

Alors que dans la constitution de 1996, il y avait un seul article qui s'adressait aux femmes annonçant le principe d'égalité des droits politiques, manière de dire que dans les autres domaines, il n'y avait pas d'égalité. Dans la Constitution de 2011, il y a, en plus, des dispositions relatives aux droits de l'Homme (i.e. hommes et femmes), 12 dispositions qui sont expressément consacrées aux droits des femmes. A ce titre, la nouvelle Constitution est un texte féministe et habermasien, en ce qu'il prévoit les procédures de garantie de ces droits.

L'un des objectifs de l'arsenal constitutionnel visant les femmes est qu'elles puissent participer d'une manière plus active dans la sphère publique, politique notamment.

Les jeunes

A ce jour, les jeunes sont toujours à l'écart du processus de mise en place des institutions constitutionnelles. S'ils continuent à manifester, après l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, c'est qu'ils considèrent qu'ils ont leur mot à dire sur tous les sujets qui les concernent.

Avec la banalisation de la contestation qui devient petit à petit une des formes d'expression démocratique, comment dialoguer avec les contestataires, notamment les jeunes ? Est-ce l'affaire uniquement des forces de sécurité ou bien l'ensemble des acteurs doivent-ils prendre part à ce dialogue ?

Compte tenu du rôle joué par le mouvement du 20 février, la question de son intégration dans la vie sociale et politique du pays n'est-elle pas opportune en vue de sa contribution à la réussite du processus démocratique ?

L'opérationnalisation de l'article 33 de la Constitution devrait constituer une priorité par la mise en œuvre rapide du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative.

Conclusion

Malgré la richesse des débats et la qualité des intervenants, il n'a pas été possible d'épuiser l'ensemble des thèmes liés à la problématique centrale. Il a été décidé, de ce fait, d'organiser une seconde rencontre après la tenue des élections du 25 novembre 2011 et l'entrée en fonction de la nouvelle équipe gouvernementale, issue des urnes.

Enjeux stratégiques sur le plan sécuritaire : quelques éléments de réflexion



L'IREs a organisé le 16 novembre 2011 une journée d'étude sur le thème des enjeux stratégiques sur le plan sécuritaire. Animée par un ancien Ambassadeur du Maroc, en présence d'un panel composé de diplomates et d'experts des questions sécuritaires, cette journée d'étude a été l'occasion de discuter des enjeux et des défis qui interpellent le Maroc sur le plan sécuritaire, au sens large, et d'examiner quelques expériences étrangères pertinentes en la matière.

Le concept de sécurité : une clé d'analyse omniprésente dans les études de l'IREs

L'anticipation des risques et des menaces, qui est la préoccupation majeure de toute stratégie sécuritaire, constitue une des fonctions essentielles de l'IREs. D'ailleurs, l'IREs a été créé pour « renforcer les capacités d'analyse, d'adaptation et d'anticipation » du Maroc, conformément au Discours du Trône de 2003.

De plus, l'approche retenue au niveau des différentes études composant le programme scientifique de l'Institut, qui est par essence holistique et multidimensionnelle, a toujours été axée sur l'incorporation de la dimension sécuritaire comme trame de fond des analyses stratégiques conduites par l'Institut, avec toutefois un intérêt particulier accordé aux questions de sécurité économique, sanitaire, alimentaire ou encore énergétique.

Le recours à une telle approche par l'IREs est nécessaire pour décoder la complexité d'un contexte mondial marqué notamment par (i) des crises économiques et financières aiguës, dont notamment celle sévissant dans certains pays de l'Union Européenne, notre principal partenaire économique ; (ii) l'accentuation des incertitudes entourant l'avenir des transformations sociopolitiques dans la région MENA et (iii) l'aggravation des menaces liées au changement climatique et la persistance de celles liées au terrorisme international. Autant de facteurs d'incertitudes qui brouillent la lisibilité des tendances et rendent laborieux tout exercice d'alerte et d'anticipation.

Ces transformations structurelles, faut-il le souligner, favorisent l'émergence de nouveaux paradigmes, en rupture avec les repères connus par le passé : prémices d'une nouvelle gouvernance mondiale, recherche d'un meilleur équilibre entre système de production, système social et système naturel, frontière de plus en plus réduite entre le global et le local...

Aperçu général sur les risques sécuritaires qui interpellent le Maroc

De par son positionnement géographique et ses choix en matière de développement, le Maroc est confronté à plusieurs défis sécuritaires tant sur le plan interne que sur le plan externe.

En ce qui concerne les risques militaires, trois points essentiels méritent d'être mis en exergue :

- Les dernières déclarations des séparatistes du "Polisario" laissent entendre que la possibilité de renouvellement des combats au Sahara marocain demeure posée. Face à ces agissements, qui visent à avorter toute tentative de résolution pacifique et définitive du conflit artificiel du Sahara, le Maroc devrait faire preuve d'une grande vigilance en prenant sérieusement en compte ce risque.
- En s'opposant sans relâche au projet d'autonomie proposé par le Maroc, lequel a été favorablement accueilli par la communauté internationale, le « Polisario » confirme la réalité de son instrumentalisation pour exécuter un agenda externe bien connu. Dans le même esprit, les achats massifs d'armes par l'Algérie (6,5 milliards de dollars en 2006 auprès de la Russie et 14 milliards de dollars en 2011 auprès, entre autres, de l'Allemagne) sont difficilement compréhensibles et cadrent mal avec l'objectif de contrer la menace de l'AQMI opérant à l'intérieur du territoire algérien limitrophe du Sahel.
- Les épisodes de tensions avec l'Espagne atteignent parfois les limites de l'affrontement militaire, à l'image de ce qui s'est produit durant la crise de « l'îlot Leila ». La sur-réaction espagnole lors de cet incident témoigne de la grande susceptibilité de l'Espagne et de sa disposition à recourir à la dissuasion militaire à l'encontre du Maroc, mettant en péril les intérêts communs des deux pays. Ce risque resurgit à chaque fois que le parti de droite accède au pouvoir comme c'est le cas aujourd'hui.

S'agissant des risques économiques, ces derniers concernent les menaces qui pèsent aussi bien sur le capital industriel, scientifique et technologique du pays que sur ses approvisionnements en ressources stratégiques dont, notamment, l'énergie :

- Le Maroc, qui a fait de l'ouverture sur l'extérieur et de la libéralisation économique un des fondements de sa stratégie de développement, est exposé aux crises économiques internationales et plus particulièrement à celles affectant ses principaux partenaires économiques. Pour contenir les incidences négatives de ces crises sur le plan financier, économique et social, une vigilance accrue s'impose en matière de préservation de la fiabilité du système financier national et de gestion prudente du macroéconomique.
- Le pays n'est pas non plus à l'abri des actions d'espionnage industriel visant à briser en amont la percée des producteurs nationaux dans certaines branches industrielles. De plus, la protection du marché local à travers la lutte contre le commerce illicite (contrebande, produits présentant un danger sanitaire pour le consommateur) devrait être une préoccupation constante des autorités du pays.

- La sécurisation de l'approvisionnement du pays en ressources stratégiques qu'elles soient d'origine agricole, industrielle ou énergétique est une préoccupation majeure du pays. Il s'agit de s'assurer en permanence que l'industrie nationale et les services de base au profit des citoyens continuent de fonctionner régulièrement.
- La question de l'énergie devrait retenir une attention particulière. Le Maroc, qui dépend intégralement de l'étranger pour ses approvisionnements en pétrole et en gaz naturel, est appelé à renforcer sa sécurité énergétique, à travers l'identification de fournisseurs stables, la fixation des échéances de livraison et le développement des capacités de stockage pour s'affranchir, du moins partiellement, des évolutions erratiques des cours mondiaux de ces produits. L'importance de la question énergétique tient également au fait que l'Algérie s'en sert comme instrument de sa politique extérieure.

En ce qui concerne le risque terroriste, de par les deux attentats dont le Maroc a été victime et ceux qui ont été avortés à temps par les services de sécurité du pays, le nouveau contexte régional remet à l'ordre du jour l'acuité de ce risque :

- La détérioration de la situation au Sahel, à la suite de la guerre en Libye et son corollaire la prolifération de toutes sortes d'armes, ouvre la voie à un renforcement des capacités militaires de l'AQMI, notamment en lien avec la possibilité de mobiliser les membres de l'armée libyenne démantelée et des mercenaires employés par le régime Kadhafi pendant la guerre civile en Libye.
- La poursuite des activités traditionnelles des groupes terroristes et des réseaux mafieux dans la région du Sahel dont notamment les prises d'otages, le trafic de drogues et l'immigration clandestine, se conjugue à l'émergence de nouvelles formes d'alliances de type AQMI-Touaregs. L'acuité de ce risque tient au fait que les Touaregs s'emploient activement à réclamer la constitution d'un Etat indépendant sur une partie du territoire de la Libye, du Mali et du Tchad. Ce qui augure d'une configuration presque similaire à celle de l'Afghanistan à l'époque des Talibans.

Le Maroc est plus que concerné par ces développements. Il devrait anticiper toute menace en provenance de cette région et se forger une place agissante au sein du regroupement régional sahélien qui lutte contre le terrorisme. L'implication récente du « Polisario » dans des actions terroristes renforce cette orientation.

En plus des risques énumérés précédemment, d'autres facteurs de risques méritent d'être suivis de près par le Maroc. Il s'agit, entre autres, des cyber-attaques qui épisodiquement frappent certains sites web officiels du Royaume, entraînant leur arrêt momentané. L'extension de ces attaques à des sites névralgiques (plateformes de paiement en ligne, affaires étrangères, MAP..) pourrait engendrer d'importants préjudices aux intérêts du pays et porter atteinte à son image.

Le risque de contagion, lié à l'instabilité au niveau du voisinage, a été contenu grâce aux capacités d'anticipation du Maroc, qui s'est inscrit délibérément sur la voie des réformes et de la démocratie bien avant l'avènement du *printemps arabe*. Si le passage à un nouveau palier de réformes avec la nouvelle Constitution permet d'immuniser le pays contre le risque de déstabilisation sociopolitique, il n'en demeure pas moins que les tentatives de mobilisation de certains acteurs internes pour créer un climat de nuisance ne pourraient être entièrement écartées.

La multiplicité des canaux de transmission des aléas exogènes et endogènes et leurs incidences directes sur la trajectoire de développement d'un pays, font qu'aujourd'hui la sécurité nationale mérite d'être appréhendée au sens large du terme, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des risques ou menaces susceptibles de perturber le fonctionnement normal du pays et de ses institutions.

Le cadre institutionnel prévu par l'article 54 de la nouvelle Constitution, en l'occurrence le Conseil Supérieur de Sécurité (CSS) s'inscrit dans cette optique. Il vise à doter le Maroc de capacités nécessaires à même de lui conférer une plus grande maîtrise de son avenir. Etant une « instance de concertation sur les stratégies de sécurité intérieure et extérieure du pays, et de gestion des situations de crise, qui veille également à l'institutionnalisation des normes d'une bonne gouvernance sécuritaire » (art. 54 de la Constitution), le CSS devrait permettre de mobiliser les synergies à travers une meilleure coordination entre les acteurs impliqués dans la stratégie sécuritaire du pays.

Outre le retour d'expérience en rapport avec les organes établis antérieurement par le Maroc (Haut Comité de Défense, Conseil Supérieur de la Défense Nationale, Comité ad-hoc), la référence aux expériences étrangères en matière de conception de la stratégie sécuritaire nationale ne pourrait être qu'un facteur d'enrichissement. Ce faisant, le Maroc parviendrait à mieux optimiser ses atouts et à faire valoir ses intérêts vitaux, tout en évitant les écueils révélés par certaines expériences.

Principales conclusions des débats

Les débats engagés lors de cette rencontre ont fait ressortir un certain nombre de conclusions que l'on peut décliner comme suit :

- L'anticipation des risques est impérative pour faire face à un monde de plus en plus complexe et pour mieux gérer la montée des incertitudes à travers le recours, entre autres, aux renseignements et à la prospective.
- La prévention des risques pourrait se faire à travers la délimitation des zones géographiques considérées comme ayant une implication majeure sur les intérêts stratégiques du pays.

- La protection de la population, du territoire, des institutions et des intérêts vitaux, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, rend nécessaire une coordination étroite entre les dispositifs militaires et civils comme élément fondamental de la protection de la nation.
- Il est primordial de renforcer la résilience aux risques et la capacité de rétablissement rapide du fonctionnement normal du pays et de ses institutions.
- La contribution du secteur privé, de la société civile et de tous les citoyens ne pourrait être que bénéfique pour toute politique sécuritaire.

Le concept de sécurité a été pour la première fois abordé dans la nouvelle Constitution de juillet 2011. D'abord au niveau du préambule et ensuite dans l'article 54 qui constitutionalise le Conseil Supérieur de Sécurité. Le droit à la sécurité tel qu'il est défini dans la Constitution est une percée inédite et s'inscrit dans le cadre de la troisième génération des droits de l'Homme après ceux de la liberté et de l'égalité, mettant ainsi le Maroc en phase avec l'évolution du Droit International.

La veille stratégique et l'intelligence informationnelle, dans le cadre d'une coordination étroite entre les différents acteurs concernés par la stratégie sécuritaire du Maroc, constituent des outils importants pour fonder les décisions internationales du pays sur des critères rationnels. La création du Conseil Supérieur de Sécurité, qui émane de cette préoccupation, offre l'opportunité de faire asseoir les décisions stratégiques du pays sur la base des critères de l'intérêt national bien compris.

En ce qui concerne la coopération internationale dans le domaine sécuritaire, le Maroc dispose d'une expérience enrichissante en matière de participation aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. De plus, le Maroc cumule une expérience institutionnelle inédite avec son élection en 2011 au Conseil de Sécurité des Nations Unies en tant que membre non permanent et ce, pour la troisième fois après celles de 1962 et de 1992. Cela mettra le Maroc face aux dossiers clés de l'agenda sécuritaire international et constituera une opportunité de taille pour renforcer la puissance attractive du Royaume et son rayonnement international.



